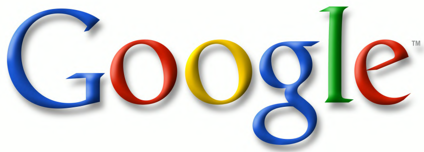

Google



Dr. Pansier et Ch. Laborde

Le Compendil de Bienvenu de Jerusalem pour la douleur et maladies des yeulx.

H. Teulié

Las curas delas enfermetats dels uelhs faitas per Bevengut de Salern.

Paris
Maloine Editeur
M.DCCCXC.IX

LE COMPENDIL

POUR

LA DOULEUR ET MALADIE DES YEULX

TRAVAUX DU Dr PANSIER

Les Manifestations oculaires de l'hystérie. Paris, Alcan, 1892, in-8°, avec planches en couleur.

Traité de l'œil artificiel. Paris, Maloine, 1895, in-18, avec figures dans le texte.

Traité d'électrothérapie oculaire. Paris, Maloine, 1895, avec figures dans le texte.

LE COMPENDIL

POUR LA

DOULEUR ET MALADIE DES YEULX

QUI A ESTÉ ORDONNÉ

PAR BIENVENU GRAFFE

MAISTRE ET DOCTEUR EN MÉDECINE

Edition française d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (XVe siècle)

REVUE ET COLLATIONNÉE

PAR

LE Dr P. PANSIER ET CH. LABORDE

D'AVIGNON — DE MONTPELLIER

Suivie de la version provençale d'après le manuscrit de Bâle (XIIIe siècle). avec 2 planches en phototypie.

ÉDITÉE PAR

HENRI TEULIÉ



PARIS

A. MALOINE, ÉDITEUR

21, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 21

1901

LE COMPENDIL

POUR

LA DOULEUR ET MALADIE DES YEULX

Qui a esté ordonné par BIENVENU GRAFFE, Maistre et Docteur en Médecine

INTRODUCTION

I.

Le nom de Bienvenu de Jérusalem semble attaché aujourd'hui à celui d'Albertotti ; c'est en effet grâce au professeur d'ophtalmologie de Modène que les œuvres de ce vieil oculiste sont sorties de l'oubli. Avant les recherches d'Albertotti, Bienvenu était peu connu; les dictionnaires en faisaient une courte mention. Daremberg le citait en note dans son histoire de la médecine, et Hirsch[1], dans son histoire de l'ophtalmologie, en parlait fort peu. Et cependant, le traité *De oculis eorumque œgritudinibus*, de *Benvenutus Grassus Hierosolimitanus*, fut, au moyen âge, le véritable code de l'oculistique.

L'œuvre de Bienvenu nous est parvenue par l'incunable, publié à Ferrare en 1494 [2], dont Albertotti a donné une réédition en

[1] Hirsch ; *Geschichte der Augen Heilkunde.* Leipzig, 1877, pag. 294.

[2] Il existerait d'autres éditions de ce traité.

Benvenuti Graphei, de Jérusalem ; *Ars probata de oculorum affectibus.* Venetiis, per Octavium Scatuni. 1497.

Grassi Benvenuti ; *De oculis eorumque ægritudinibus et curis.* Venetiis. 1500.

Benvenutus Grapheus, de Jérusalem ; *Ars probata de ægritudinibus oculorum.* Venetiis. 1549.

1897, et aussi par de nombreux manuscrits qui attestent l'importance qu'elle a eue en son temps. En 1884 et 1887, Berger et Auracher ont publié trois de ces manuscrits : les manuscrits latins des bibliothèques de Monaco et de Breslau, et le manuscrit provençal de la bibliothèque de Bâle.

Albertotti, avec un soin scrupuleux, a recherché les différents manuscrits qui existent dans les bibliothèques ; il a même pu acquérir celui de la bibliothèque Boncompagni de Rome, qui vient d'être malheureusement dispersée par une vente aux enchères ; il a publié les plus importants de ces textes.

De la comparaison de ces différents manuscrits, on retire l'impression qu'ils procèdent tous du même enseignement ; ils se ressemblent, à la manière d'une même leçon d'un maître recueillie en diverses langues par différents de ses élèves : semblables quant au fond, ils ne diffèrent que par les détails ou par le plus ou moins de longueur du texte. La plupart sont en langue latine, mais nous en avons un en langue provençale, datant du XIIIe siècle, un en langue française, et nous en voyons citer un autre en langue hébraïque.

Ces manuscrits sont moins complets que l'incunable de Ferrare, qui semble, dit Albertotti, être une collation postérieure de différents manuscrits faite par un praticien de cette époque. A moins qu'il ne soit la reproduction d'un texte plus complet, aujourd'hui perdu.

L'édition que nous donnons de l'œuvre de Bienvenu de Jérusalem est la reproduction du manuscrit français de la bibliothèque nationale de Paris. Ce manuscrit, du XVe siècle, catalogué n° 1327 du fonds français, comprend 129 feuillets de 21 cent. sur 29 ; d'une belle écriture gothique avec en-têtes rouges ou verts, il contient les traités suivants :

1. *Compillation faicte par Maistre Bernard de Gourdon, docteur en médecine, et par luy compillé en la noble université de Montpellier, l'an mil trois cents, au mois de juinct ainsy comme cy apres s'ensuit.*

2. *Cy apres sensuit le Compendil qui a esté ordonné par Bienvenu Raffe, maistre et docteur en médecine, qui a esté composé et compilé et ordonné à Montpellier pour la douleur et maladie des yeux sur ceste forme* (Du recto du folio 38, au verso du folio 60).

3. *Cy apres sensuit le voulum du régime des dames, pour leur aydier en leur maladies et adversitez tant de la concepcion comme de l'enfantement et aultrement.*

4. *Cy apres sensuit les vertuz et propriétéz de l'eau de vie come il est cy dessoubz desclairé et premièrement.*

5. *Cy apres sensuit les vertus et propriétez de aurum potabile et la manière comment on le fait.*

6. *Médecine ordonnée contre l'épidémie laquelle a esté envoyée par nostre saint Père le pape au Roy nostre seigneur, qui est une manière de beuvraige par deffault duquel plusieurs sont alés de la vie à trespas, lesquels se ilz en eussent user feussent restauréz de mort à vie ou ne leur feust point venue ladicte maladie.*

Après avoir copié le texte manuscrit, avec les fautes inhérentes au copiste, nous l'avons collationné pour les passages obscurs, soit avec les manuscrits publiés par Albertotti et Auffacher, soit avec l'incunable de Ferrare. En passant, nous avons corrigé ce qu'on appellerait aujourd'hui les fautes d'impression du copiste.

Tout en conservant l'ordonnance et la division en chapitres du manuscrit, nous avons ajouté, pour en rendre la lecture plus facile, les sous-titres et les divisions qui nous ont paru nécessaires ; ces additions sont, d'ailleurs, toujours prises dans le texte original.

Mais, à part le manuscrit provençal, le manuscrit français est le plus court de tous : Il ne contient rien de ce qui concerne les traumatismes, la fistule lacrymale, l'origine des larmes. Aussi, désirant donner de l'œuvre de Bienvenu une édition française complète, avons-nous ajouté au manuscrit de Paris la traduction de toute cette dernière partie. Cette traduction n'a pas la prétention d'être une imitation de la vieille langue française ; nous avons

seulement voulu faire une traduction des plus juxtalinéaires, employant, autant que possible, les expressions et les mots déjà employés dans les précédents chapitres. Nous avons aussi puisé dans Guy de Chauliac[1], qui cite souvent le traité de Bienvenu. Comme texte, nous avons suivi le texte latin de l'incunable de Ferrare, publié par Albertotti. Si notre langage est un peu archaïque, c'est donc que cet archaïsme se prête plus facilement à la traduction exacte de ce latin barbare.

Nous avons jugé inutile de mettre le texte latin en regard de la traduction, la réédition de l'incunable permettant de le consulter aujourd'hui dans toutes les bibliothèques.

A défaut des manuscrits, on compulsera avec un vif intérêt les différentes publications d'Albertotti[2], donnant la reproduction diplomatique du texte français et de deux textes latins, ainsi que des reproductions photographiques de chaque manuscrit.

En terminant cette partie de notre introduction, nous avons le devoir de remercier M. Teulié, le savant bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, pour l'obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition sa connaissance approfondie de la bibliographie et des langues romanes. C'est à lui que nous devons la publication du texte provençal que nous donnons à la fin de notre ouvrage, et qui est intéressant à plus d'un titre pour notre université méridionale. Ce texte n'est pas la copie directe du manuscrit de Bâle, que nous n'avons pu avoir en communi-

[1] *La grande Chirurgie*, de Guy de Chauliac, revue et augmentée par Nicaise. Paris, Alcan, 1890.

[2] Albertotti; *Benvenute Grassi Hyerosolimitani... De oculis eorumque egritudinibus. Incunablo Ferrarese dell anno 1474. Con notizce Bibliografiche.* Pavia. 1897, in-8°.

Considerazioni intorna à Benvenuto, ed alla sua opera oftalmocatrica. Pavia. 1898, in-8°.

L'opera oftalmocatrica de Benvenuto nei codici negli incunabili e nelle edizione moderne. Modena, in-4°. 1897.

I Codici Riccardiano, Parigino, ed Ashburnhamiano del l'opera oftalmocatrica de Benvenuto. Modena, in-4°. 1897.

cation : c'est la reproduction du texte publié par MM. Berger et Auracher, mis au net et corrigé par M. Teulié, à qui revient l'honneur de cette partie de notre travail.

Nous allons maintenant esquisser une courte étude de la vie et de l'œuvre de Bienvenu.

II.

Le nom même de Benevenutus Grapheus de Jerusalem peut prêter à de longues discussions. En effet, probablement par suite des erreurs des copistes, nous trouvons ce nom orthographié de différentes façons : Grassus, Crassus, Grapheus, Griphus, Criphus, Graffeus ; le manuscrit français, en titre et à l'explicit, l'appelle Raffe ; dans le cours de l'ouvrage, il est nommé une fois Grasse et une fois Graffe. C'est ce nom que nous avons adopté, comme se rapprochant le mieux des dénominations des divers manuscrits.

Mais, d'autre part, les auteurs postérieurs qui le citent, tel Guy de Chauliac, l'appellent simplement Benvenutus ou Bienvenu. Le manuscrit provençal l'appelle seulement Benvengut De Salern. Aussi nous rangeons-nous à l'opinion d'Albertotti, qui pense qu'on devrait l'appeler du seul nom qui ne varie pas dans les différents textes : Benevenutus Hierosolimitanus ou Bienvenu de Jérusalem.

Il est plus difficile de déterminer, avec quelque exactitude, l'époque à laquelle il a vécu. Tous les renseignements qui concernent sa vie ne peuvent être tirés que de son œuvre.

La nouvelle biographie générale de Firmin Didot nous donne sur Grassus la notice suivante :

Grapheus ou Grassus, médecin italien, appartenait à l'école de Salerne ; il vivait au xiie siècle. Il a laissé deux ouvrages en latin barbare :

Ars probata de oculorum affectibus ; Turin 1492, in-4° ; Venise 1497, in-folio.

Tractatus de oculis eorumque aegritudinibus et curis; Ferrare 1474, in-4°.

Kestner [1], Medicinische Gelehrten-Lexikon, p. 358.

D'après Malgaigne [2], Bienvenu aurait vécu entre Bernard de Gordon et Guy de Chauliac. Voici sur quoi il repose son dire:

Le manuscrit de Paris porte que le compendil a été composé et ordonné à Montpellier. S'il a été composé à Montpellier, c'est entre Bernard de Gordon, qui ne le connaît pas, et Guy de Chauliac, qui le cite. Bienvenu serait postérieur à Bernard de Gordon, et antérieur à Guy de Chauliac: il aurait donc vécu entre 1305 et 1363.

Cette thèse n'est pas invraisemblable; mais par un raisonnement analogue, de ce que Bienvenu ne cite ni Alkoatim (XII[e] siècle), ni Canamosali (XI[e] siècle), ni Jésus Hali (X[e] siècle), ne pourrait-on conclure qu'il a vécu avant eux? Alkoatim, Canamosali, Jésus Hali surtout, étaient cependant des médecins arabes fort en honneur, qui se sont spécialement, eux aussi, occupés des affections oculaires, et qui ont laissé là-dessus des traités qui nous sont parvenus; il paraît étonnant que Bienvenu les ait ignorés, puisqu'il vivait à cette époque où la médecine méritait surtout la qualification d'arabiste.

L'auteur le plus récent que cite Bienvenu est Iohannitius, ou Honein Ben Ishac, qui mourut en 873; d'autre part, Guy de Chauliac est le premier auteur qui fasse mention de Bienvenu. Il a donc certainement vécu entre le IX[e] et le XIV[e] siècle.

Dans le manuscrit provençal, il est appelé, nous l'avons vu, Benvengut de Salern; dans les différents textes il cite fréquemment les médecins de Salerne, il paraît donc admissible qu'il ait étudié à l'école de Salerne. Cette école est très ancienne, puisque, d'après Daremberg, on citerait des médecins salernitains en 846,

[1] Le *Lexicon* de Kestner (*Dictionnaire des Médecins*) a paru à Iéna, 1740, in-4°. Il passe pour contenir pas mal d'erreurs bio et bibliographiques.

Quant aux deux ouvrages de Bienvenu qu'il a signalés, ce seraient simplement les éditions différentes du traité que nous possédons.

[2] Malgaigne; préface à l'édition des *Œuvres d'A. Paré*.

et que les textes relatifs à son enseignement remontent au x[e]. siècle. A partir du xii[e] siècle, elle décline, ne produit plus ; elle persiste seulement. Officiellement, elle n'a disparu que le 29 novembre 1811[1].

Ces dates concordent, mais ne nous fixent pas d'une façon plus précise.

Dans l'incunable de Ferrare, Bienvenu parlant des humeurs des yeux, dit : «humor vitreus, et christallinus a gummositate cerebri nutriuntur *secundum magistrum Nicolaum* ». Ceci pourra nous fixer plus exactement, car ce Nicolaus serait Nicolas ou Niceolo, dit Præpositus, qui enseignait à l'école de Salerne, dont il devint præpositus, c'est-à-dire doyen au commencement du xii[e] siècle. On peut donc supposer avec vraisemblance que Graffe a vécu au xii[e] siècle, comme l'indique Kestner.

Il était de Jérusalem, il nous le dit fréquemment ; de plus, il appelle volontiers ses collyres, ses électuaires, ses poudres, *hierosolimitanes*, d'après le nom de sa patrie. Mais faut-il en conclure avec Daremberg qu'il était juif ?

Au moyen âge, la médecine était fréquemment exercée par des rabbins juifs. Dans le midi en particulier, les juifs, fuyant l'Espagne, où Arabes et Espagnols les persécutaient avec un égal enthousiasme, inondèrent le Languedoc. Connaissant la langue arabe, ils contribuèrent par leurs traductions, hébraïques d'abord, latines ensuite, à vulgariser les ouvrages des médecins arabes. La ville de Lunel, en particulier, paraît avoir été vers cette époque une pépinière de rabbins et traducteurs médecins[2].

Dans la suite, comme c'est le propre de leur race, ils devinrent tellement envahissants, qu'ils nécessitèrent une intervention des pouvoirs publics. C'est ainsi que par une ordonnance du 27

[1] Nicaise ; *loc. cit.*

[2] Il y avait à Lunel et dans les environs de véritables écoles, où les étudiants juifs recevaient non seulement l'enseignement, mais les vêtements et la nourriture. (Laval ; *Histoire de la Faculté de Médecine d'Avignon*, tom. I, Paris, Lechevalier, 1889).

décembre 1362, le roi Jean fit défense aux juifs d'exercer la médecine et la chirurgie dans le royaume. En 1338, le concile d'Aix avait interdit aux chrétiens d'avoir recours aux médecins de race hébraïque ; le concile de Trente renouvola cette défense, et non seulement interdit aux chrétiens d'avoir recours aux soins des médecins juifs, mais leur défendit même de se servir de médicaments préparés par eux. L'ordonnance de Ferdinand I, roi d'Aragon, disant : « qu'aucun juif, mâle ou femelle, ne pourra exercer la médecine ni la chirurgie à l'égard des chrétiens », nous montre en quelle estime se maintenait la race maudite.

Mais ces ces ordonnances étaient peu ou mal appliquées, même et surtout dans les villes reconnaissant l'autorité des papes, qui furent toujours pour les juifs plus cléments que les puissants de la terre. C'est ainsi que nous voyons Alphonse de Poitiers, malade à Avignon, mander d'Espagne un ophtalmologiste juif célèbre. Jeanne de Navarre confie les soins de sa santé à un médecin juif. Benoit XIII a pour médecin un juif converti, Josué Halorque. En 1358, trois médecins et deux chirurgiens juifs figurent dans le serment prêté au pape Innocent VI. En 1441, Durand, medicus judæus, est médecin des frères prêcheurs et fermier des revenus de la chambre apostolique[1]. En 1529, on nomma même un physicien juif, Emmanuel de Lattes, à une chaire de l'Université d'Avignon[2].

Les médecins juifs ne se contentaient d'ailleurs pas de donner à leurs clients les soins médicaux ; ils avaient généralement plusieurs cordes à leur arc. Nous venons de voir que Durand était non seulement médecin, mais fermier de la chambre apostolique; d'autres de ses confrères étaient aussi marchands et banquiers, et vendaient à leurs malades des étoffes, des bijoux, ou leur prêtaient à gages. En 1377, le chirurgien juif d'Avignon, Bellaut de Stella, reconnaît avoir reçu trois pièces de robe, un corset et

[1] Laval ; *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon, loc. cit.*

[2] G. Bayle ; *Les médecins d'Avignon au Moyen Age,* Avignon, Seguin, 1882.

deux tuniques que Jeanne de Monteolivo, d'Arles, lui avait donnés en gage pour un prêt, à elle fait pendant sa maladie[1].

Mais nous ne pouvons cependant admettre que Bienvenu appartenait à la race juive: en effet, parlant de la cataracte, il dit qu'on doit la tenir abaissée avec l'aiguille le temps de réciter quatre fois le Pater Noster, et puis par dessus l'œil on fera le signe de la croix. Le quatrième chapitre commence par ces mots : Ou nom de notre seigneur et rédempteur Jésus-Christ. Le septième chapitre commence : Ou nom de Dieu et de la glorieuse trinité ; toutes expressions que nous ne trouverions pas dans la bouche d'un juif.

Il est donc à peu près certain que Bienvenu était un oculiste chrétien du XII[e] siècle.

III.

Quelques mots maintenant sur les spécialistes de l'époque ; mais auparavant, rendons-nous compte de la condition qui était faite aux médecins.

On les distinguait en physiciens et en chirurgiens: les physiciens, les méges dans le midi, étaient les médecins. Pétrarque met ces derniers bien au-dessous de leurs confrères : « Que dirai-je de vos remèdes ? que sur mille il n'y en a pas un qui réussisse ! Beaucoup opèrent et souvent tuent les malades. Je parle des médecins qui se glorifient de porter le nom de physiciens, et qui regardent avec mépris ceux qu'on appelle chirurgiens, et auxquels ils abandonnent les opérations malpropres. Cependant, plus d'une fois sur moi et sur d'autres, j'ai constaté les excellents effets des remèdes de ces derniers praticiens, et j'ai vu leurs procédés guérir de graves blessures et de fétides ulcères. Les chirurgiens voyent ce qu'ils font, tandis que vos physiciens agissent toujours en aveugles.» Cet antagonisme entre les médecins et les chirurgiens a, d'ailleurs, duré des siècles.

Parmi les chirurgiens, on distinguait les chirurgiens en robe

[1] *Id.*, *Ibid.*

longue ou maîtres en chirurgie, et les chirurgiens barbiers. Les premiers avaient étudié la médecine et avaient pour insigne une boite; les seconds étaient de simples praticiens, ils avaient pour insigne une lancette[1].

C'est qu'en effet pendant longtemps les Facultés ne délivrèrent pas de grade en chirurgie: « les chirurgiens étaient des clers maîtres en médecine, d'autres étaient des laïcs sans titres ou des juifs ayant étudié dans les arabes ». Ils ne devaient pas toujours avoir la première qualité que Guy de Chauliac demande au chirurgien : être lettré.

Au moyen âge, à part les troubadours et les clercs, peu de gens entendaient la langue des savants, le latin. Aussi l'histoire nous a-t-elle conservé, comme une chose extraordinaire, le nom d'un marquis de Montferrand qui avait une bibliothèque et lisait le latin. Ce Montferrand mourut centenaire en 1230.

Quant aux clercs, leur instruction était parfois fort négligée, puisque nous voyons en 1293 un évêque d'Angers[2], considérant que tous les prêtres sont illettrés, *illiterati*, déclarer qu'il n'ordonnera plus personne à moins qu'il n'ait quelque teinture de grammaire.

Ajoutez à cela que les livres étaient rares et chers, et que presque seuls les monastères possédaient des bibliothèques[3]? Celles-ci, quoi qu'en dise Daremberg, étaient généralement fort soignées; les livres étaient considérés comme des objets de prix qui figuraient dans les testaments et les actes publics; et l'armarius, bibliothéquaire du couvent ou de l'église, s'engageait par serment à bien conserver les ouvrages confiés à sa garde, à ne point les vendre, les engager, ni les prêter.

Aussi ne sommes-nous point étonnés de voir qu'à cette époque la plupart des médecins étaient des clercs parfois engagés dans les ordres: il y eut même un pape médecin, Jean XXI, qui avait

[1] Bayle ; *loc. cit.*

[2] *Histoire littéraire de la France*, par le Bénédictin de Saint-Maur, tom. XVI.

[3] Cependant les premières bibliothèques publiques auraient été fondées par Saint-Louis.

étudié la médecine à Montpellier [1], et qui écrivit un ouvrage qui nous est parvenu : le manuel des pauvres ou l'art de guérir. Les médecins étaient tenus au célibat, mais cette règle n'était pas rigoureuse ; elle a cependant persisté longtemps, et ce serait le cardinal d'Estourville en 1452 qui l'aurait abolie.

En vérité, la condition des médecins n'était pas faite pour assurer les progrès de la science : en médecine, la scholastique réduisant toute la science à des commentaires stériles, aboutit à son arrêt complet. « Ce serait, dit Hirsch [2], un travail pénible que de vouloir soumettre à une critique judicieuse les énormes in-folio qu'a produits cette période, et cela n'aboutirait qu'à la constatation de la stérilité et de la ruine de cette science ». Une voix isolée avait cependant essayé de réagir : le moine Roger Bacon, avec sa grande et trop méconnue intelligence, s'était rendu compte de toute l'inanité de cette méthode et de son influence néfaste : « On commente Aristote, délaissant le point de départ de toute science qui est l'observation, dit-il. Si j'en avais le pouvoir, je ferais brûler tous les livres d'Aristote, car les étudier, c'est perdre son temps, et ils ne servent qu'à propager l'erreur et l'ignorance [3]». Ce langage révolutionnaire n'eut pas d'écho, et en médecine on continua à ergoter en d'oiseux commentaires sur Galien et les arabes.

Pour la chirurgie, il fallut concilier la maxime de l'Eglise *Ecclesia abhorret a sanguine*, avec les nécessités de la pratique. Le concile de Latran interdisant, en 1215, les opérations de chirurgie aux prêtres, diacres et sous-diacres, la chirurgie fut reléguée entre les mains des clercs, c'est-à-dire des moins instruits.

[1] Pierre, fils de Julien, avait étudié à Paris et pris ses grades dans presque toutes les Universités ; il remplit à Rome les fonctions de premier médecin, *archiatro*, de Grégoire X, qui le fit cardinal de Frascati. Il fut élu pape en 1276, et mourut d'un accident un an après.

[2] Hirsch ; *loc. cit.*

[3] « Si haberem potestatem super libras Aristotelis, ego facerem omnes cremari, quia non est nisi tempores a missio studere in illis, et causa erroris, et multiplicatio ignorantiæ. *Opus Majus* ».

Une autre entrave plus sérieuse aux progrès de la chirurgie, c'était la brièveté des études d'anatomie : les médecins romains du Ier siècle, et Celse les en blâme [1], vivisectaient leurs esclaves ou des condamnés, sans aucun profit d'ailleurs pour la science ; au moyen âge, on tomba dans l'excès opposé. A Salerne, l'anatomie est démontrée une fois par an sur des cochons, à défaut de singes. Boniface VIII, vers 1296, menace d'anathème quiconque fera bouillir des cadavres pour en faire des squelettes.

On ne commence à disséquer, à Montpellier, qu'au XIVe siècle; les statuts de 1340 disent qu'on fera l'anatomie tous les deux ans, et, en 1376, les médecins obtiennent du duc d'Anjou que les magistrats de la ville livrent, une fois l'an, le cadavre d'un criminel pour faire des démonstrations anatomiques. Cent ans plus tard, à Paris, on disséquait de trois à cinq fois par an : c'était une fête qui durait sept jours ; elle durait quatre jours à Bologne.

Ajoutez à cela qu'il n'y avait pas d'enseignement de la chirurgie : à Paris, on faisait bien un cours aux barbiers, mais les règlements obligeaient à faire les cours en latin, qu'ils ne comprenaient pas ; le maître en était réduit à leur lire Guy de Chauliac, qu'il commentait ensuite en français ; c'est ce qui nous valut la première traduction française de l'œuvre de Guy. Aussi Boulay [2] avoue-t-il qu'en 1506, à Paris, il y avait une telle pénurie de chirurgiens, qu'on en aurait à peine trouvé trois ou quatre qui puissent prétendre au grade de maître en chirurgie.

L'étude de la médecine, au moyen âge, était plus répandue

[1] Ils (ceux qui professent la médecine rationnelle) estiment qu'Hérophile et Erasistrate ont été on ne peut mieux inspirés, en ouvrant tout vivants les criminels..... et examinant, pendant qu'ils respiraient encore, la disposition..... des organes.

..... Ce qui me reste à dire est cruel, à savoir : d'ouvrir le ventre et la poitrine à des personnes vivantes, et de transformer ainsi l'art de conserver la santé en un fléau des plus horribles. *Celse, édition de Vedrenes*, Masson, 1876, pag. 27 et 31.

[2] Boulay vel Bulaeus ; *Historia universitatis parisiensis*, tom. VI, pag. 36, Parisiis, 1665.

qu'aujourd'hui, parce que tout lettré, sans pour cela se destiner à cette profession, faisait de la médecine savante.

Tel Roger Bacon, qui, dans sa perspective, nous donne l'anatomie de l'œil, d'après ses recherches personnelles : il a disséqué des yeux et des têtes de bœuf, et a constaté, chez ces grands mammifères, l'entrecroisement complet des nerfs optiques, découverte qu'il croit applicable à l'homme[1]. A cette époque, tout savant était médecin ; mais la réciproque était très rarement vraie.

Notons également qu'au moyen âge, surtout en Italie, les femmes exerçaient la médecine, et fort stupidement, dit Guy de Chauliac. Avicenne cite même une femme qui cultivait l'oculistique. Quand les femmes perdirent le titre de médecin, elles n'en conservèrent pas moins les fonctions et l'habitude de pratiquer. Les matrones grossirent le nombre des empiriques.

A ce sujet, Bienvenu nous raconte que les femmes sarrazines traitaient les granulations en renversant la paupière supérieure, et en la frictionnant avec une feuille de figuier jusqu'à ce qu'elle devînt sanguinolente.

La pratique de la médecine par les femmes se perpétua, et Branthome dut la conservation de sa vue à semblable empirique ; il raconte, en effet, que, blessé à Portofino, près de Gênes, d'un accident d'arquebusade au visage, qui le rendit aveugle durant 6 jours, il fut guéri promptement et gracieusement par une belle génoise qui «lui jetait dans les yeux du laict de ses beaux et blancs tetins, car elle n'avait que 30 ans, et de ses blanches mains lui oignait le visage de quelque graisse composée par elle».

Ce qui paraît certain, c'est que, jusque vers la fin du XIIIe siècle, exerçait et enseignait la médecine à peu près qui voulait. Ainsi, Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, dans une déclaration de janvier 1180, autorise le premier venu à enseigner la médecine dans sa ville seigneuriale, avec pleine et entière latitude.

[1] « Le nerf qui naît à droite va à gauche et le nerf qui naît à gauche va à l'œil droit ». *Perspectiva, distinctio II, caput primum : de origine nervorum qui ad oculum exiguuntur*.

Cet enseignement libre paraît être à ce moment la consécration momentanée des mœurs des siècles précédents, où toute la science s'était réfugiée dans les monastères, «et où les prêtres avaient concentré de nouveau entre leurs mains l'exercice exclusif de la médecine (Laval, *loc. cit.*) ». Dans les monastères existaient, dès le VIIe siècle, des écoles où l'on enseignait les sept arts libéraux et la médecine.

Mais, à mesure que l'enseignement s'étendit un peu, ce libre exercice produisit des abus inévitables, et bientôt apparurent les règlementations des pouvoirs publics tendant à les réprimer.

Nous trouvons alors : en 1297, une lettre de Charles d'Anjou mandant aux sénéchaux de Provence que les médecins ne puissent pratiquer sans être au préalable examinés par le conseil et la cour royale.

Philippe IV, par lettres de novembre 1311, «fait défense d'exercer l'art de la chirurgie dans Paris, si ce n'est après examen fait par les maîtres chirurgiens jurés qui seront nommés par le chirurgien juré du roy au Chastelet ».

Jean Ier, par ordonnance de décembre 1352 « faicte à la supplication du doyen et de la Faculté de médecine, défend à toutes personnes d'exercer la médecine à Paris, à moins qu'il ne soit docteur ou licencié à Paris ou ailleurs ».

En 1397, à Paris, le 13 octobre, lettres de Charles VI « par lesquelles il est défendu à toutes personnes non graduées en médecine, de l'exercer dans la ville ou le faubourg de Nismes, nonobstant toutes lettres subreptrices qui seraient contraires ».

Ainsi que le montre l'ordonnance de Philippe IV, après l'institution des universités où l'on n'enseignait pas la chirurgie, il y avait cependant des jurys spéciaux pour examiner ceux qui voulaient la pratiquer.

A côté des médecins et des chirurgiens, il y avait une troisième catégorie de praticiens dont Guy de Chauliac déplore l'existence : les spécialistes, les medicatores aurium, dentium, oculorum, etc.

La spécialisation existait au moyen âge comme aujourd'hui,

mais, généralement nomades, les spécialistes allaient de contrée en contrée, offrant le secours de leur art. L'honnêteté ne paraissait pas être leur vertu dominante. Guy de Chauliac les honnit, et les appelle des «coureurs». Il s'élève contre l'habitude qu'ont les chirurgiens de leur laisser les opérations des yeux, des dents, des hernies, des hydropisies, de la pierre.

Il avait peut-être raison, surtout en ce que la plupart de ces spécialistes ambulants étaient non seulement dépourvus de tout grade universitaire, ce qui n'eût pas été un grand mal, mais encore de toute notion médicale : les charlatans ont pullulé et prospéré de tout temps, et le moyen âge, avec sa facile et naïve crédulité, devait être une époque singulièrement favorable à leurs exploits.

Les oculistes, comme les autres spécialistes, allaient eux aussi de ville en ville : quand leurs cures ne réussissaient pas, ou qu'ils avaient volé leurs malades d'une façon trop manifeste, ils échappaient par la fuite à la vindicte publique. Car leur situation, près des grands surtout, n'était pas exempte de dangers : témoin ce médecin français que le roi Jean de Bohême fit coudre dans un sac et jeter dans l'Oder, ainsi qu'il le lui avait promis, parce qu'il n'avait pu le guérir de sa cécité. C'est pour ce même roi que Guy de Chauliac avait écrit son régime de la cataracte, aujourd'hui perdu.

Comme Guy de Chauliac, Bienvenu se plaint de l'ignorance de ses confrères en oculistique : « Est iceluy art et médecine es mains » de médecins ignorants et non saichants, qui se entre-mêlent du » dit art sans cognoissance des dictes maladies des yeulx. Pour- » quoy ils estoient cause de gaster les yeulx de tous pacients en » quoy ils faisoyent opéracion ».

Au point de vue chirurgical, la plupart des oculistes se bornaient à l'opération de la cataracte par abaissement, et à l'opération de la fistule lacrymale (lisez dacryocystite suppurée), qu'ils traitaient, ainsi que nous l'apprend Bienvenu, en perforant les chairs et l'os avec un fer rouge jusqu'à arriver dans le nez :

inventé par les Arabes, ce procédé fut plus tard remis en honneur par Woolhouse.

C'était surtout la médecine ou plutôt la pharmacie qui devait être pour eux une source de bénéfices : ils avaient leurs poudres, leurs collyres, leurs électuaires, leurs pilules, qui étaient plus ou moins chers et variaient selon les clients. C'est ainsi que Bienvenu, après nous avoir indiqué les poudres faites de pierres précieuses pour le traitement des nubecula et des pannicules, nous dit de les employer quand nous aurons à traiter nobles hommes; pour les vilains, les poudres de gommes seront suffisantes et plus à la portée de leurs bourses.

Marcel, l'empirique médecin ou pharmacope bordelais du IV[e] siècle, nous donnant certaines formules pour les maux d'yeux, raconte qu'il a eu beaucoup de peine à les obtenir, leurs auteurs ne voulant pas se dessaisir du secret de leurs préparations. Au moyen âge, cette coutume persistait encore. Bienvenu cependant ne peut être, à cet égard, l'objet de nos reproches : comme les autres, il a ses collyres, ses pilules hiérosolimitanes, mais il en donne généreusement les formules.

Toutefois, il n'a pas été toujours aussi prodigue de ses secrets : « Très certainement, nous dit-il, il a plu à Dieu que je compose ce livre ; aussi, je ne veux plus vous cacher la composition des remèdes que j'avais tenus secrets jusqu'ici » [1].

Admirons cependant sa fameuse poudre de Nabet, sa « médecine dicte vertu donnée de Dieu, mais surtout son oignement de alabaustrum, bon pour les yeux, l'estomac, les reins, la migraine, et les femmes atteintes de douleur à la maire »; à moins que nous ne préférions son merveilleux électuaire « qui clarifie la lumière des yeux, cure la paralysie, et ceux aussi qui sont empeschés en leur parler ».

Pour lui rendre justice, il faut cependant reconnaître que nous ne trouvons pas dans Bienvenu toutes ces idées superstitieuses,

[1] « Certissime Deo placuit quod hunc ego librum componerem ; nolo ea abscondere quae antea in secreto tenebam ».

cette foi en l'astrologie et aux talismans que Guy de Chauliac n'a pas toujours évitée, et dont est remplie l'œuvre de Bernard de Gordon. Une seule fois, dans son traité, nous trouvons mentionnée l'influence planétaire ; c'est quand il nous explique pourquoi dans l'opération de la cataracte il préfère l'aiguille d'or à l'aiguille d'argent : « l'or de soy clariffie plus largement que l'ar- » gent pour la puissance de sa planecte qui est le souleil chault et » humist ».

Parmi les oculistes coureurs, tous n'étaient pas comme Bienvenu et beaucoup exerçaient sans titre. Certains de ces spécialistes non patentés arrivant dans une ville demandaient aux autorités licence d'exercer. C'est ainsi qu'Albertotti cite un nommé Drogo Salva, auquel un décret du conseil de Venise de 1330 donne licence de traiter les maladies des yeux.

Nous avons trouvé encore ces licences au XVIIIe siècle : dans les œuvres inédites de Pierre-François Bénézet Pamard, l'inventeur de la pique, il est parlé d'un charlatan qui, après avoir obtenu licence des autorités, opéra de la cataracte dans les environs d'Avignon. Ces licences devaient correspondre à ce qu'on appelle aujourd'hui : par permission spéciale de M. le Maire.

Bienvenu fulmine à chaque instant contre ces ambulants peu scrupuleux, «ces fols mèges, ignorants de leur art, qui font la pire des cures ». Et leur façon de faire est peu honnête, témoins ces malades, atteints de renversement de la paupière, à qui ils demandaient pour les guérir beaucoup d'argent.

Certes, il n'est pas défendu au praticien de demander la juste rémunération de ses services, mais il ne doit pas en exagérer le prix. « Le chirurgien, dit Guy de Chauliac, doit être non extorsionnaire d'argent, ainsi qu'il reçoive modérément salaire.»

Bienvenu nous enseigne la même modération : il raconte qu'en Sicile il a gagné beaucoup d'argent (multas pecunias lucrati sumus) en enlevant à des malades des corps étrangers de l'œil ; vous ferez de même, ajoute-t-il, mais ayez toujours grand pitié

des pauvres, afin que Dieu vous donne la grâce de bien opérer (sed semper habeatis misericordiam pauperum, ad hoc ut deus det vobis gratiam bene operandi).

Mais, malgré cela, il ne faut pas négliger la question des honoraires; Bienvenu ne nous cache pas qu'il fait ses conditions à l'avance : « Ego vero facto primo pacto cum eis, accipiebam unum rasorium » il ne prend l'instrument en main qu'une fois le prix débattu. Il nous apprend aussi que sa poudre bénédicte lui a rapporté de jolis bénéfices : « et propterea in pecunia bene fiet nobis ».

Au moyen âge, les médecins paraissent avoir taxé leurs visites à un prix assez élevé : En 1348, à Avignon, Dulceline de Sade est soignée par trois médecins, dont deux juifs et un chrétien, qui touchent chacun 1/2 florin par visite. Bayle, à qui nous empruntons ces détails, calcule que cela faisait 8 fr., 17 de notre monnaie.

Au point de vue pharmaceutique, le médecin poussait à la consommation, car trop souvent il partageait avec l'épicier. Aussi, en 1242, voyons-nous dans les statuts d'Avignon intervenir cette disposition légale (Art. 130) : Que les épiciers ne fassent point d'association avec les médecins :

« Nous ordonnons que les épiciers feront serment... de ne point se concerter et s'associer avec les médecins ou avec l'un d'eux, de ne leur rendre aucun service, de ne leur faire aucun présent ni aucune promesse pour les engager à faire vendre leurs remèdes.

»... Et tous les médecins ou épiciers ou élèves en médecine ou en épicerie qui auront conclu entre eux des pactes pour que les médecins fassent vendre des remèdes aux épiciers moyenant des promesses ou des présents faits aux médecins par leurs épiciers ou leurs élèves, seront punis d'une amende de cent sols au profit de la cour temporelle [1].»

Le pharmacien n'existait pas encore, et la même balance pesait les épices et les médicaments.

[1] Bayle et Laval; *loc. cit.*

IV.

Bienvenu a parcouru surtout l'Italie ; il nous raconte qu'il a pratiqué en Calabre, en Toscane, dans les Marches ; dans les îles de la Méditerranée, Sardaigne, Sicile etc. Mais indubitablement il a dû venir en Provence et à Montpellier. Le titre même du manuscrit de Paris « composé et compillé et ordonné à Montpellier » semblerait indiquer que l'ouvrage y a été écrit : mais ce manuscrit paraît plutôt une traduction faite sur le manuscrit latin.

Le manuscrit de Monaco porte en dernière page : *Iste liber constat in Montepessulano VI coronas*. Ceci nous indique l'origine montpelliéraine de ce manuscrit.

Le manuscrit provençal de Bâle doit avoir la même provenance, et nous serions tentés d'y voir une version faite à Montpellier, dans la langue de l'époque, par un étudiant que les hasards de la vie ont fait émigrer.

Une habitude courante au moyen âge consistait à étudier et prendre ses titres successivement dans diverses facultés [1]. Bienvenu a étudié à Salerne, il nous dit être allé à Bologne. Salerne déclinait tandis que la réputation de Montpellier allait grandissant, il n'est pas inadmissible que Grassus, attiré par ce renom, soit venu jusqu'à Montpellier.

Il ne faut pas se dissimuler que les chirurgiens comme les oculistes « saichants leur art » étaient rares ; témoin la plainte qui s'échappe au xve siècle de la plume d'Alexandre Benedetti : « Cette partie de la science médicale (l'oculistique) n'est plus dans notre domaine, et a passé entre les mains de mercenaires, d'ar-

[1] Peut-être cela venait-il de ce que certaines Facultés jouissaient d'une renommée plus ou moins grande, et distribuaient facilement les titres. C'est à cela que fait allusion cette mauvaise langue de Guy Patin, quand il dit que, dans certaines Universités, il se fait fort, pour un peu d'argent de faire couronner docteur un âne.

tisans et de rustres... En Asie, en Syrie, en Médie, on trouve encore aujourd'hui de très brillants médecins oculistes. Chez les autres nations et en Italie, ils sont au contraire très rares [1] ».

Il ne serait aussi pas impossible que ce soit la renommée de Bienvenu qui l'ait fait attirer à Montpellier, et qu'il y ait été appelé pour y enseigner.

Le grand argument, c'est que Bernard de Gordon ne le connait ni ne le cite. Nous croyons non seulement que Bernard de Gordon connaissait Bienvenu, mais aussi qu'il fut l'auteur de la traduction française de son traité.

En effet, dans le manuscrit qui contient le compendil de Bienvenu, plus nous comparons les différents traités qu'on y trouve, comme la compillacion de médecine de Bernard de Gordon et le régime des dames, sans nom d'auteur ; plus il nous semble que ces différents traités sont de la même époque et du même auteur, c'est-à-dire de Bernard de Gordon.

Pour le compendil, dans la traduction française, une partie a été ajoutée par le traducteur : c'est le commencement ampoulé de la préface : « En considérant par notre rédempteur et souverain Seigneur... »,jusqu'à auditores audiant. Ce style déclamatoire nous rappelle fort le ton un peu emphatique du lilium medicinæ.

Aux folios 3 et 4 de la compillacion de médecine, comme au folio 100 du régime des dames, nous trouvons pour les maladies des yeux des formules qui se ressemblent fort.

Ce mot *mége*, qui revient souvent, nous indiquerait, quand bien même le titre ne le porterait pas, que cette traduction a été faite dans le midi (lou mége, le médecin, est un mot encore employé dans notre provençal).

Sans en avoir la certitude absolue, nous croyons donc qu'on peut attribuer à Bernard de Gordon la traduction française de l'œuvre latine que Bienvenu aurait enseignée à Montpellier.

[1] Benedetti ; *Humani corporis anatome*, lib. V, cap. XXXI. Basil., 1549. Cité par Hirsch.

V.

Les ouvrages d'oculistique des anciens qui nous sont connus sont peu nombreux. En effet, abstraction faite des notions que nous trouvons dans les traités généraux, tels que ceux de Celse, Oribase, Aetius, Paul d'Egyne, et dans les volumineux ouvrages des arabes, voici la courte liste des traités spéciaux qui nous sont parvenus :

Ier siècle. DEMOSTHÈNE LE MARSEILLAIS avait écrit un traité en trois livres sur les maladies des yeux, dont nous n'avons que de courts fragments.

IIe siècle. GALIEN. *De oculis.* Considéré comme apocryphe.

Xe siècle. JESUS HALI. *De cognitione infirmitatum oculorum et curatione eorum.* Imprimé à Venise en 1499 avec la chirurgie de Guy de Chauliac. Traité beaucoup plus important que les deux suivants :

XIe siècle. ALCANAMOSALI ou CANAMOSALI. *De passionibus oculorum liber.* Publié *ibidem*.

XIIe siècle. ALKOATIM, dont le traité sur les affections oculaires vient d'être réédité en Allemagne.

De tous ces traités celui de Bienvenu est le plus complet. Il nous donne un aperçu de la science de l'oculistique au moyen âge; sa lecture est indispensable à quiconque veut se rendre compte de l'histoire et des progrès de l'ophtalmologie à travers les âges.

CY APRES S'ENSUIT
LE COMPENDIL QUI A ESTÉ ORDONNÉ PAR BIENVENU GRAFFE
MAISTRE ET DOCTEUR EN MEDECINE
QUI A ESTÉ COMPOSÉ ET COMPILLÉ ET ORDONNÉ
A MONTPELLIER
POUR LA DOULEUR ET MALADIE DES YEULX
SUR CESTE FORME.

I.

En considérant par nostre Rédempteur et souverain Seigneur la petit fragilité des corps des créatures humaines, qui seuffrent pluseurs passions, douleurs, et angoisses, et autres grandes maladies, tant en tout le corps, comme en pluseurs membres particuliers et chascun par soit, ou corps des créatures humaines et en toutes les parties d'ycelle qui leur peulvent subvenir en pluseurs et diverses matières, tant dedans le corps comme dehors, et en toutes les circonstances et deppendences, tant chauldes comme froides, et selon les influances des quatre complections et les humeurs naturelles : ainsi comme sont ceste assavoir sanguin, colorique, fleumatique et aussi mélancolique, tant simples comme composés ; pour lesquelles choses il lui a pleu ordonner sur la terre pluseurs beaux remèdes, de grande quantité de nobles et belles médecines pour avoir salut. Lesquelles ont esté ordonnées par grant nombre de tres beaux et excellents docteurs en médecine, noz anciens prédecesseurs maistres lesquels avecques grand cures, peines et labeur y ont travaillé, fait compillé haultement avec grande industrie et traveil, tant que à pluseurs pour leurs

beaux faiz et grand compillacion la rennomée fleurit apres leur mort.

Pour laquelle chose, moy Bienvenu Graffe, humble docteur en médecine en mon temps, me suis delicté à estudier, veoir, et visiter les beaux faiz, compillacions et euvres de nos dicts excellans maistres et docteurs : ay considéré leurs beaux volumes et euvres. J'ay veu et advisé que je ne veoye nul art complet sur le faic des doulcurs et maladies des yeulx, à quoy on se peust présantement arrester pour en avoir salut, santé et guérison. Par quoy moy, meu de pitié pour ce que je veoye pluseurs qui de ladite maladie et infirmité estoient bien grandement, et en souffroient pluseurs douleurs et angoisses, et par ce j'ay voulu faire une compillacion, petite euvre, à ce de donner alegement à ceulx qui en estoient malades et douloureux ; et me suis fondé en parlant sur la forme et manière qui s'ensuit. Auditores audiant.

II.

Vous qui voulez escouter et aprendre, et qui vous delictez de avoir sçavoir et aprendre nouvelle science et de acquérir fame et rennomée en estudiant et en escoutant ceste très prounée science et art des maladies et douleurs des yeulx, quo j'ay composée et ordonnée selon le dit et ordonnance des anciens philozophes, et aussi pour la grande exercité et expérience que j'ay eue par longue espace de temps en alant et venant par pluseurs et diverses parties du monde, et en usant et pratiquant, tant de médecine comme surgie [1], tant en froides régions comme en chauldes, esquelles parties et régions j'ay fait pluseurs convalescences et belles opéracions et cures de choses touchant les douleurs et maladies des yeulx et de leur nuysance. Mais à tous et chascun les cuisances et les douleurs de yeulx sont mécogneuz et non expertes ne ouvertes, ni leurs noms déclarés en médecine. Mais

[1] Surgie pour chirurgie.

touteffois, mon intencion est de redigez et declarez par escript, et noctant toujours, et remanent en mémoire jusqu'à ce que ayt eu la pleine verité de toutes et chascunes les maladies et douleurs et occupacions des yeulx tant de causes accidentelles quelz surviennent par les dictes maladies, comme de toutes autres nécessitez qui se peuvent curer par poudres, emplastres, uncions et pillules, et aussi abstinence de soy garder des choses contraires et user par bon régime de bonnes viandes.

Et avec ce ay mis et imposé nom par soy à chacune inffirmité, et les ay remenées et reductes toutes ensemble et mis en nom Jésus. Et luy voulus ainsi nommer et appeller pourtant que il soit plus à plain prouvé et expert en médecine.

Et ce est la cause pourquoy je l'ay voulu faire compiller ostant ce que j'ay veu qu'il estait nécessité à humaine nature pour ce que les anciens docteurs et auteurs, en leurs beaux livres et voulums et les grandes euvres qu'ils ont compilées n'ont traité aucunement plainement ni formellement du dit art qui enlumine ainsi tout le corps humain, ainsi comme ils ont fait de pluseurs autres medecines qu'ils ont traictees et pour sauver et guérir toutes autres maladies. Et certainement en tout mon temps je n'ay veu nul praticien qui ay bien ni certainement exercé le dit art et pratiquer de ladit maladie des yeulx entre tous les chrétiens là où j'ay fréquenté, ne eu cognaissance de pratiquer. Nonobstant que le dit art et pratique en médecine est plus utile et plus proffitable à nous autres contre la dicte maladie des yeulx parce qu'il enlumine tout le corps que nulle autre science qu'il soit prénuse pour nulle autre maladie qui soit dessus le corps humain.

Et est le icelluy art et médecine es mains et par les mains des médecins ignorants et non séchants qui se entremettoient du dit art sans avoir cognoissance de nulles des dictes maladies des yeulx.

Pourquoy ilz estoient cause de confondre et de gaster les yeulx de tous paciens en quoy ils faisoient oppération par grant erreur.

CHAPITRE PREMIER.

Le premier chapitre est ordonné pour la anathomie des yeulx et de toutes ses tuniques.

I. — Définition et cognoissance de l'ueil.

Les yeulx sont instruments qui sont concaves et sont plains de aue, qui sont composez au front de la teste de la personne à ce qu'ils puissent ayder à l'adeministracion du corps par le moyen de l'esperit visible de donner au corps parfaicte lumière. Et est ung instrument précyeulx qui est ainsi ordonné que en la partie du nerf, c'est-à-dire par dessus la concavité et dessus le moyeut de l'ueil, est charnu. Mais de la partie des paupières, il est très parfaictement cler, et par le milieu de la dicte clarté appert la paupière ou pupille par lequel l'espérit visible qui vient par le nerf concave par son exciture, c'est assavoir les caves et tuniques, lesquelles tuniques Johannicj nombre et extime à VII, et les nomme par la manière qui s'ensuit. La première est appellée retinam ; la seconde, secundinam ; la tierce est dicte scliros ; la quarte est appellée araneam ; la Vme est nommée uveam ; la VIme est appelée corneam ; la VIIme et derrier est dicte conjonctivam. Il dit aussi que la couleur des yeulx sont IV : c'est assavoir, noirs, soubs blancs, vairs, et claudus ou clautus.

II. — Des tuniques des yeulx.

Et moy Bienvenu Graffe dy ainsi que les tuniques des yeulx sont deux tant seulement. A quoy je me arreste selon mon advis, et tienne que la expérience est bonne, lesquelles j'ay eues par

grant exercice, les ay longuement expérimentées, et grand pratique, et mesmement par anathomie. Et je mis nom à la première tunique, et l'ay appellée sanatellam pour tant qu'elle sauve et garde tout l'ueil, et retient les humeurs qu'ilz ne descouvrent pas l'ueil. Se ainsi estait que icelles humeurs descourussent par l'ueil, se seroit assez pour perdre la vue. Et semblablement j'ay appello la seconde discoloratam, quia non est color in ea. C'est à dire pour ce qu'il n'y a point de couleurs en elle.

Et pourtant je dis que l'ueil n'a point de couleurs, mais se devise à l'occasion des humeurs ainsi comme il est par le moyen de la clarté de la humeur cristelline, qui est une parfaicte et clère humeur ainsi comme nous avons veu et expérimentez par pluseurs fois. Car quand la humeur cristelline est pres des tuniques, les yeulx se monstrent estre en une couleur, et quant la humeur est ou milieu, elle se démonstre estre de une autre couleur ; et quant la humeur est au parfont, elle se démonstre d'une autre. Pourquoy les humeurs se varient l'une de l'autre pour les scituations là où elles sont assises.

Et par ainsi je dis que ceulx qui ont les yeulx parfont, et les yeulx forment visibles, et voyent bien grandement apres ce qu'ilz sont en l'aage de XXX ans. Et ceulx qui ont la humeur cristelline au milieu, ceulx cy voient bien et clèrement en leur jeunesse, et leur entretiendra la veue en leur vieillesse : et se démonstrent les yeulx de telles personnes moyennement noirs ; mais que en pluseurs de ceulx cy souvent vient grandement et surhabonde optalimie, et une autre maladie dicte pains, ce qu'il ne fait pas aux autres. Et semblablement ceux qui ont les humeurs pres de la tunique, ou les yeulx vers, èt pendent sur la blancheur, et telles personnes ne voient pas bien ne en jeunesse ne en vieillesse, car en eux surviennent souvent reumes et larmes en telz yeulx vers, plus que aux autres, et si ont tousiors les paupières rouges. Et pour ce je dis qu'ilz ne voyent pas bien, car l'espérit visible qui vient par les nerfs concaves et en passent trouve et rencontre les humeurs pres des tuniques là où ils se espendent

par dehors, par quoy l'espérit visible pert son effort et vertuz. Et puis que nous avons dit de ceulx à qui apparent les yeulx vers, et qui pendent et condescendent en blancheur, qui est proprement la cause pourquoy plusieur diceulx ne voyent pas bien.

Et de présent il est expédient que je vous die de ceulx qui ont les yeulx moyennement noirs, et pourquoy c'est que plus longuement dure en eulx la veue quelle ne fait pas aux autres. Et la cause si est, car la humeur crestalline demeure au milieu de l'ueil et l'espérit visible qui vient par les nerfs concaves faic illec résidence pour raison de la tunique concavée vitrea, qui se tient es yeulx, est là qui la retient; parquoi il ne se peust sitost espendre au lieu.

Nous vous avons narré de ceulx qui ont les humeurs au milieu des yeulx, et pourquoy c'est que la veue leur dure plus quelle ne fait aux autres complections. Et de présent nous voulons dire et conclure de ceulx qui ont les humeurs en la parfondité de la teste et apperent leurs yeulx noirs, et voyent plus grandement que les autres, mais que à pluseurs il ne dure pas jusques au temps de vieillesse. Et dit ainsi que la veue est milleur et plus parfaicte pour la profondite de la humeurs crestelline, pource que l'espérit visible trouve plus grand espace au parfont, et si remplit plus à son aise toutes les concavités des yeulx devant ce quelle pisse devant la humeur de la tunique vitrée. Et voulez savoir pourquoy la veue n'est pas donnée à pluseurs de ceulx cy jusques à vieilles, pourceque les fumosités et catharactez surviennent plus grandement en ceulx cy que aux autres, que leur donne empeschement en la veue.

Nous vous avons narré des tuniques des yeulx, selon Johannicius qui sont VII, et selon moy ne sont que deux, et aussi vous avons déclaré plainement de la diversité, et comment il n'y a de couleurs es yeulx, et comme la cause est pour scituacion des humeurs et diceulx. Et aussi comment une manière varie de

l'autre, et pourquoy c'est que une créature voit moins que l'autre, et qui est cause et raison ne de quoy cest.

Et de présent en continuant à notre euvre et pratique, nous voulons procéder sur les humeurs des yeulx, et donnerons à entendre et déclarerons les noms et surnoms de toutes les maladies et espèces des yeulx selon qu'il apperra plus à plain en leurs propres chappitres.

CHAPITRE II.

Ce deux chapitre est des humeurs des yeulx et seurnoms de leurs maladies et espèces selon qui s'ensuit.

De présent il convient de dire des humeurs des yeulx. Je dis doncques premièrement que les humeurs des yeulx sont trois en nombre: desquelles la première est appelée albugineus, la seconde est appelée cristallinus, et la tierce vitreus. La albugineus est ainsi dicte pour ce qu'elle est semblable à album d'œuft; et la cristallinus est ainsi dicte pour ce qu'elle est semblable à cristal; et la vitreus est ainsi dicte et nommée pour ce qu'elle est semblable à voirre.

Et pour le présent nous voulons narrer et démonstrer comment l'ueil est composé dedans le chief de la créature avecques les humeurs; mais selon la anathomie que nous avons aprouvé et nous trouvé que il y a aucune concavité en la sommité ou hautesse du nerf optique; et est ceste concavité plaine d'eaue glaucouse qui est divisée en III cas en espèce de nom, en touchement, et en figure. Dont la première espèce en touchement et est latouchement semblable à album d'œuf. La II° est ainsi comme gomme fresche, et la tierce est telle comme est le lart du port quand il est cuyt. Et toutes trois sont en une mesme substance et ne sont point séparez en une figure, et ont différence tant à latouchement comme au nom. Et est la première celle que Joannicius appelle albugineus; et la seconde cristallinus; et tierce vitreus.

Nous vous avons dit les humeurs des yeulx et aussi les noms comme elles ont. Or pour le présent nous pouvons dire les condicions de la première humour qui est dicte albugineus, laquelle

est dicte froide et humide. Et la seconde qui est dicte cristalline est froide et seiche. Et la tierce qui est vitreus est semblablement froide et seiche; mais touteffois elle est mains que la cristalline, car la froideur est bien actrempée pour la chaleur du sang qui est es paupières, car il se approche plus de luy que des autres. Et avons dit que les humeurs vitrée et cristalline sont norries de la géneracion des nerfs, et albugineus est nourrie de la généracion du cervel.

Nous avons ja dit comment l'ueil est composé ou chief, et comment il est concave et rempli de trois humeurs et de leurs conjuction, et des divisions de la concavation, et comment ilz sont remplis, et aussi de leurs noms, et de leur substance de quoy ils sont norris.

CHAPITRE III.

Le tiers chapitre de ce livre est ordonné pour les catharactes.

I. — Des sept espèces de catharactes.

Or de présent nous procèderons es maladies de choses froides qui surviennent es yeulx, et de leurs cures à ce nécessaires. Et premièrement nous parlerons des catharactes.

Je diz donc que ilz sont VII espèces de catharactes. C'est assavoir IV curables et III incurables, car par le certain l'on cognoist le nom certain. La première espèce curable est une à laquelle est blanche ainsi comme est chaulx qui est puriffiée parfaictement. La seconde est blanche, ainsi comme celle estoit de couleur célestine. La IIIe est blanche, et est ainsi comme couleur de scendre. Et la quarte est citrine, et de ceste cy s'en treuve bien petit.

Doncques la première espèce est blanche ainsi comme chaulx, qui survient par percussion en quelque manière que l'ueil aye esté frappé, dehors ou dedans, avecques baston, ou d'une pierre, ou du point, ou de leurs semblables.

La seconde espèce est blanche qui ressemble couleur célestine qui précède de l'estomac et survient à l'occasion de mauvaises viandes, lesquelles viandes résolvent et engendre le fumositez qui monte au cerveil, et le cerveil les envoye es yeulx.

La tierce espèce est blanche, et est en manière de couleur de cendre, et ceste espèce survient à l'occasion de trop grant douleur du chief, ainsi comme est migraine, ou aultrement par trop grant froiduro, ou par trop grant angoisse, ou douleur de trop

grande abondence de larmes, ou pour trop veiller, et leur semblables.

La IVe espèce est de couleur citrine et ceste survient pour trop boire, ou pour trop menger, ou pour trop grant peine et labeur avoir, et que à pluseurs elle se engendre des humeurs mélencoliques.

II. — De la cure des catharactes.

Nous avons dit la cause et les actydens de catharactes curables, et de présent nous vous dirons la cure d'icelle.

Et vous disons que toutes les espèces dessus dites ne se pevent parfaictement curer jusques à ce qu'elles soyent bien complectes et formés : et le signe qu'elles soyent bien complectes est quant le pacient ne voit point, si non tant seulement la clarté du souleil ou la lumière de la chandelle de nuyt. Et plusours fols meges les ont cuyder curer et s'en sont efforcés par purgacions et par pouldres ; et tout ce n'a esté que fallaces. Car catharactes ne peut estre curée avecques médecine laxative, pouldres, electuairez, ne avecques collires ; car elles sont dedans toutes les tuniques des yeulx ; et si sont engendrées de humeurs des yeulx, c'est assavoir de albuginée, car l'occasion des dis actidents la humeur albuginée se dissolve et en partie se porrist, et ceste putréfaction est ainsi comme eaue coagulée, et se met devant la lumière des yeulx entre les tuniques de la humeur cristalline. Et pour ceste cause les sarrasains et ceulx de arabie appellent icelle catharacte illincosarar [1], c'est à dire porrye eaue, et nous autres lactins l'appelons catharacte, pourquoy icelle eaue putrifiée se peut mectre devant la lumière, c'est à dire devant la pupille entre les tuniques de la lumière des yeulx. Pourquoy elle ne se peut curer avec pouldres, collires, ne avecques autre médecine, se ce n'est avecques ceste médecine qui s'ensuit.

Notre cure est telle : premièrement tu dois scavoir qu'il fait

[1] Linzaret, dans le texte latin.

purger le cerveil avec nos pillules dictes Ieraclis [1], qui ont esté par nous trouvés et sont celles qui s'ensuivent : R. turbich, aloes epatici āā. ʒ. i. macis, cubèbe, masticis, croci āā. ʒ. j. [2].

Incorporez toutes ces choses ensemble et les confis avec suc de rosez et en fait masse de laquelle tu formeras pillules, et en donne au pacient devers le soir V ou VII.

III. — La opéracion de la catharacte.

Et le jour d'apres la purgacion, à heure de tierce, faiz seoir le pacient face à face devant toy, et que il aye les yeulx clos et puis encommance la operacion ou nom de Dieu.

Et avecques ta main senestre, tu eslièveras la paupière de dessus, et avecques la main destre tu tiendras ton aguille d'argent, et mectras ladite aguille de la partie moindre lacrimable, et pertuises l'ueil avecques la dicte aguille en tirant et boutant illecques jusques à tant que tu touches avecques elle jusques à la dicte eaue putrifiée, et encommance dessoubz jusques à la pointe de ladicte aguille, et oste ladicte eaue de dessus où elle se tient qui est devant la pupille, et la faiz descendre au bas, et la tiens par telle manière et par telle espace de temps que l'on pourroit mectre à dire IV ou V fois le pater noster. Et puis que tu ostes

[1] Ieraclis, abreviation de Hierosolimitane.

[2] Voici la signification de ces vieux signes employés dans les formules.

R, ou ℞, ou P, au commencement de la formule signifie : *Recipe*; Prends.

℔ = une livre ou XII ℥, ou 500 gr.

℥ = une once ou VIII ʒ, ou 30 gr.

ʒ = un gros ou drachme, ou III ℈ ou 4 gr.

℈ = un scrupule ou XX gr ou 1 gr. 274.

gr ou GR = un grain ou 0,05 centigr.

Le signe ß après le signe d'un poids signifie *semissis ponderis*, la moitié de ce poids : par exemple ℥. ß. voudra dire une demi-once.

Le nombre des poids s'écrit, avant ou après le signe, en chiffres romains majuscules ou minuscules : VI. ʒ. ou vi. ʒ. ou vj. ʒ, lisez six drachmes.

Pour les substances sèches : m ou M = manipulum, poignée. m. j. = une poignée.

tout doulcement la dicte aguille de dessus, et s'il advenoit que elle retournat dessus, ramène la à la moindre partie lacrimable, c'est assavoir devers les aureilles. Et noctez bien que depuis que tu auras l'aguille dedans l'ueil, tu ne la dois point tirer dehors jusques à tant que la catharacte aye collé en partie ainsi comme il est dit devant. Et puiz apres, tire l'aguille ainsi comme tu luy as mise, tout doulcement; et quant tu en auras ainsi tirer l'aguille, fait tenir l'ueil du patient clos, et ayes du coton qui soit trempé en glaire d'euf, et le met dessus l'ueil du pacient, et fait coucher ledict pacient à l'envers jusques à IX jours, et qu'il aye toujiours les yeulx clos en telle manière que l'ueil ne se remue. Et luy continue à mestre la glaire deuf dedans par trois fois le jour, et la nuyt autre fois jusques à la fin. Et le continue jusques à tant que ledit terme soit passé. Et que le lieu là où le pacient couche soit obscur et trouble. Et sa diète soit qu'il mange durant iceulx IX jours de eufs fres avecques du pain; et s'il est jeune, qu'il boyve de l'eaue ; et s'il est vielz, qu'il boyve du vin bien trempé avec eaue.

Ilz sont pluseurs qui commandent que l'on donne à mangé à leurs paciens de cher fresche et gelines, et nous approuvons que ilz norrissent moult grandement. Pourquoi nous doublons que pour trop grand norrissement en sang es yeulx, ce qui serait contraire à notre cure, et pour ceste cause nous le deffendons.

Et quant les IX jours seront passés, faictez au pacient dessus l'ueil le signe de la croix, et puis qu'il luy lave de eaue froide. Et que le pacient encommance de faire ses besoingnes.

Et par ceste manière se curent toutes les catharactez qui sont curables. Et se il y a aucun médecin qui autrement les vueille curer, nous disons qu'il ignore la dicte cure et la cause dicelle. Ceste cure cy je l'appelle actuaire [1], pour ce quelle se fait avec aguille d'argent ou d'or.

Nous deffendons expressément de non user d'aguille de fer,

[1] Actuaire pour acuaire, de acus, aiguille.

portant que par elle peut venir trois manières de nuysance. La première manière est pour ce que le fer est dur, et à l'occasion de sa durté il dissoult partout ce qu'il actaint. La seconde est que se catharacte est dure en la séparacion devant sa lumière, la pointe de l'aguille se pourroit rompre et demourer en l'ueil ; et se ainsi estoit quelle y demourast, elle consumroit toute la substance de l'ueil. La tierce manière est pour ce que à l'occasion de la douleur qui seroit en l'ueil par le moyen de la pointe de l'aguille rompue, tout le temps il gecteroit larmes, car toujiours le pacient sentiroit plus grant douleur pour la durté de ladite aguille de fer ; laquelle chose ne adviendroit pas se elle n'estoit d'argent ou d'or.

Je dis donc que les deux aguilles d'or et d'argent sont toujiours bonne pour la durté et mollesse qui est en elles. Mais l'or de soy clarifie plus largement que l'argent pour la puissance de sa planecte qui est le souleil chault et humist.

IV. — De la première espèce de catharacte.

Vous avez oy par nous les causes, espèces, actidents et les cures de catharactes qui sont curables. Et de présent nous devons dire et déclarer la division qui est ordonnée entre l'un et l'autre, et de la restauration de la lumière à ce que le pacient puisse mieulx veoir après la cure parfaicte.

La catharacte qui est blanche ainsi comme chaulx, qui survient pour la percussion accidentelle qui ce fait en l'ueil, est de difficile cure, et par ainsi le pacient ne peut pas bien veoir pour la percussion que les yeulx ont sustenus, car les humeurs albuginée, cristeline et vitrée sont dissolvées en partie, ainsi comme les autres humeurs de toutes les autres parties du corps qui se dissolvent quant elles sont frappées, batues et mutilées de baston, de pierre, ou de cousteau, ou d'autre chose semblable.

V. — De la seconde catharacte.

De présent nous encommencerons à dire de la seconde catharacte qui est blanche et se tourne en couleur célestine.

Je dis doncques de ceste catharacte cy, que ce le pacient est bien curer avecques l'aguille, ainsi comme il est dit dessus, que il verra clèrement, et luy sera tournée sa lumière ainsi comment il estoit par devant. Et ce vous voulez savoir vrayment pourquoy ce leur advient, c'est pour la variété et scituacion des humeurs et habondence d'esperit visible qui est dedans l'ueil. Pourquoy vous devez scavoir véritablement que tous ceulx qui ont souffert et seuffrent de cette seconde espèce sont mieulx curés et voyent mieulx que de nulle de autres espèces devant dictes.

VI. — De la tierce catharacte.

De la tierce catharacte, qui est ainsi comme comparée à couleur de cendre, je dis que depuis qu'elle est curée ainsi comme il est dit dessus, et le pacient a recouvert lumière, elle ne luy demeure pas longuement en cest estat, se on ne luy aide avecques autres médecines.

C'est assavoir cum dyaolibano nostro, et que le patient le praigne souvant, et est ainsi fait : R. olibani, gariosili, nucis muscate, nucis indice, croci, āā. ʒ. ß. boni castorei, ℥. i. Vous prandrez toutes les choses dessus dictes ensemble, et en faictes pouldre, et la passez par ung sedas ; et apres vous prandrez de bon miel et le mectez sur le feu, et l'escumes tres bien, et puis en confizé les choses dessus dictes ainsi mises en pouldre, et en faictes electuaires desquels le pacient prendra chacun jour de matin, ainsi comme il se lèvera du lit. Et que il aye l'estomac jeung et en praigne à la quantité d'une chataigne ou d'une croville de nois ; et semblablement que il en praigne devers le soir, quant il s'en ira coucher, en semblable quantité, et se garde de toutes viandes qui soyent de malle digestion ; et use de celles

qui sont de bonne digestion : c'est assavoir chauldes et humides qui engendrent bon sang ; et qu'il se garde tout temps de viandes froides et seiches et neutrez, comme sont cher de boc, d'aignel, de feigne, de porc, et de cèbes crus, car ce leur nuyt grandement.

Et si avons toujiours esté expers à ce, car toujiours pluseurs sont venus à nous pour estre curés de catharactez lesquelles n'estoient pas bien parfaictez, et nous leur donnions à menger de cebes affin que plustost je se complissent et se conformassent. Et que le pacient boyve toujiours vin chault, ouquel lon mecte sauge et rue, et que on se garde ce temps pendant de atouchement de femme tant comme le pacient pourra, et que il ne entre au baing ne en estuve. Touteffois que il se baigne en une tigne en sa maison avecques eaue de la decoccion de camomille, et que il tienne toute la teste dehors la tine à ce que la fumée ne nuyse point es yeulx.

Et noctez que la electuaire devant dit vault moult à restraindre les larmes ; et si assoulaige la douleur de la migraine qui se fait de fleume.

VII. — De la quarte espèce de catharacte.

De la quarte espèce qui est à catharacte ainsi comme cytrine, je dis que entre les austres elle est dure et ronde ; et quant tu la vouldras ouvrir avecques l'aguille, au commancement tu ne la dois pas mectre par enbas, car elle ny pourroit pas entrer pour raison de la rotondite et de la duresse qui est en elle, mais tu la mectras de la partie moindre lacrimable et fiche l'aguille, et puis apres quant tu la tireras dehors, met ta main de la partie du nefz, et puis tire bien ton aguille en tordant et retordant avecques les dois doulcement, ainsi comme tu l'as en la cure précédent.

Pource je dis que tous ceulx qui ont souffert et souffrent les infirmités des catharactes qui sont curables, sinon de celles qui sont de couleur de cendre, il ne leur est point de mestier de avoir

ne de tenir abstinence de viandes, car nous sommes assez expers à ce que nulle viande ne leur donne nuysance, mais leur est de nécessité de avoir aucun confort ou norrissement, à ce que les nerfz soyent reconfortés par lesquels l'esperit visible resplendisse es yeulx.

VIII. — De la première espèce incurable.

Et que ainsi est que nous avons acomplir le traicté de catharactez curables, maintenant nous retournons à déclarer des trois espèces incurables.

Pourquoy je dis que la première espèce incurable et celle que les médecins de Salerne appellent goute serène, et trouveras les signes de la cognoistre telz : car la pupille est noire et claire comme se au lieu ny avoit nulle macule. Et dedans la concavité d'eulx appert ainsi comme de couleur serène, et les yeulx se mènent mêmement tousiours sans cesser avecques les paupières comme se ilz estoient plains d'argent vif.

Et en notre temps nous en avons veu pluseurs qui avoient la dite infirmité. Et nous disons ainsi en jugent, que telle maladie procède et vient à l'enffant ou pacient du ventre de sa mère, daucune infirmité corrompue qui a audit lieu dominacion, qui est la cause pourquoy il naist sans lumière. Et nous nous sommes parforcez de les curer avecques médecines variables en pluseurs et diverses manières. Mais nous ny avons peu trouver nul remède ; et saiches que oncques nous ne vysmes et oysmes dire que ils se puissent curer en manière qui soit. Néantmoins aucuns de ceulx cy voient la clarté du jour, et vont par les chemins les yeulx ouverts comme se ils visse bien ; et sont ainsi pluseurs de ceulx cy qui voyent la stature des hommes et leurs somiaiges ou aucune autre chose.

Et en aucuns demeure ce petit de lumière jusques à la fin de leur vie. Et aultres sont à qui il ne dure point, ne ils ne voyent goute en plus que s'ils n'avoient nuls yeulx.

Et touteffois vous povez croire que se ung chacun de ceulx cy avoient tout l'or du monde, et le vouloient donner, et tous ceulx du monde fussent médecins, si ne leur pourroit donner aucun remède se Dieu ne le faisoit. Et pourquoy car les nerfz optiques sont tant oppilléz et mortiffié, car nulle ayde qu'il appartienne à médecine ne leur pourroit aider.

Et appellons icelle catharacte ainsi comme celle qui est engendrée par le moyen de aucune corrupcion du cerveil, qui est dicte goute aigouse, qui descend tout aigueusement et subtilement ou subitement qu'elle corrompt et dissolve de leur lieux toutes les humeurs des yeulx, en telle manière que des icelle heure ensuivant les ners optiques oppillent, ainsi comme dit est dessus.

IX. — De la seconde espèce incurable.

La seconde espèce qui est incurable, est celle qui appert dedans les yeulx comme couleur verde ainsi comme lipie, qui est en aucuns en plusieurs lieux.

Et saischez bravement que ceste espèce ne vient pas de loin de petit à petit, mais vient soubdainement, et hastivement descent à si grant haste, car des celle heure quelle est descendue, le pacient n'y voit goutte emplus ne que s'il n'avoit nuls yeulx.

Pourquoy je dis que de toutes les autres espèces ceste cy est la plus mauvaise. Et ceste espèce survient es yeulx pour trop grande froidure du cerveil et grande multitude de larmes et plénitudes, et trop grande angoisse des yeulx et de vigilles ou de vielles, et par trop grande timeur et verbéracion, ou bastre la teste, ou par trop jeuner, et leurs semblables.

X. — De la tierce espèce incurable.

La tierce espèce incurable est quand toute la pupille appert en manière que l'on ne voit point aux lieus nuls cercles ne tuniques aux yeulx, mais toutes les lumières, apres ce quelle est dilatée,

appert ou noire ou blanche. Pourquoy apres ce que la pupille est ainsi dilatée, on n'y peut avoir ny trouvé aucun remède qui appartienne à médecine, de quoy en se puisse aydier; et se aucun croit et se efforce de leur vouloir aidier, il travaille et laboure en van.

CHAPITRE IV.

Le quart chappitre est de la passion des yeulx qui procède de la complection du sang.

I. — De la pruritude des yeulx et du renversement des paupières pour la multitude ou trop grande habondence de sang.

Ou nom de nostre Seigneur et Redempteur Ihesuscrist, de present nous commancerons à declarer les actidens de pluseurs maladies sanguines qui surviennent es yeulx pour raison et à loccasion des IV humeurs ; c'est assavoir : sanguin, colorique, fleumatique, et melancolique.

Et premièrement nous parlerons de la complection sanguine ; car je vous dis ainsi que pour raison de la multitude et de la grande habondance du sang, aucuneffois il monte es yeulx aucune rougeur qui art. Et ceste rogeur et ardeur ce convertist en pruritude, pourquoy il deseiche les paupières en telle manière que il ne demeure en lueil nulz poilz. Et se ceste infirmité ou maladie demeure par ung an sans estre curée, elle fait renverser les paupières.

Et pour ceste cause avant que le pacient vienne en cest estat il se doit ayder avecques notre collire dit de Illitacion qui est ainsi fait : R. thutie alexendrine ℥. I. et deux quartons de tresbon vin blanc. Et dedans un mortier avecques ung pillon chault tu pilleras tresbien la tuthie, et puis met tout ensemble en une ille neufve, et y adiouste : ℥. I. rosarum siccarum ; et fait tout boillir ensemble en telle manière dessus petit feu, jusques à tant

que le vin soit à la moitié consummé [1]. Et puis tu le colleras [2] parmy ung drap de lin, et le réserve et garde en une ampolle de verre, et en lave le pacient deux fois. Et tous les paciens que tu en laveras, dedans une sepmaine ilz seront garis.

Et saiches que avecques ceste collire cy nous avons curer inumérables créature dicelle maladie.

Mais touteffois gardes bien que devant ce, vous user de ladicte medecine sur aucun pacient se il est jeune, que vous le faictes flobothomer ou saigner de la voyne médiane du front ; et se le pacient est viel, tu lui purgeras le cerveil avecques nos pillulles qui sont faictes contre la putritude des yeulx, et se font par ceste manière : R. aloe epatici, sandalli rubei, esule, reubarbi ā ā. ʒ. ß. turbich, minoris cathapucia, agarici ā.ā ʒ. I. Incorporez bien tout ensemble, et les faictes confire avecques arthimise, et en faictes masse de laquelle vous ferez pillulles, desquelles vous ferez prandre au pacient selon la puissance qu'il aura de les recevoir.

Et dit ainsi que non tant seulement lesdictes pillulles valent pour le pruritu et douleur des yeulx, mais aussi à tout pruritut du corps et rongne de humeurs quelconque elles sont bonnes et prouffitables.

Et appelons icelles pillulles composées, et les avons ordonnées et les povez donner, car apres que vous les aurez prises, vous en remercyerez Dieu pour le bien que vous aurez receu delles.

II. — De obthalimie.

Ils sont aussi autres infirmités et maladies procédantes à l'occasion de la humeur sanguine, qui se naissent et surviennent es

[1] C'est le collyre Ierosolimitan du texte provençal et latin. Guy de Chauliac l'appelle collyre de Bienvenu et en donne la formule suivante.

P. tuthie d'Alexandrie, et sucre, de chacun 12 onces ; roses sèches mises en poudre, 1 once. Soient cuits à petit feu en deux livres de bon vin, jusques à consomption de la moitié, puis coulez, et gardez-le pour user.

[2] Tu le colleras, du latin colare, filtrer.

yeulx, qui habondent plus depuis la fin d'aoust jusques à la fin de septembre que elles ne sont en nul autre temps. Et adviennent icelles infirmités et maladies pour la mutacion de l'ayr et de la diversité des fruis que l'on menge en icelle saison. Et les autres surviennent pour la mutacion de l'air tant seulement, car en icelluy temps pluseurs obtalimies, les panniculez se engendrent.

Pourquoy je vueil icy démostrer que c'est que obthalmie: obthalimia est sang qui est corrompu et est engendré de humeur chauldo, laquelle se met dessus la blancheur des yeulx avecques grant fumositez ardent, et avecques grande habondance de humeurs; et incontinent fait grand timeur et douleur es yeulx, et le pacient ne peult reposer ne dormir, car il luy semble soyent plains de arenne, d'espines ou de fumée.

La cure tant des viez comme des jeunes, est telle : R. anteram album [1] et sarcacolla ʒʒ. selon que tu voudras faire de pouldre; et la pulverise tres bien, et de ladicte pouldre tu mectras dedans les yeulx ; et y en met si bonne quantité que tu en amples les yeulx, et fait coucher le pacient a l'envers quand tu y vouldras mectre ladicte médecine. Et puis si prent estoupes de lin, et les baignes bien en cave froide, et les comprimes fort, et les met dessus l'ueil: et de ceste heure en avant tu verras merveilles, car le pacient qui ne povait durer ne repouser tantost, dormira et sera en repos [2]. Et avecques ceste pouldre cy nous en avons

[1] Le texte provencal dit angelot ; le texte de Breslau, azarum album ; l'incunable, az arnec. Le texte de Paris porte exactement auteram album. Pour le sens du mot antera, voir le glossaire.

[2] L'incunable de Ferrare dit en plus :

Et providi medici salernitani vocant obtalimiam secundum Ypocratem et Galienum, mirabiles atque numerabiles medicos. Nos vocamus ipsam torturam tenebrosam, quia quando descendit in oculis, cum tam magna descendit tortura quod oculi tenebrantur. Et medicinam predictam vocamus pulverem benedictum, quia cum mittitur in oculis ab illa hora inantea paciens habet requiem, et recipit sanitatem. Et cum ista cura sine dormitione et purgatione, innumerabiles homines liberavimus ; et propterea in pecunia bene fiet nobis.

curez inumérables : pourquoy nous l'avons nommée et appellé pouldre bénédicte ou alexandrine.

Et si veulx aussi dire et déclarer de diverses géneracions et maladies de infirmité qui adviennent es yeulx pour raison de ladicte maladie de obtalimie, et c'est pour ce qu'ils nont estez curez au commancement. Et saischez que par deffault de soy garder de celle male cure, pluseurs folz médecins ouvrent ignoramment en icelle, et commectent grant erreur en prenent la substance des médecines, et font adjoindre au lieu nouvelle douleur, à l'occasion de laquelle les yeulx se blanchissent, en telle manière que en beaucop de pacient la santé qu'ilz avoient es yeulx perdevant ne leur sera jamais rendue, ne retournée au premier estat, pourtant que aucunes humeurs des yeulx se dissolvent pour la douleur qui monte par les médecines contraires [1]

III. — D'une perturbation qui survient aux yeulx pour raison de la dicte obtalimie [2].

Et derechief encores disons nous que a occasion de ladicte obtalimie il y a pluseurs pacient qui sont perturbés es yeulx, et ne voient pas bien por raison de ce qu'ilz ont les yeulx plains ainsi comme de fumosité ou d'autre nuysance. Car ce leur survient par mauvaise garde, pourcequ'ilz usent et maingent aucun contraire de pluseurs et males viandes, quant leur dite maladie leur rengne, et souffrent la douleur es yeulx et leurs vices: c'est assavoir que leurs yeulx leur larmoyent.

Et se ainsi estoit que telz pacient vausissent vostre cure : premièrement que tu leur purge le cervueil avecques les pillules qui

[1] Propter quod aliquando oculi liquefiunt et exeunt cum tota concavitate extra palpæbras : et asti tales infirmi nunquam vident. Unde de istis dicimus, quod postquam ad talem statum pervenerunt, nulla medicina potest eis prodesse, eo quod oculus est commotus et separatus a suis membris, et est mortificatus cum tota sua substantia,

[2] De quadam infirmitate quæ generatur in oculis propter obtalmiam : videlicet de caligine, et obscuritate oculorum.

s'ensuivent : R. polipodii quercini, esule, mirabolans citri, Reubarbi ʒʒ. ʒ. i. Et mesles tout ensemble et los confis cum lacte sicomorum[1], et en formes pillules desquelles tu donras au pacient selon la possibilité de sa puissance pour les recevoir. Et quant la purgacion sera faicte, donne luy devers le soir dyaolibani Irssitario. Et dedans les yeulx vous mectrez de pouldre de alixandre jusques à ce qu'il soit plainement curer ; et que il se garde bien de viandes contraires[2].

IV. — Des Panniculez.

Et maintenant nous commencerons de parler des panniculez qui se engendrent es yeulx par habondance de sang. Doncques je dis que les panniculez se engendrent en pluseurs et diverses manières : et premièrement pour raison de male garde ; secondement pour pluseurs douleurs qui pevent survenir ou chief, par le moyen desquelles douleurs la mygraine advient et descent es temples et en surcilz, et fait soner les voines, et pour raison dicelle pulsacion les yeulx gectent larmes, et par le moyen de ce, les pannicules qui sont engendrées apparent es yeulx de diverses manières.

Et dit ainsi que le premier pannicule appert es yeulx ainsi comme grains de milet dessus la tunique ; et de pluseurs est appellée gratarici, et d'autres est appelée pictatele, et à Naplez est appelée canture, et dise bien car à l'occasion de la grant douleur qui vient de superfluite de sang, elle concave[3].

[1] Nous avons adopté sicomorum au lieu de citomorum que portait le texte. Le manuscrit provencal porte : lact de succamors : le texte de Breslau : lac sicomorum.

[2] Complevi vobis tractatum de cura obtalmiæ, et aliarum diversarum infirmitatum quæ in oculo remanent propter obtalmiam, et curam etiam probatam a qualibet illarum infirmitatum de per se, secundum quod ars nostra vobis demonstravit.

[3] In multis locis vocantur gutatici, in aliquibus aliis pidatelle vel pictacolle, in partibus Appuliae vocantur carrature ; et omnes in hoc bene dixerunt, propter quod multæ superfluitates sanguinis consurgunt in oculis cum magno dolore.

La seconde pannicule est qui appert dessus la tunique en manière descaille de poisson [1].

La tierce pannicule appert de la partie de uvea de l'ueil, ainsi comme se estoit ung floc de nege qui se feust assemblé ensemble.

Le quart pannicule est quant il apport aucuneffois tout le blanc, et que nulle tache de noir ne appert au lieu ne à la tunique, ne à la lumière.

V. — Du premier pannicule et de sa cure.

Je dis doncques que quant tu verras le signe es yeulx, c'est assavoir un grain de mil concave, garde que tu ne mectes nulles médecines dedans les yeulz ne dehors, pourceque ceste maladie ou infirmité ne peust estre curée avecques médecine laxative, ne avecques poudre, ne collyres, ne cautaires; car toutes ces choses nuisent es yeulx.

Mais fait ceste cure moult glorieuse que cy après sensuit qui est ainsi faite: R. XL. cymaz rubri et sint tenere et pista eas ad modum sale, et deux ℔ de bon vin blanc, et ai i de rude, et ℥. IIII de flour de camomille qui soit seiche ou verde, et de la pierre qui est dicte alabaustrum ℔. ß, semen feni ℥. I, olei rosarum ℔. I., cere ℥. I. Et puis incorpore bien toutes ces choses ensemble, hors la camomille et la cère, et pillez bien tout ensemble: et puis après tu mectras toutes ces choses ensemble et les pilles bien et puis tu les mectras en une ole neufve dessus petit feu, et bouille tant et si longuement que tout le vin soit consummé tant qui te semble que tout frise. Et puis après fay que tu ayes VI albums d'eufz, et les mesles avecques les choses dessusdictes, jusques à tant qu'ilz soient bien conformés, et puis les colle par ung drap de lin. Et se qui en fauldra est un oignement précieulx qui est nommé vulgairement alabaustrum,

[1]Secundus panniculus ut superius dixi, est qui apparet super tunicam ad modum caliginis, vel lentiginis, ad similitudinem unius squamæ piscis.

car ainsi nous l'avons appellé et nommé pource qu'il n'y a son prix au monde à qui le puisse comparer.

Et avecques ledict oignement tu oindras le front du pacient et les temples jusques au surcilz : et celle onction curera et garirera toute la douleur [1].

Et te dis que non tant seulement elle vault aux paniculez, mais aussi en quelconque lieu où il aye douleur, aussi ou chief, et aussi en tout le corps, ainsi comme sont les piez, les mains, et les autres membres ; car ce ainsi est que le pacient se oigne dudict oignement, tantost de la douleur qu'il aura il sera garir de toutes maladies qui lui pevent advenir. Et aussi nos avons trouvé plusieurs femmes qui avoient grande douleur de pluseurs maux qui surviennent à la maire, auxquelles donnons à menger et user de cestuy oignement en forme et manière ainsi comme ce estoit electuaire, et aussitost qu'elles en avoient usé, elles estoient délivrées de toutes leurs maladies et douleurs, sans que jamais elles feussent plus tormentées de ladicte maladie.

Et semblablement nous en avons veu pluseurs tant hommes come femmes, qui avoient grande douleur et maladie à l'estomac, et nous luy en faisions oindre ledict estomac et les rains dudict oignement, et incontinent ils estoient gariz et délivrés de ladicte maladie. Et certainement il vault aussi à toute douleur de migraine, et à toute maladie des yeulx, quant on en froute et oing ou le fronc, fort et souvent, et aussi les temples et les snperficillia ou surcilz.

VI. — Du second pannicule.

Le second pannicule est celluy qui appert dessus la tunique des yeulx, ainsi comme en manière d'escaille de poisson.

Pourquoy je dis que se tel pannicule n'est curé au commance-

[1] Certissime ex quo Deo placuit quod hunc ego librum componerem, nolo ea abscondere quæ antea in secreto tenebam. Propter quod vobis dico per Deum verum quod ungentum allabastri virtutes habet infinitas.

ment de la maladie avecques les cures que nous avons à dire, jamais il ne pourra pleinement estre curé en manière qu'il puisse bien veoir. Et se tu ne lascez eslever avecques la ungccion, et tu la tranches avecques le rasor, tu ne la sauras si subtilement trancher ne fendre, que tu ne mectes à distruction toute la substance de l'ueil.

Et par ainsi je vous conseille que vous ne soyes point convoiteux de prandre et recevoir telle cures, quant elles ne sont fresches, et que elles sont endurcies, car jamais vous n'y pourres avoir honneur.

Et doncques nous avons dit que icelle pannicule, au commancement se peult curer quant il se encharne dessus la tunique sanatelle, maiz devant ce quelle s'endurcisse ; sa cure est telle qui sensuit : tu feras ton cautère aux temples, du cautère ront, car ce que le feu actrait il dissoult et consume, et le permet bien curer entièrement car il consume et clariffie du tout l'ueil. Et quant tu auras fait tout cautaire, tu mectras dedans l'ueil de la poudre nabatis. Et dautre part tu prendras quatre pommes, et les feras cuyre bien dessoubz la cendre ; et ce fait, quant elles seront bien cuytes, tu les nectoyeras tresbien des escorces, puis tu prandras la moelle dicelles et la pilleras fort en ung mortier d'arin ou de loton ; et avecques ladicte moelle, tu mesleras la glaire d'un euf, et incorporez bien tout ensemble jusques à tant qu'il soit bien meslé, et soit fait en manière de oignement duquel tu mectras dessus estoupes, et le emplastieras dessus l'ueil : mais tu feras quil soit clos et serré, et puis le lye dune bande, et fay de cestuy appareil II fois le jour ; et par ceste manière tu cureras ceste pannicule.

VII. — Du tiers pannicule.

Et du tiers pannicule[1] tu feras la mesme cure qui est declarée dessus du second pannicule, mais tu adjousteras avec la poudre

[1] Complevimus vobis de primo et secundo panniculis, et diximus vobis causas, signa, accidentia et curas. Nunc volo vobis dicere de tertio panniculo qui apparet sub tunica oculi ad modum unius flochi nivis quando ningit.

nabatis ceste médecine qui vault contre tres grant blancheur des yeulx, car elle donne couleur noire à la tunique, et difforme la macule en ung jour.

Il sensuit la cure : R. tertiam partem ℥. i. boni ligni aloes, et habeas scubellam novam quam impleas carbonibus vivis, et pone lignum super carbones. Et que ayes ung bacin à barbier ou une bassine bien necte : et couvre tellement le bassin que toute la foumée soit réservée dedans le bacin ; et quant toute la fumé sera ainsi reservée, comme dit est, tu prandras ℥. i. de pulvis[1] nabetis, et la mesles avecques la fumée qui est audit bassin, et le incorpores bien ensemble. Et dicelle pouldre bien meslée tu mectras dedans les yeulx, et puis par-dessus tu mectras l'emplastre de pommes, ainsi comme devant est dit.

Et noctez que la poudre nabatis ce fait de sucre nabet, ou de sucre candy, ou de sucre dalixandre, qui est toute une mesme chose, et de pouldre faicte de ancheram, qui est jaune, de la rose blanche ; et les incorpores bien tout ensemble, et dicelle pouldre tu pourras user en pluseurs et diverses manières, et est merveilleuse contre la panniculo des yeulx: premièrement, car il mollifie lez pains des yeulx ; secondement, car elle mitigue la douleur ; tiercement, car il destruit toute la rougeur des yeux ; quartement, car il corrode le pin et toute la macule des yeulx ; quinctement, pour ce qu'il conforte les yeulx, et si aguise la veue ; la VIe, car elle constrint les lermes se elles sont de humeurs froide.

Et est ceste pouldre tant seure que elle proffite à toute infir-

[1] La poudre nabatine, laquelle Bienvenu fait de sucre candy, ou cassonnade, est en cecy precieuse, car elle ramolit et nettoye sans douleur ; et pour ce elle est appelée eclaircissante. Et quand on y mele de la fumée de bois d'aloes, elle est fort confortative (Guy de Chauliac, pag. 480).

Poudre de Bienvenu (qui est aussi la mienne) pour toutes taches : PR. sucre candy une once, tuthie préparée demy once, soient pulvérisez et paitris avec de l'eau rose ; puis espandu dans un bassin. Le bassin soit renfermé sur la fumée du bois d'aloes et d'encens Soit desséché et subtilement pulvérisé. Cette poudre soit conservée en une bouette d'airain. On en mettra aux yeux avec une esprouvette d'argent. (Guy de Chauliac. Ed. de Nicaise, pag. 662).

mité des yeulx et ne fait nuysance à nulle chose. Et diz premièrement que elle moliffie pour raison de sa grant humidité. La II[e] est quelle mictigne pour raison de sa grant doulceur et suavité. Tiercement, elle destruit toute la rougeur des yeulx pour raison de sa qualité bien puriffié. Quartement, elle corrode par sa grant duresse, car devant ce quelle dissolve en la puissance de son accetousité, elle corrode le pannicule. Quinctement, elle conforte car se aucune chaleur ou ardeur est es yeulx, elle la puriffie et clariffie la veue, et si vivifie lesperit visible. La VI[e] est car elle constrint les lermes, se elles sont de humeurs froides, car pour raison de sa chaleur elle actrempe cette fumosité.

VIII. — Du quart pannicule.

Le quart est quant les yeulx appèrent tout blanc, et ne voit on aucunement ou lieu nulle chose noire ne dessus la tunique, ne nulle lumière apparest en l'ueil. Et se advient pour raison de une tres grant douleur qui descent par le mylieu de la teste avecques grant fureur, et environne l'ueil tout alentour, et à loccasion de ladicte douleur l'ueil se blanchist ainsi et appert quasi ainsi luysant comme albastre. Et le pacient des ceste heure là en avant ne voit point, maiz dit quil luy semble quil voit tout le monde blanc, et porrait discerner ni diviser une chose de lautre. Et les yeulx lacriment, et plorent tousiours, et toute la naturelle blancheur de l'ueil se appert toute rouge à lenviron la tunique blanche.

Vous avez oyr les causes, accidents et signes du quart pannium et de présent il nous convient veoir la cure dicelle qui est telle[1] : R. XII albumina ovorum, et pone ipsas in scutella nova et ab aliquo stipite duca eas usque quo revertantur in spumam, post dimicte aliquantulum residere et post prohiciatur spuma. Et puiz tu auras du coton et le moilleras dedans la glaire demourée

[1] Fiat primo cauterium in summitate capitis in loco ubi conjungitur commissura sagitalis cum coronali, secundum quod videbitis ubi de cauteriis tractabimus ; facto cauterio...

et nestoyée l'escume demeurée, ét le emplastre dessus l'ueil qui soit clos et serrer. Et fay ce préparatoire par chacun jour X foiz, et la nuigt autant; et fay ce par si long espace de temps que le pacient parviengne à santé.

Et avecques ceste médecine cy tu cureras le quart paninum et non pas en autre médecine; pourquoy je vous admoneste et enorte que vous procédissiez selon cest art cautement.

Et vous gardes que dessus le pannis nulles autres médecines vous ne présumies de mectre, sinon que celle que nous avons dit cy dessus; car ces pannis ou pains ne se doivent point curer avecques médecines corrosivez, car en ce faisant, vous y donnerez plus grant douleur que vous ne feriez de cure.

CHAPITRE V.

Le Vme chapitre est des maladies des yeulx qui procèdent à l'occasion de fleume.

I. — De la première infirmité qui survient dans l'ueil par raison des lermes.

Les maladies qui surviennent es yeulx à l'occasion de fleumes procédent en pluseurs manières, car par fleume à pluseurs procèdent et surviennent les lermes es yeulx, desquelles lermes se engendrent trois grisves et diverses maladies.

Pource je vous dis que pour trop grand cource et influence de lermes à plusieurs personnes les paupières souverayne tantost se mollifient, et dedans la partie intérieuse naissent aucuns poilz, et iceulx poignent la pupille de l'ueil. Et à loccasion de celle poincture les yeulx sont conturbéz et plourent à grosses lermes, tellement que les yeulx font tant de douleur au pacient, qu'il ne les puet ouvrir jusques à ce que tous iceulx poilz soient arrachés avecques les pincetes. Et quant ils sont une fois ostéz et arrachéz, ilz renaissent de nouvel ; pourquoy le pacient retourne à plus mauvais estat qu'il n'estoit par devant.

Et la raison est, car quant les poilz se arrachent, il en naist et en croit de plus gros, et pour ung que on en arrache il en croist quatre qui poignent et tormentent les yeulx pluffort que devant, ainsi comme s'il estoient poilz de porceau.

Et à loccasion de celle poincture les yeulx sont si grandement perturbés et rougissent tellement, que le pacient ne peult ouvrir les yeulx. Et pluseurs à l'occasion de celle poincture et à l'occasion de ce en perdent la veue.

La cure est telle : prent deux aguilles qui soient longues à la mesure du petit doy, et par le pertuis d'elles tu enfilleras du filet lequel tu joindras ensemble tant comme tu pourras ; et puis tu lèveras la paupière dessus avecques ton doit, et avecques les aguilles, tu prendras la pel avec la conjuction de la paupière ; et puis lye l'aguille tellement que le pacient puisse ouvrir et fermer l'ueil. Et en ceste manière tu lesseras les aguilles ainsi formement liées ausdits poilz, jusques à ce ils cheant et tombent par eulx mesmes en la conjuncture de la paupière. Et apres ce que les aguilles seront tombées, ne met point de médecine en la cicatrice que l'aguille a faicte que par soy mesme elle cherra et se garira.

Touteffois se aucuns pannis se engendroit es yeulx pour raison de la pulsacion des poilz, médecine la avecques la poudre nabatis deux fois le jour, et fait tant jusques à ce que les yeulx lui soyent parfaictement clariffiéz : car en ceste manière nous curons et avons pluseurs foiz curer lesdites maladies dessusdict. Et avons plus trouvé de celles maladies en Calabre que en nul autre lieu ne pais, et sigue plus lesdites infirmitéz es femmes que es hommes.

II. — De la IIe infirmité qui survient en l'ueil par raison des lermes.

La IIe infirmité, qui survient par raison des lermes qui surviennent par fleume [1], et celle qui advient quant les yeulx apparent troubles et plains de vaynes et de pains, et le pacient ne voit pas bien.

Touteffois quant telle maladie survient au pacient, la cure est telle : Premièrement fay luy rèzé tout le chief, et puis luy fays un cautère rond à la partie molle de la teste, et es temples fait ung autre cautare du cautère long. Et quant tu auras fait les cautaires, tu luy mectras dedans les yeulx de notre poudre de alixan-

[1] Et vocatur ista infirmitas pannus vitreatus ; et hæc sunt signa et accidentia secundæ infirmitatis, quæ procedit seu generatur propter abundantiam lachrimarum in oculis, et propter causam flegmatis. Modo ponimus curam ejus.

dre ou nabatis chacun jour une foiz, jusques à ce qu'il aye recouvrer sa lumière ; et aussi que chacun mois il soit purgé avec nos pillulles irslitam., et quant il vouldra entrer ou lit, qu'il preigne de notre dyaolibano qui est dessusdict declairé.

Et avecques les choses dessusdictes vous curerez bien et parfaictement tous paciens de ladicte maladie[1].

III. — De la tierce infirmité qui survient en l'ueil pour raison de lermes.

La tierce infirmité est quant tout l'ueil se monstre charneux ou plain de cher ; et ce icelle charneusité est tousiours citrine par l'espace d'un an ou de deux, et est endurcie.

Quant tu verras et cognoistras ladicte maladie, il ne les te fault point curer avec pouldre ne collires, car ce ny proffiteroit riens, mais premièrement faictes luy rèzé le chief, et puis faictes les cautaires ainsi comme je vous ay enseigné en la seconde infirmité et cure. Et quant vos cauteires seront faiz, vous ouvrerez l'ueil du pacient avecques votre doy, et toute la charnosité de dedans vous couperez et osteres si très subtilement et en telle manière que la tunique sanatelle vous enccommencés à tailler petit à petit entre la blancheur et la noirdeur, jusques à ce que entièrement vous ayez eslevé toute la charnosité. Et quant vous aurez bien nectoyer l'ueil de celle charnosité, vous prandres de la pouldre de alixandre devant dicte, et tout l'ueil sans aucun moyen ne contradicion vous le amplirez dicelle pouldre, et que le pacient ferme bien l'ueil ; et par dessus vous prandres du coton que vous baignerez en glaire d'euf, et le mectres dessus l'ueil. Et ceste emplastre vous feres chacun jour deux foiz le jour, et le continues en le renouvellant jusques à XV jours.

[1] Cum enim isto modo curæ sanabitis secundam infirmitatem quæ in oculis gereratur propter abundantiam lachrymarum ex causa flegmatis ; eo quod cum isto modo curæ multos homines jam sanavimus, et plures ex istis infirmitatibus invenimus in partibus Tusciæ et Marchiæ quam in aliqua alia provincia.

Et quant ledict terme sera passé, vous laisseres à mectre ledict amplastre, et avec ceste tres sainte herbe que nous appelons cardelain, et les sarrazins cuffusam, et les grecz zuccam, et les appulians carducellam benedictam, et ceux de Cirterne lactucam, et les romains crispam, et ceux de Tuse chicerbitam, car Dieu a ordonné ceste herbe de laquelle il se fait moult belles cures, pren M. i. dicelle herbe et la pille bien en ung mortier ; et puis adjeuste dedans une glaire d'euf, et après la met dessus coton ou dessus estoupes, et puis la emplastre dessus l'ueil, et ladicte emplastre tu feras deux foiz le jour, le matin et le soir. Et puis vous userez des pouldres qui sensuivent, et les mectres en l'ueil du pacient jusques à ce qu'il soit venu à santé et à son premier estat. Et puis tu mectras en l'ueil de la poudre dalixandre et au soir de la pouldre nabatis.

Mais, touteffois, garde soy celluy ou ceulx qui sont entachéz de cette maladie de viandes contraires, ainsi comme beuf, anguilles, de boc, de chiévre, de aignel, de porc, de cher salée, et semblablement de fromages et de cèbes crues, d'aulx, de porreaux, et de toutes autres choses froides : cocombres et leurs semblables. Et ceux qui ont été entaché de la dicte maladie nous en avons plus trouvé et plus grande quantité en Sardaigne que autre part.

IV. — De la quarte infirmité qui advient pour trop grande habondance de fleume salse.

La IVe infirmité de la maladie des yeulx est quant les yeulx deviennent enflex et apparant gros, et le pacient ne peut pas bien ouvrir les yeulx pour la pondérosité des paupières souveraines des yeulx qui les chargent trop, pourquoy ils ne pevent pas bien veoir.

Parquoy je dis que si vous voulez estre bien purgez ne garis de ceste maladie, renverses la paupière haulte avecques le doy, et vous la verres ainsi comme toute grace : et s'il appert ladicte gresse pleine de grains ainsi comme se estoient grains

de milet [1], sachiez que cecy advient par grande habondance de fleume salse.

Et quand vous verrez ladicte infirmité qui sera survenue au pacient, vous deves incontinent purger le chief du pacient avec nos pillulles qui sont faictes par ceste manière : R. turbich, aloen epatici, reubarbari an ℥. ß. succi ebuli ℔. i. et dissolvatur cum preditis et post dimictatur sic per unam noctem. Et devers le matin tu le colleras, et puis en donneras au pacient user de cette colladure.

Et au soir dapres tu mectras la main en l'ueil du pacient, et lui renverseras la paupière avecques ton doy, et puis cope celle charnosité qui est dedans avecques ung rasoir, et fait tant que tu lièves et oste toute icelle gresse entièrement qui appert plaine de grains sur la paupière, et quant tu auras bien tout levé et bien nectoyer, tu preadras du coton que tu tremperas avecques glaire d'euf et le emplastreras dessus l'ueil, et continue II fois le jour jusques à IX jours, et semblablement mectez en dedans l'ueil. Et après les IX jours tu mectras le collire qui restraint, jusques à ce que le pacient soit parfaictement curé.

Et avecques ceste cure nous en avons curer innumérables ; et de ladicte maladie nous en avons trouvé plus grande quantité ou pays de Barbassa [2] les sarrazins que autre part [3].

Et de présent je vous vueil enseigner ung tres merveilleux électuaire que j'ay composé pour les lermès des yeulx qui empeschent à l'occasion de la fleume qui il survient. Et se fait ainsi :

[1] Et hanc infirmitatem arabes et saraceni vocant Laraf minor, quæ dicitur scabies oculorum.

[1] In partibus Barbariæ infra saracenos.

[2] Dum enim essemus in partibus illis, multas invenimus mulieres saracenas quæ istum modum curæ operabantur in hunc modum : nam accipiebant folia ficus, et inversabant palpebras superiores et fricabant eas cum illis foliis, donec palpebræ efficiebantur sanguinolentæ. Multos enim sanabant dictæ mulieres cum illo modo curæ. Sed non remanebant diu in illo statu. Multi etiam alii accipiebant zucharum, et fricabant eum super illam granulositatem, propter quod aliqualiter convalescebant ; sed infra paucos dies ad statum primum revertebantur, eo quod non curati fuerant secundum artem nostram probatam.

R olibani, boni castorei, nucis muscate, nucis indice, gariofoli, croci, cardomonii āā. ℥. i. Ainsi foliorum lauri, spicenardi, nepitelle succe, pullegii ysopii, semen rutho, āā. ℥. qartam [1] ; semen jusquiami, papaveris albi, musti, camphore āā. ii. ℥. Meslez bien tout ensemble, et les pillez fort ; mectez les ensemble, mais premièrement vous devez faire boulir le olibanum avecques bon miel qui soit bien escumé et liquéfié avecques ledit olibano, et puis les mectez hors du feu, et mectes dedans une escuelle ledict olibano et miel ; et puis vous prandres les espicez dessusdict, et les incorpores avecques le miel, et puis en faictes de bien petis magdaleons à la grosseur d'une chastaigne.

Et noctez bien que cestuy électuaire est moult merveilleux pour les lermes restraindre, et si restraint la fleume et eschauffe le cervuel, et boute hors la douleur de la migraine, et ouvre les yeulx, et eslièves les surcielz, et clariffie la lumière, et cure paralisie, et si cure aussi iceulx qui sont empeschez en leur parler qu'il ne pevent former leur parolle. Et de toutes les choses dessus dicte nous en avons curez innumérables en notre temps en pluseurs et divers pays et contrée.

[1] Quartam partem unciæ. Le quart d'une once.

CHAPITRE VI.

Le VIme chapitre est de la passion des yeulx faicte pour raison de collère.

I. De la I^e infirmité des yeux pour trop grande habondence de humeur de collere.

A l'aide de Dieu tout puissant, en continuant doresenavant notre petite euvre et pratique, nous voulons parler des infirmitez et maladies qui surviennent aux yeulx pour raison de la complection de collère qui habonde en grande quantité de humeur de collère ou corps de la créature.

Dont la première maladie survient de la fumosité de la collère qui est en l'estomac, et icelle fumosité en résolvent monte jusques au cervel avecques grant sueur et ardeur, et à l'occasion dicelle douleur les yeulx sont fort couturbéz, tant qu'il appert entre les yeulx du pacient ainsi comme umbre, nonobstant que les yeulx demeurent clers et apparant beaux, en telle manière qu'il ne semble pas qu'il y aie aucune macule : pourquoy je vous dis que le vice ne appert point ne procède des yeulx, mais de l'estomac et du cervel. Pourquoy esse que les yeulx sont clers et dehors nulle pouldre ne collire ne proffiteront nullement aux pacient qui ont ceste maladie pource quelle corroderoyent toute la tunique; et se elle estoit corrodée, elle desseicheroit moult la ruine par tout le chief.

Dont la cure de ceste infirmité est telle : tout premièrement tu purgeras le cervel et l'estomac des humeurs dont vient la obombration, car, en cessant la cause, les actidens cessent ; et feras ladicte cure avecques le syrop qui s'ensuit : R. reubarbi, esule minoris, sandalli rubei, mirobolans citri āā. ʒ. i. agarici ʒ.

quartam ; speragii, petro apii, cicoree, cappilli veneris an. M. i. Meslez toutes ces choses ensemble, et les fait boulir en eaue. Et avec eux tu adjousteras ʒ. II. polipodii quercini, et tu les fais boulir si longuement que l'eaue se desseiche jusques à la moitié. Et apres tu le colleras, et dedans la colladure tu adjousteras les espices dessusdictes bien pulvérisiés, et ℔. ii. de bon sucre; et en soit fait syrop laxatif. Mais je vous dis bien que quand les espices dessusdictes seront mises avecques le sucre, vous deves le faire boulir ung petit peu ensemble, car aultrement il perdroit sa force; et quant elles auront ung petit boulir, vous les collerez autre foys parmi l'estamine. Et de ce vous donrez à votre pacient à boire chacune sepmaine deux fois, et semblablement tu luy donras dicte, qu'il se garde de mangé viandes contraires et aigres, ainsi comme sont grosses chers qui engendrent fumositéz, et aussi de viandes qui sont de dure digescion.

Et d'autre part apres tu luy feras ung cautère pres des aureilles. Car par telles manières nous avons curer ceste maladie par pluseurs foys en pluseurs et diverses régions, car il n'est autre plus seure cure pour ledit cas.

II. De la IIe infirmité qui survient a l'occasion de la collere.

La seconde infirmité et maladie qui survient es yeulx à l'occasion de la collere, est celle qui appert dessus la tunique des yeulx, devant la lumière, ainsi comme neble espèce en l'air cler. Pourquoy saichez que icelle infirmité ne empesche sinon ceulx à qui collere donne quant le patient a fievres, car quant la fievre cesse, icelluy vice y demeure pour raison de ce que le pacient n'a pas bien esté curer au commencement de ladicte maladie. Et si se doit aussi garder de contraires, ainsi comme avons dit en la précédente infirmité en ce mesme chappitre.

La cure de cette seconde infirmité est telle qui sensuit : R. lapidem quemdam saphirus et tere ipsum subtiliter in mortario ereo, et la pouldre tu résolveras en ung vaceau de voirre, et

dicelle pouldre tu mectras dedans l'ueil du pacient une foys le jour : et dedans brief temps il sera plainement delivrer et garir de ladicte maladie.

Item ; une autre à ce mesme : R. folia taxi, et sica, et in pulveram reducatur. Et dicelle pouldre tu mectras en l'ueil du pacient, et il sera délivré de ceste maladie.

Item ; autre pouldre ordonnée pour ceste mesme maladie : R. gommi feniculi ʒ. IV et tres partes minus ʒ pulveris nabatis ; et quant tu vouldras faire ladite pouldre, premièrement, tu pulveriseras la gomme, et apres que celle sera bien pulvérisée, tu incorporeras dedans la pouldre nabatis, et adjousteras tout ensemble. Et dicelle mixtion tu mectras dedans les yeulx.

Et saichez que ceste pouldre a les vertuz belles et bonnes propriétés qui cy apres sensuit : et premièrement, elle corrode le panninum ; secondement, elle moillifie l'ueil et le garde ; tiercement, elle le clariffie ; et quartement elle conserve l'ueil jusques à la fin de la vie.

Pourquoy je vous dis que certainement que dessus la gomme du fanoil, Ypocras et Gallien et tous les anciens médecins sont tous concordans ensemble, et tiennent icelle gomme pour tres bonne et haulte medecine pour les yeulx [1]. Et vous dis que quant ceste cy est bien mise à point et bien explactée, elle fait une merveilleuse opperacion ; et dicelle nous avons fait de merveilleux effect en nostre temps.

[1] Et non est mirandum si apposita in oculis facit oculos optime videre quia, ipsi dixerunt quod si in manu teneatur deberet manus videre. Ipsi enim non dicebant de gumma, sed potius de feniculo, eo quod manifestare nolebant, ubi esset virtus vera. Nos vero manifestavimus vobis illud quod ipsi tenebant ocultum, eo quod solum modo laudabant vobis herbam et non gummam, scientes in quo erat vera virtus ipsius feniculi. Sed ex quo Deo placuit quod per nostrum exercitium et artem nostram probatam ejus virtutem cognosceremus, ipsam vobis voluimus libere manifestare. Cum enim ista sanctissima gumma multos sanavimus ; vobis etiam et nobis manifestum est illud quod multis hominibus fuerat occultatum, et scripsimus vobis virtutem istius gummæ ut ipsam cum salute infirmorum et animæ vestræ possitis operare.

CHAPITRE VII

Le VII[me] chapitre est des passions des yeulx qui surviennent pour raison des humeurs mèlencoliques.

I. De l'opillacion du nerf optique.

Ou nom de Dieu et de la glorieuse trinité, nous voulons dire des maladies et infirmitéz des yeulx qui surviennent pour raison de mélencolie.

Et dit ainsi que à cause de trop grande mélencolie et de l'abondance qui vient d'elles aucune, le cervel est trouble en manière que le nerf optique est en telle manière opillé et degasté, que l'esperit visible ne peut passer droictement à la pupille, et appert devant les yeulx du pacient au jour ainsi comme moiches qui voulent par l'air devant ces yeulx. Et quand il regarde fermement, il luy semble de une chose que ce soyent quatre, et ainsi des autres choses.

Pourquoi saichez que ceste maladie cy advient plus à ceulx qui naturellement sont mélencoliques, et mesmement quant ilz viennent sur l'aage d'enciennelé qui ne font à ceulx des autre condicions. Et ce vous trouves telles maladies en aucuns paciens, gardes bien que vous ne présumes à mectre en l'ueil aucune chose, mais que vous fassez ce électuaire qui soit restaurans et humectatif, à ce que les nerfs qui sont ditz concavez, qui sont opillés, puissent estre augmentez et ouvers pourtant que l'esperit visible puisse tost et legièrement passé.

Lequel électuaire est fait en ceste manière : R. succi liquiricie ℔. ß. semen ruthe, basiliconis, urtice vera marine vel sicciliane, semen feni alexandrini id est macedonici, apii, carvi, granorum

rase citoniorum et pomorum, eufrasie, sileris montani, ʒʒ. ʒ. II. masticis, gariofili, cubebe domesticis, nucis muscate, et amyggalarum dulcium, gommi arabici, gommi serazorum, dragaganti, gommi pini, cynamomi, ʒʒ. ʒ. i. Et puis incorpore toutes ces choses ensemble et les pilles bien en ung mortier, et en faictes pouldre subtile laquelle vous confires apres avecques bon miel escumé, ou avecques sucre, et en soit fait électuaire. Et d'icelluy vous donrez user au pacient matin et soir quant il aura dormir, car en la continuant il te réservera la lumière que tu désires.

Et non tant seulement ledit électuaire proffite à la dite maladie, mais aussi à ceulx qui ne voyent point cler et qui ont ainsi comme chassie es yeulx ; et vault aussi à ceulx qui souffrent passion et lermes des yeulx par force de douleurs et de jeuner et de fatigacion du cuer, et aussi par extorcion de foye et leurs semblables. Et s'apelle ce électuaire cy proprement déclaracion des yeulx, car de soy il clariffie la lumière des yeulx, et aussi vivifie l'esperit visible.

II. — De la IIe infirmité qui survient pour raison de mélancolie.

Nous disons aussi que aucuneffois monte douleur intollérable aux yeulx pour raison de douleur mélencolique, laquelle douleur vient si subitement et soubdainement, que il semble au pacient que les yeulx saillent dehors la concavité et de la fontaine d'iceulx, et appèrent les yeulx ainsi comme enflés outre mesure. Et pluseurs par ceste occasion perdent la vue totalement, et aucuns autres cy voient, mais c'est bien petit.

Mais vous devez savoir que telz pacients pevent estre curéz, au commancement de la maladie par la manière qui sensuit : et premièrement, il convient purger fortement l'estomac du pacient avec nos pillulles dont la forme sensuit : R. aloe epatici, mirabolans citri, turbich, san lalli albi, reubarbi, croci, balsami, mirre, masticis, ligni aloes, olibani albi, nucis indice, succi

liquiricie, semen apii, lactuce, cicoree, basilicone ā ā. ʒ. i. Meslez toutes les choses dessus dites ensemble, et en feres pouldre en ung mortier qui soit bien subtille, et puis vous la confires avecques zus de roses seiches, et dicelle pulvere tu donneras au pacient selon que te sera advis qu'il aura puissance de les prandre.

Et quant vous aurez purgé l'estomac et le cerveil bien habondamment, vous mectrez dessus l'ueil de ceste emplastre qui est bien louable dont la forme est telle : R. unum pommum acerbum et sub cinere calido cocatur. Et la fait si bien cuyre quelle soit bien grandement molliffié, et puis tu la nectoyeras bien des grains et de la pellure et des tous autres immondicités, et la mectras en ung mortier, et la pille bien ; et quant elle sera tres bien pillée, tu y adjousteras de l'aubumen d'un euf, et les broyes et incorpore tout ensemble dedans le mortier, qui soit fait en manière de oigueint, et dicelluy oigueint vous mectrez et emplastrerez dessus les yeulx ; mais il faut qu'ilz soient clos et serrez, et l'emplastre dessus estoupes deux fois le jour, c'est assavoir de matin et de soir ; et le continuez : car avecques cet emplastre cy vous curerez toutes passions au commancement de ladicte maladie.

Et vous dis bien que certainement que ledict oigueint a les vertuz et propriétés qui sensuit : tout premièrement, il oste la douleur et tumeur des yeulx ; secondement, il colloque et met l'ueil en son dit lieu ; tiercement, il mictigne la douleur et recrée la veue et toute la lumière des yeulx.

III. — De la tierce infirmité dicte ungule.

Je dis aussi que à l'occasion des douleurs mélencoliques et des humeurs qui y surviennent, ilz se engendre dedans les yeulx cestes maladies dictes ungule ou ungle, et encommancent à la partie dicte lacrimale et leur décourent toujiours devers la pupille. Et quant elles montent jusques à la pupille des yeulx, elles ne se départent point jusques à ce quelles aient occuppé toute la pupille, et deffendent la lumière de veoir, et puis apres à bien

grande difficulté on les peut curer ainsi comme l'on peust bien faire au commancement avant ce que la pupille soit coverte.

Et aucunefois naist une ungula ou ungle en la partie de la grant lacrimale, et se conjoignent ensemble, et occupent tout l'ueil, et deffende toute la lumière et la veue du pacient.

Et si dit aussi que toutes les maladies sont curables ainsi comme dessus sont dictes, mais touteffois c'est avec grande discretion et habileté de la main quil soit convenablement aperte : cy apres sensuit la cure qui est telle : R. acum argenti, et avecques icelle aguille tu prandras la ungulam ou ungle, et sublièveras toute la tunique. Et ce fait que tu la tranche toute jusques à lacrimale dont elle a sa naissance. Et la tranche bien entièrement, et ce fait tu mectras une emplastre de coton qu'il soit baignée en glaire d'euf, et la assiez dessus l'ueil par l'espace de X jours ; et quant ledit terme sera passé, tu laveras l'ueil avec eaue chaude, et apres vous mectrez au matin et au soir de la pouldre nabatis jusques à ce que l'ueil soit bien clariffié. Et aussi que ce temps durant, que le pacient se garde de viandes contraires ; et vous gardez que vous ne mectez point de médecine dedans l'ueil autres que celles qui sont devant dites et declairées.

IV. — De la dessicacion des paupières.

Je dis que aucuneffois le sang, qui est mélencolique, habonde au cerveil et encommance à avoir son cours par les yeulx, et si fait disseicher les paupières, lesquelles dissicacion fait venir douleur et prurion es yeulx pource que le patient n'est pas purger, ne il se garde point de viandes contraires, et en a usé au commancement de la maladie.

Parquoy se ainsi est que telz pacient vienne entre vos mains, se ilz sont jeunes, faites les seigner de la voyne médienne du front, et quant la muncion sera faicte, médecine le pacient avecques le collire rouge dont la forme est telle : R. decem cymas rubri teneras [1] et pista eas sicut sale et cum eis misce ℔ II boni vini albi

[1] *L'incunable* porte : R. x. l. pampanos spini tenerrimos.

et tant diu bouliant in olla nouva donec vinum reducatur ad medietatem. Et puis apres tu le colleras, et le matin et soir tu en donneras au pacient et mectras en l'ueil, et il sera parfaictement curer.

Et de telles gens nous en avons plus trouvé à Rome et es parties d'environ que en nulle autre part là où nous avons fréquenté ne pratiquer. Et vous certiffie que ce collire vault moult à toutes eschaudures, et à toutes rugeurs des yeulx et des paupières[1].

V. — De la quarte infirmité dicte malle humeur

Je dis aussi que de mélencolie procède pluseurs autres malos, et diverses maladies et infirmitez. Car aucunes fois il nait, entre le psilium et la paupière, une malle humeur qui tourmente la paupière et tout l'ueil, et semblablement la moitié de la face[2]. Et ce sont les signes à quoy lon cognoist que toute la paupière est endurcie et tumoreuse, et le pacient tient tousiours l'ueil clos et serrer à l'occasion et par le moyen de la douleur, et tellement que il ne les peult ouvrir.

Pourquoy regarde la vraye cure à ce, qui est faicte en ceste manière : R. medulam veteris frumenti[3] vitella ovorum mirra et crocum ᷈ ᷈. ℥. i. Meslez et incorpores bien toutes ces choses ensemble et les pillez en ung mortier, et puis les destrempes et molliffies avecques lait de femme, et les mevez si longuement

[1] Valet etiam mirabiliter hoc collyrium ad omnem pruritum et super calefactionem in palpebris ; et vocamus eum collyrium de spinis, eo quod fit de pampanis spini.

[2] Sed non offenditur oculus : quam infirmitatem Tusci vocant humorem benedictum ; romani vocant eam nascionem ; ciciliani et græci papolam ; francigene vero et ultramontani vocant eam maledictam. Et isti verum dicunt, eo quod nascitur cum dolore et tumore maximo.

[3] Le texte porte : medulam frementi veteris frumenti.

Faut-il lire : medulam frumenti veteris frumenti (avec un mot répété deux fois par le copiste), farine de froment vieux ; — ou bien : medulam fermenti veteris frumenti ? Cette dernière interprétation signifierait amidon, comme le porte d'ailleurs le texte de l'*Incunable* : R. medulam grani frumenti quæ est amidum.

jusques que vous en faciez oignement. Mais touteffois gardes bien qu'il ne soit trop liquide ne mol. Et puis après tu en formeras ton emplastre que tu mectras dessus les paupières. Mais sois promièrement bien advisé que tu mectes sur la paupière ung drap de lin, et dessus le drap tu mectras ladite emplastre, ne qu'il n'entre pas dedans l'ueil.

Et dit ainsi que ce présent emplastre fait trois choses ; premièrement, que elle unye toutes les humeurs en ung lieu ; secondement, que elle mandure toute matière; et tiercement, que elle actrait et mictigne la douleur.

Et avecques ceste emplastre cy nous en avons pluseurs délivréz de ladicte maladie, et plus regne icelle maladie aux jeunes gens quelle ne fait es viez ; et de tels paciens il y en a plus grande quantité et en avons plus trouvé es partie de Tussie que en nulle autre part.

Item, ad ce mesme est moult proffitables une autre emplastre dont la forme est ainsi faicte : R, radicem lilii et poma acerba et sub cynere calida coquantur donec mollificentur. Et quant elles seront bien cuytes vous les purgerez et nettoyerez tres bien, et autant de l'un que de l'autre et broyez tout ensemble en ung mortier, et puis y adjoustez d'un album d'euf tant qu'il souffise, et incorporez bien tout ensemble, et en fait ton oignement. Duquel tu emplastreras dessus les paupières, et le explecteras ainsi comme dessus est dit en recepte et emplastre précédent, car dudit emplastre nous avons fait plusieurs belles cures en notre temps à pluseurs personnes et en pluseurs pays et terres : parquoy ayes partout regart au cas dessusdits [1].

[1] Ici s'arrête le manuscrit de Paris. Ce qui va suivre a été traduit par nous du texte de l'*Incunable*.

Ce texte contient, en outre, ce paragraphe par lequel se termine ce qui a trait à la malle humeur :

Supra cicatricem quæ remanet post detumefactionem ponatur de ungueuto isto multum subtili, quod fit ex aloe epatico, pinguedine galinæ, oleo amigdalarum amarum et cera aiba ℥ ℥. ʒ. *i*. Et fiat ex eis unguentum quod subtiliabit et consolidabit cicatricem taliter quod nunquam apparebit quod fuerit ibi macula, et

VI. — Du renversement des paupières.

De nombreux patients, à la suite de l'infirmité précédente, vinrent nous trouver les paupières renversées. Questionnés pour savoir comment cela leur était arrivé, ils nous disaient avoir eu l'aposthème qui est appelé male humeur, et n'en avoir pas été bien curés. Et pour guérir ce renversement les médecins leur demandaient beaucoup d'argent.

Ayant fait au préalable mes conditions avec eux, je prenais un rasoir, avec lequel je séparais la paupière d'avec le renversement, assez subtilement et adroitement pour qu'elle revienne en haut à son état antérieur. L'incision faite, je versais dans l'œil jusques au jour suivant du blanc d'œuf que je maintenais avec une bandelette. Je renouvellais le plumasseau chaque jour jusques au XVe. Ce temps écoulé, je modifiais ma cure ainsi qu'il suit: Je composais un onguent avec de la graisse de poule et de la cire, et j'en oignais les paupières au lieu et place du blanc d'œuf: ensuite je remettais le plumasseau. Et je faisais ainsi jusqu'à ce que la paupière soit raffermie en la bonne position qu'elle gardait ensuite. Mais deux fois par semaine, je mettais de l'éponge au lieu du plumasseau, pour consumer l'exubérance qui engendre cette infirmité. L'éponge marine agit en effet de trois façons : premièrement, elle consume la charnosité cause de l'infirmité ; deuxièmement, elle actrait et vivifie l'esprit et le sang ; troisièmement, elle raffermit la blessure en sorte qu'il n'en reste plus trace.

Ainsi nous avons guéri ceux atteints de renversements des paupières, quelles que fussent les causes ou accidents qui les avaient

sanabitur infirmus sine dolore. Et semper habeatis vobiscum de unguento alabastro quando curatis aliquem ex istis infirmitatibus : sint catharactæ, seu emigraneæ, seu infirmitates aliæ quæcumque sint. Et ungatis semel videlicet de sero omni die tempora, frontem, supercilia, eo quod multum confert et coadjuvat medicinam omnem, nam dolores mitigat, humores descendere facit ad locum doloris, et facit infirmum die ac nocte quiescere ac si nullam haberet infirmitatem.

engendrés, assavoir : une trop exubérante charnosité, ou le prurit des paupières.

Chez ceux qui, souffrant d'une trop grande abondance de sang aux yeux, restent plus d'une année sans être curés, les paupières se renversent, ainsi que nous l'avons enseigné au quatrième chapitre. Notez que chez tels patients, vous ne devez pas faire votre incision à l'angle extérieur de l'œil, mais qu'il vous faut avec le rasoir exciser toute cette charnosité à l'angle intérieur, prenant grand soin de ne point couper le bord de la paupière où sont les cils. Cela fait, vous avez des plumasseaux, et pansez ainsi que je vous l'ai enseigné pour l'incision de l'angle extérieur, changeant le plumasseau deux fois par jour, assavoir soir et matin. Et Dieu aidant, votre patient sera ainsi guéri.

Vous avez ouï les causes, signes, accidents et cures de cette infirmité, et notre enseignement est fondé sur l'expérience et notre connaissance éprouvée des infirmités des yeux. Vous traiterez donc ces infirmités ainsi que nous venons de vous le dire. Et de ces infirmités, nous en avons trouvé en Toscane et à Bologne plus que partout ailleurs.

VII. — De la meure ou fungus.

Je vous dirai encore que l'humeur mélancolique peut engendrer entre le nez et l'œil une infirmité consistant en une charnosité : en beaucoup d'endroits on l'appelle meure [1], d'aucuns la nomment cisus et d'autres fungus.

Quand vous rencontrerez cette infirmité, vous la traiterez de la façon qui s'ensuit : Premièrement, avec un rasoir coupez-la jusques en ses racines ; ensuite avec le fer rouge cautérisez l'endroit où était la tumeur, mais assez adroitement et discrètement pour ne pas léser l'œil. Ayez enfin du coton trempé dans du blanc d'œuf que vous appliquez sur l'œil, et le renouvellez

[1] Mora ; meure ou mûre.

deux fois par jour jusques au dessèchement de l'affection et sa cicatrisation complète.

Nous avons dit les signes, les accidents, la cure de l'infirmité dite meure ou fungus, pour que, quand vous la rencontrerez, vous la traitiez par ce moyen qui nous a permis d'en guérir un très grand nombre.

Mais je veux encore vous apprendre à reconnaître cette infirmité par les signes suivants; la meure se montre sous la forme d'une substance semblable au poumon; elle est granuleuse, et d'elle découle comme une pourriture; elle envahit toute la paupière supérieure et inférieure. Quand vous voulez la saisir avec le crochet ou avec le rasoir en cette partie où elle prend naissance, c'est-à-dire entre le nez et le grand lacrymal, elle ne résiste pas et se déchire à cause de la friabilité de sa substance: elle est, en effet, friable à cause de sa nature gommeuse; elle est granuleuse à cause de sa frigidité, car elle tire son origine des humeurs froides et corrompues.

Nous avons achevé le traité des IV humeurs, assavoir: sanguine, colérique, flegmatique et mélancolique. Nous vous avons enseigné le mode d'apparition dans les yeux des différentes affections pour ce qu'elles procèdent des humeurs. Nous vous avons montré les causes, signes, accidents et cures selon l'expérience éclairée et le savoir que nous, Bienvenu Graffe, nous avons acquis en cette très pronée science.

Je vais maintenant traiter des playes des yeux de quelque manière qu'elles arrivent.

CHAPITRE VIII.

I e VIIIe chapitre traite des infirmités qui adviennent aux yeux par percussion.

—

I. — Des plaies des yeux.

J'ai achevé de traiter des infirmités qui adviennent aux yeux pour des causes intérieures provenant de l'abondance ou la corruption de quelqu'une des quatre humeurs ; nous allons maintenant traiter des infirmités qui adviennent aux yeux pour cause extérieure comme percussion, ou si quelque chose y est entré dedans.

Et d'abord, je vous dirai que lorsque quelqu'un est frappé sur l'œil, d'un bâton, d'une pierre, du poing, ou d'un roseau, comme cela arrive aux enfants jouant par les rues, ou de toute autre façon, vous devez aussitôt remédier avec du blanc d'œuf que vous déposerez sur l'œil promptement avant que versent les humeurs : assavoir, la vitrée, la cristalline et l'albuginée. La grande douleur pourrait, en effet, être cause que l'œil s'ouvre et que les humeurs soient détruites.

Et aie grand soin de ne mettre autre médecine en l'œil que le blanc d'œuf préparé de la façon qui s'ensuit : agite bien le blanc d'œuf avec un large stylet en bois en forme de spatule jusques à formation d'écume ; tu trempes du coton dans ce blanc d'œuf, et l'appliques sur l'œil fermé, le renouvellant quatre fois par jour et deux fois par nuit jusques au XVe jour.

Si le cas se présentait où la tunique de l'œil fut détruite ou déchirée, vous appliqueriez votre médecine dite vertu donnée de Dieu. Elle se compose de germes d'œuf comme je vous l'expliquerai tantôt. En même temps, vous appliquez, mais seulement sur l'œil fermé, du coton imbibé de blanc d'œuf, jusques au

terme déjà indiqué. Mais rappelez-vous d'oindre aussi fréquemment les sourcils, le front et les tempes de notre onguent d'alabastrum, pour cequ'il conforte, vivifie l'esprit, et enlève merveilleusement la douleur.

Notez que si ces patients ne sont curés de cette manière, dès le commencement, avant que l'œil ne vienne à se tuméfier ou se putréfier, ils ne pourront jamais dans la suite être parfaitement curés.

Je vais vous exposer la vertu et puissance divine qui est dans le blanc d'œuf spécialement contre les percussions de l'œil. Le blanc d'œuf, dans les yeux blessés, a les trois actions qui s'ensuivent: premièrement, il mitige la douleur; deuxièmement, il constraint les humeurs des yeux et les purifie; troisièmement, il empêche tout excès des autres humeurs, et toute exiture de l'esprit visible. Les anciens l'avaient dignement et à juste titre appelé albumen ou glaire, parceque mis dans l'œil il mitige la douleur que produit la percussion par la suavité de sa douceur; et on l'appelle suave quand il guérit la douleur. Les anciens l'appelèrent aussi clère, parcequ'il clarifie et conforte l'œil.

II. — Des vertus de la médecine dite vertu donnée de Dieu.

Vous avez ouï la vertu et puissance de l'albumine d'œuf; maintenant je veux vous parler de la vertu d'une autre médecine qui est dite vertu donnée de Dieu, et qui agit quand la tunique des yeux est déchirée par quelque cause que ce soit.

Et je vous dis que, quand vous verrez des patients qui ont eu la tunique des yeux déchirée, vous leur porterez secours, avant que les humeurs des yeux aient versé, avec cette médecine: Prends œufs frais de poule blanche, et en extrais les germes qui soient jusques au nombre de XII. Aie ensuite un mortier de métal bien lavé, et dépose dans le mortier ces macules d'œuf dites germes; malaxe les bien dans le mortier pour en faire un onguent que tu renfermes dans un vase de verre ou dans un vase vitrifié. De cet onguent vous mettrez deux fois par jour dans l'œil, jusqu'à ce que la tunique salvatelle soit parfaitement consolidée.

Notez que de même que les onguents consolidants consolident et purifient les plaies, ainsi cette médecine consolide et purifie les tuniques des yeux de souillure et repercussion, et est appelée pour ce vertu donnée de Dieu, par la grâce duquel nous avons pu la trouver.

Avec cette médecine nous avons guéri beaucoup de patients atteints de percussions aux yeux : entr'autres, à Messine, nous trouvâmes un enfant qui avait été frappé de telle sorte que l'œil était coupé par le milieu ; par cette ouverture on pouvait aisément voir le vitré et les autres humeurs. Il me fut amené par son père, et je commençai la cure ainsi que je vous l'ai enseigné en ce chapitre, en lui appliquant sur l'œil de la vertu donnée de Dieu. Ensuite, les paupières closes, je posai par dessus du coton trempé dans du blanc d'œuf, et je fis ainsi jusqu'au XVe jour en appliquant chaque jour deux fois de la vertu donnée de Dieu, et de l'albumine d'œuf trois fois dans le jour, et une fois dans la nuit. Par ce moyen l'enfant recouvra l'œil mais non la vue, pourceque l'œil était cataracté selon ce que nous avons dit au traité des cataractes curables de la première espèce qui surviennent par percussion de l'œil. Or, sachez que, en quelque manière que ces yeux aient été frappés, il advient cataracte, et après que ces yeux auront été curés de la percussion selon notre mode de traitement, ils resteront clairs, mais le patient n'y verra jamais.

N'ayez cependant nulle crainte si ces patients restent sans vue : renvoyez-les jusqu'au IVe mois. Cé terme arrivé, opérez-les avec l'aiguille ainsi que je vous l'ai enseigné au chapitre de la cure des cataractes.

Nous fimes ainsi avec l'enfant dont nous venons de parler, et beaucoup d'autres encore.

Vous ferez selon ce que je vous ai dit, et n'imiterez pas ces fols méges, ignorants en notre art et en la manière de guérir, qui, lorsqu'ils ont un œil atteint de percussion, prennent de la cire, du cumin pulvérisé, et les incorporent en forme d'emplâtre, qu'ils appliquent sur l'œil.

Et si vous voulez savoir quels maux ils causent, je vous dirai que si la tunique est déchirée, cet emplâtre actrait toute la substance de l'œil, et en consume toutes les humeurs parce que la cire actrait et consume ; le cumin est un dissolvant et un humectant à cause de sa chaleur. Donc, ce sont trois actions nuisibles parce que en actrayant, consumant et dissolvant, toute la substance de l'œil se détruit, en sorte que l'œil reste difforme. Mais si la tunique n'est pas déchirée, cet emplâtre attire les humeurs par qui sont surtout engendrées les douleurs des yeux, et qui sont cause qu'ensuite l'œil est tout entier en sa substance dissous et consumé.

Nous avons rencontré beaucoup de patients qui, à la suite d'une percussion, avaient perdu toute la substance de l'œil ; interrogés comment ils avaient perdu la vue, ils nous disaient avoir été frappés en l'œil, et à la suite de cette percussion être restés avec un peu de vision. Mais, dans la suite, ayant été traités par la cire, et le cumin, ils avaient, dès cette heure, par l'effet de cette médecine, perdu complètement la vue, pour ce que, peu à peu, dans un larmoiement continuel, avec une douleur vive, toute la substance de l'œil était sortie.

Aussi voulons-nous vous enseigner que, de quelque façon que l'œil soit frappé, en dedans ou en dehors, vous le curiez toujours avec du blanc d'œuf ainsi que nous vous l'avons dit, parce que tout semblable est conservé par son semblable ; car l'œil est de complexion froide, et pour sa cure demande des médecines froides, afin que les humeurs des yeux ne se dissolvent point par l'effet de la percussion qu'a soufferte l'œil.

D'aucuns perdirent aussi l'œil à la suite d'application d'emplâtres d'absynthe et d'encens incorporés à d'autres médecines chaudes.

Vous avez ouï les modes de cure contraires que font de fols méges en les yeux atteints de percussion ; nous vous avons enseigné notre très experte et éprouvée cure, selon notre expérience et science des infirmités des yeux ; nous vous avons aussi traité

des infirmités qui proviennent de percussion en l'œil ; maintenant je vous veux dire comment on cure les percussions qui atteignent le tour de l'œil, assavoir les sourcils, les tempes, ou les os contigus à la lacrymale au dehors et en dedans de la paupière inférieure.

III. — De la perte de la vue par opillation du nerf optique.

Et premièrement, je vous dirai de la première percussion qui advient sur les sourcils.

Il arrive qu'un homme soit blessé ou frappé à l'œil en telle sorte que la paupière supérieure et l'inférieure sont blessées et frappées sans que l'œil lui-même le soit ; aussi, apparaît-il parfaitement clair, et cependant à cause de cette percussion l'œil perd la vue.

Et je dis que cela est par cause de l'opillation qui se fait dans le nerf optique, parce que l'esprit visible ne peut plus parvenir jusqu'à l'œil.

Cela arrive encore quand la percussion a eu lieu sur la tempe, parce que les humeurs des yeux sont conturbées au point que le patient ne peut plus voir clair. Et si cela arrive à la paupière inférieure, semblablement je dis que le patient n'y voit point quoique l'œil apparaisse clair.

Aussi, vous dirai-je que tous ceux qui sont frappés en cet endroit, assavoir autour de l'œil, ainsi que je vous l'ai enseigné, pour la plupart, n'y voient plus.

Quand vous voudrez être assurés si tels patients y voient ou non, notez si en l'œil la pupille apparaît dilatée et plus grande que l'autre : je vous dis que ceux-là n'y voient point. Si les patients disent y voir, notez si la pupille s'agrandit et se resserre, car, si elle s'agrandit et se resserre, il faut croire qu'ils y voient, parce que l'esprit visible venant par le nerf concave à son exiture, fait resserrer ou dilater la pupille.

S'il en est ainsi dans quelque œil sain, quoiqu'il apparaisse clair et sain, je vous dis de ne faire nulle cure à cet œil, parce que le nerf optique est opillé au point que l'esprit visible ne peut plus parvenir à l'œil.

Je veux vous dire de quelles manières s'oppillent les nerfs optiques : je dis premièrement qu'ils s'opillent par trop grand jeune et veille ; deuxièmement, par trop grand angoisse et multitude de larmes et ombration de la tête. A d'autres, l'opillation advient par trop grand travail de corps et l'acte vénérien, ou par trop lire et écrire. Les yeux s'opillent aussi par mélancolie, et plus qu'aux autres chez ceux qui ont été frappés en l'œil.

Nous avons enseigné les signes de la percussion qui advient en dehors de l'œil, assavoir aux paupières, ainsi que les causes pour lesquelles les nerfs optiques s'opillent, et comment par suite de ladite opillation l'esprit visible ne peut plus parvenir à l'œil.

IV. — De la fistule lacrymale selon quelques-uns et selon nous des larmes corrompues.

Dans ce chapitre, mon intention est de traiter de certaine autre infirmité qui est engendrée quelquefois en l'œil par percussion.

Je dis donc que quelquefois bien des hommes sont blessés ou frappés au front entre les deux sourcils, assavoir à la racine du nez. A cause de ce, il se rassemble certaine humeur corrompue à l'œil vers la partie lacrymale à côté du nez, en matière de larmes, et les médecins ont appelé cette infirmité fistule lacrymale. Il en sort comme une eau putréfiée mêlée aux larmes ; l'écoulement s'en fait continuel sortant de l'œil du grand lacrymal, aussi les yeux apparaissent toujours larmoyants.

Quand vous verrez tels yeux larmoyants et voudrez être certains si c'est seulement humeur corrompue ou fistule, ou seulement larmes claires, posez votre doigt index entre le nez et le lacrymal, et vous verrez sortir la pourriture dans l'angle lacrymal vers le nez.

C'est pour cela que nombre de fols mèges ignorants le lieu d'où vient cette pourriture, et croyant qu'elle sort du milieu du lacrymal, près du nez, entre l'une et l'autre paupière, font la pire et la plus contraire des cures ; ils prennent un fer rouge et perforent le nez par le milieu du lacrymal, entre la paupière supérieure et inférieure, et détruisent cet endroit croyant dessécher le mal avec leur cautère. Et il advient que, pour cette application de cautère, nombre de patients ont perdu la vue parce que les nerfs optiques cheminent à côté du nez, et sont desséchés, atteints par la chaleur du feu que porte le cautère.

Nous vous avons montré les causes, signes, accidents des fistules des yeux ; nous avons dit en quelle erreur tombent de fols mèges ignorants notre art et les causes de l'infirmité; pour le présent je vous en veux enseigner la cure.

Je dis que d'abord vous devez curer l'estomac avec nos pilules Ierosolimitanes. Cette purgation faite, incisez avec la pointe du rasoir entre la paupière inférieure et le nez, ainsi que vous le trouvez désigné, assez discrètement cependant pour ne pas toucher la paupière ou la substance de l'œil. Faites donc votre incision près du nez selon sa longueur, et faites-la petite, et n'incisez que la peau. Cela fait, mettez dans la plaie un pois-chiche, ensuite par dessus placez un plumasseau de toile de lin que vous fixez avec une bandelette de façon que le pois-chiche ne tombe pas jusqu'au lendemain. A partir de ce jour, vous mettez dans le trou de notre poudre corrosive et mortificative selon que nous vous indiquerons à la fin de notre livre, laquelle est bonne contre les fistules de toutes les parties du corps.

Quand vous aurez mis la poudre, placez autour de l'œil fermé du coton trempé dans du blanc d'œuf de façon que la poudre ne puisse entrer dans l'œil. Ensuite avec une bandelette de lin liez le tout jusques au lendemain. A partir de ce jour, oignez avec de la graisse de porc jusqu'à ce que cette chair mortifiée tombe avec la poudre, et la blessure reste ouverte. Vous verrez alors le lieu d'où la fistule et la pourriture ont leur origine, et alors se dessè-

chera cette pourriture qui avait son cours par le lacrymal de l'œil. Ensuite prenez de l'éponge marine gros comme un pois-chiche, et mettez-la dans le trou ouvert, par dessus placez de la poudre susdite jusqu'à ce que cet endroit soit bien nettoyé et desséché; et pour ce, l'éponge marine fait deux choses : elle ouvre et consume en actrayant. Elle ouvre pour ce qu'elle se gonfle continuellement tandis qu'elle est dans la plaie. Une fois celle-ci desséchée, enlevez l'éponge, et, pour le reste, la plaie sera curée avec des fils de lin, et sera ainsi consolidée sans autre onguent. Le patient sera guéri sans danger comme s'il n'avait jamais eu cette infirmité. Mais n'oubliez pas chaque soir, quand le patient ira au lit, de lui donner de notre electuaire admirable, gros comme une chataigne, et le matin de même.

Nous vous avons enseigné la cure très éprouvée de larmes corrompues, selon nous, et fistule lacrimale selon d'autres.

V. — Des larmes et d'où elles procèdent.

Dans ce chapitre je vous veux traiter des larmes naturelles et aussi corrompues, d'où elles prennent naissance, et par où elles s'écoulent. Beaucoup croyent que les larmes naissent des yeux, et en ce, ils errent. D'autres croyent qu'elles viennent du cerveau et sortent par les yeux, et ils se trompent, mais non comme les premiers en ce que les larmes descendent bien du cerveau, mais n'entrent pas par les yeux. D'autres croyent que les larmes viennent par le milieu du grand lacrymal, en quoi ils errent. D'autres croyent que les larmes viennent par le milieu de l'œil au-dessus de la paupière et de la pupille. Tous errent en la connaissance de la vérité.

Nous Bienvenu de Jérusalem, à qui le Christ source de toute science a donné la vraie expérience et connaissance de toutes les infirmités des yeux, de la substance et complexion des humeurs, proclamant chacune d'elle en qui l'esprit visible opère surtout, nous disons que les larmes sortent par le point des paupières qui

est à côté du nez. Lequel point est appelé lacrymal. Semblablement elles sortent de la paupière supérieure comme de l'inférieure, et il y a deux pertuis, assavoir un à chaque paupière.

Si vous voulez vous en assurer et quitter l'erreur des anciens, renversez les paupières et regardez en le grand lacrymal ainsi que je vous l'ai dit, à l'extrémité pointue de la paupière, là où finissent les cils, vous trouverez un pertuis d'où sortent les larmes. Un pertuis semblable existe à la paupière supérieure. De là s'écoulent ces larmes putrides dont nous avons parlé au précédent chapitre.

VI. — De la différence qui existe entre les larmes supérieures et inférieures.

Nous vous avons enseigné d'où les larmes ont leur cours, conformément à notre science et connaissance éprouvée des infirmités des yeux. Adoncquesje veux vous dire quelle différence il y a entre les larmes supérieures et inférieures.

Et je dis que les larmes qui sortent par la paupière inférieure viennent du cœur, quand quelqu'un a grande douleur, et leur flux ne dure pas, parce que quand la douleur se mitige, les larmes cessent.

Celles qui viennent de la paupière inférieure procèdent du cerveau, à cause de quelque corruption ou abondance des humeurs. Leur flux ne cesse que lorsque la matière est bien purgée à l'aide d'électuaire et de cautaire selon notre art.

Sup/

only ceases

Vous avez ouï d'où procèdent les larmes, leurs causes et exiture, la différence qu'il y a entre elles ; maintenant je vous veux enseigner des différentes autres percussions qui adviennent aux yeux.

VII.— De ceux en les yeux desquels entrent écailles de pierre ou de fer.

Il arrive surtout à ceux qui cassent des pierres avec la houe, aux meuniers, aux forgerons, et à ceux qui liment le fer, que des écailles de fer ou de pierre sont projetées dans leurs yeux, et s'enfoncent profondément autour de l'œil, causant une grande douleur.

Et pour ce, les yeux pleurent continuellement, et le patient de par la sensation de cette écaille de fer ou de pierre ne peut ouvrir les yeux. De ceux-ci nous en avons trouvé beaucoup ayant cette écaille enchassée en dessus de la pupille, chez quelques-uns à côté, chez d'autres entre le blanc et le noir de l'œil.

Je vous ai enseigné les causes, accidents de cette infirmité, je vais maintenant vous en dire la cure.

Faites allonger votre patient sur le dos, devant vous, placez sa tête entre vos genoux, et qu'il ferme l'œil sain et ouvre celui où est l'écaille. Ensuite, avec une aiguille d'argent, séparez cette écaille blanche de la tunique de l'œil, assez délicatement pour ne pas léser la tunique de l'œil avec l'aiguille. Pour cela, conduisez l'aiguille sur la tunique comme en rasant, ainsi que font les barbiers avec leur rasoir. Et par ce, vous séparerez l'écaille de la tunique, et si le trou que laisse l'écaille de fer ou de pierre, est assez grand, mettez dessus de la vertu donnée de Dieu, puis posez sur l'œil, du coton, trois fois par jour et une fois par nuit. Ainsi, en trois jours, sera délivré le patient.

Et ce arrive plus aux meuniers et forgerons qu'aux autres hommes. Et s'ils ne sont pas curés, ainsi que je vous l'ai enseigné, et que cette écaille de fer ou de pierre reste longtemps dans l'œil, toute la tunique blanchit et le patient perd la vue.

VIII. — De la manière d'extraire les barbes d'épis qui entrent dans les yeux.

Je vous veux encore enseigner semblable cure pour les barbes d'épis qui entrent dans les yeux.

Et je dis qu'une fois, étant en Toscane dans la ville de Lucques, les gens de ce pays m'amenèrent un patient ayant dans l'œil une barbe de grain, qui était entrée pendant qu'il moissonnait le blé ; et cette barbe s'était mise en travers de l'œil entre l'une et l'autre tunique, de façon que ses extrémités n'apparaissent pas sur la tunique ; elle semblait comme une élevure subungulaire entre l'ongle et la chair. Ce que voyant, j'incisai un peu en dessus de ladite tunique de l'œil, par l'endroit où était entrée la barbe de blé, assez dextrement pour ne pas léser la tunique. Ensuite, prenant deux aiguilles liées ensemble par un fil, en manière de tenailles, je passai la pointe d'une aiguille sous la barbe, l'autre par dessus ; puis, je serrai les deux aiguilles en tordant, en manière de tenailles, et serrant avec les doigts jusqu'à ce que j'aie extrait la barbe de l'œil. Je pris ensuite de la vertu donnée de Dieu, et la mis sur l'œil, comme j'ai déjà dit, deux fois dans le jour, une fois dans la nuit, jusqu'à ce que la tunique soit bien consolidée. L'œil resta clair et intact.

Par ce moyen, nous en avons beaucoup guéris ; et de ces patients, en avons plus trouvés en Sicile que partout ailleurs, et avons ainsi gagné beaucoup d'argent. Vous ferez de même ; mais ayez toujours grand pitié des pauvres, afin que Dieu vous donne la grâce de bien opérer.

IX. — Des morsures en l'œil par animal vénéneux.

Parmi les autres cures de notre livre, je vous veux enseigner la plus glorieuse et sainte, éprouvée par nous entre toutes.

A ceux mordus par un animal vénéneux, comme la guêpe ou

l'abeille ou autres semblables, ou bien par suite de corruption de l'air, l'œil et toute la face se tuméfient, de façon que le patient ne peut ouvrir les yeux. Et à beaucoup d'entre eux survient une douleur tellement forte, qu'ils n'en peuvent dormir.

Quand vous verrez quelqu'un de ces patients, secourez-le avec cette très sainte herbe que les arabes appellent tutella, les siciliens cardella, ceux de Grèce et de Calabre zucha, ceux d'Apulie cardus benedictus, ceux de Rome et des Abruzzes et des Marches crispigna, ceux de Toscane et de Lombardie curebeda. Voici à quels signes vous la reconnaîtrez : elle a les feuilles déliées en certains endroits, larges ailleurs ; mais les espèces sont d'une même complexion, ont le même goût et la même vertu et font une fleur citrine.

Prenez de cette herbe une poignée, pilez-la bien dans un mortier, prenez égale quantité de blanc d'œuf, et mêlez ensemble en forme d'emplâtre que vous mettez sur l'œil du patient, sur l'œil cependant clos, avec du coton ou de l'étoupe, et vous liez avec une bandelette. Vous laissez ainsi tant qu'il vous semble bon, assavoir jusques à ce que cela se dessèche sur l'œil. Ensuite vous prenez du reste dudit emplâtre et vous en mettez sur l'œil jusques à tant qu'il se dégonfle.

Vous voulez entendre les biens qu'opère cet emplâtre très glorieux dans l'œil tuméfié ; il dégonfle l'œil, chasse la douleur, dissipe le sang, fait disparaître toute superfluité qui pourrait se trouver en l'œil, et détruit le venin. Et avec cet emplâtre, nous en avons curé innombrables.

Nous disons semblablement que, lorsque les yeux rougissent subitement et fortement, et qu'il paraît au patient comme s'il avait l'œil plein de toiles d'araignées, il sera délivré en un instant par ledit emplâtre, car il est très salutaire et a nombreuses vertus.

Nous avons terminé le traité des percussions, nous en avons décrit les divers accidents, nous en avons enseigné les signes et cures selon notre art.

CHAPITRE IX.

Des différentes poudres pour les pains et taches des yeux.

Maintenant nous vous enseignerons les différentes poudres pour les pains et taches des yeux, et celles choses desquelles vous saurez composer une espèce avec l'autre. Selon quoi nous avons prouvé et composé chacune comme il convient aux yeux selon notre désir et celui du patient.

I. — Des poudres de pierres précieuses.

Premièrement nous dirons des poudres qui se font de pierres précieuses.

Nous disons au nom du Christ, prends des perles fines et broye-les dans un mortier d'airain jusques à tant qu'elles soient réduites en poudre très subtile, et de cette susdite poudre tu mets dans l'œil. Et cela vaut surtout à ceux qui ont un pain très subtil sur la pupille comme nuage épars en l'air clair.

Item. Contre les taches dessus dites: prends du cristal, et fais-en une poudre comme ci-dessus est dit.

Item. Prends de la pierre qui est dite jaspe, fais en poudre comme ci-dessus; elle corrode le pain, et repousse le sang si l'œil était rouge et sanguinolent.

Item. Pour ce même : le corail rouge réduit en poudre très subtile corrode les nébulosités, repousse le sang si l'œil est sanguinolent, et amplifie l'œil.

Item. Prends du saphyr, et fais-en poudre très subtile qui corrode les nébulosités, ouvre le vitré, constraint la pupille, et clarifie tout l'œil. Et si vous voulez entendre sa vertu, sachez qu'une fois qu'elle a été mise dans l'œil, il ne peut plus souffrir aucune détérioration.

Item. Prends de la pierre dite amadina, fais-en une poudre que tu mets dans l'œil pour les taches.

Item. Prends de hyacinthe, saphir, talc, fais-en une poudre que tu mets dans l'œil : elle corrode le pain et conforte les humeurs des yeux : assavoir le vitré, la cristalline et l'albuginée.

Nous vous avons enseigné les poudres très précieuses contre les pains des yeux qui apparaissent en l'œil comme un nuage épars en l'air clair ; elles sont de pierres précieuses. Quand vous médicamenterez nobles hommes, vous devez les curer avec telles pierres et rendre louanges à Dieu qui vivifie leurs vertus en la cure de notre art très prôné des infirmités des yeux.

Rappelez-vous cependant que, en toute poudre semblable, vous devez ajouter de la poudre de sucre pour en atténuer la violence ; car toutes les pierres précieuses réduites en poudres sont très violentes ; aussi vous devez pour une partie de poudre en ajouter deux de sucre. Et la poudre ainsi faite, conservez-la dans un vase d'or ou d'argent, et elle sera employée le matin, et le soir aussi quand le malade va dormir.

Et celles ont été éprouvées et expérimentées par nous, et en avons curés innombrables.

II. — Des poudres de gomme.

Nous vous avons enseigné des poudres de pierres, pour le présent suit des poudres de gomme.

Nous vous enseignons d'autres poudres pour la même infirmité, pour que vous médicamentiez vos patients, et si vous ne le pouvez avec une vous le ferez avec l'autre.

Prends de la gomme d'olives, et fais-en une poudre, et semblablement pose-la en l'œil sur le pannicule qui apparaît comme nuage épars en l'air clair; elle corrode le nuage et le pannicule, et clarifie l'œil.

Pour ce même, prends gomme de fenouil, et fais-en une poudre : elle corrode le pain, clarifie l'œil, et vivifie l'esprit visible comme il est en sa nature, le remet à son état primitif et le rend sain.

Vous avez ouï des remèdes contre le pannicule, les nébulosités, contre la rougeur des paupières et leur gravelure; traitez au nom de Christ, qui est notre salut et notre bénédiction [1].

Or [2], il est temps de faire fin de ce présent traicté ; pourquoy je prye à tous les lisans que se ilz treuvent aucune chose qu'il ne soit bonne, qu'ils me vueillent corrigier; et se ils trevent bon remède, qu'ils vueillent prier Dieu pour moy en telle manière que eulx et moy puissions avoir le royaulme de paradis.

Explicit le petit voulum de maistre Bienvenu Graffe, maistre en medecine. Deo gracias.

[1] Dans l'incunable, entre le mot finis et le nom de l'imprimeur, se trouve la formule suivante :

Collige jus XII herbarum scilicet: feniculi, rutæ, berbenæ, betonicæ, agrimoniæ, benedictæ, gelamandriæ, pimpinellæ, fragolæ, eufragiæ, et salviæ. Et permisce terendo æqualiter, et infunde in urina pueri virginis adjungendo paulatim, et mitte in mortario cum granis piperis; et adde mellis attici, alias cocti, duo cochlearia, et diu tere ; et misce cum urina pueri virginis, et tempera ut possis ungere. Quod serva in piside nova, et si exsiccabitur, adde de urina. Hoc enim unguentum mirabiliter operatur ad omnia vitia oculorum et præcipue ad albuginem, et omnem veterem eorum passionem; et lumen restituit. Sic experto credendum est.

[2] Ces paroles terminaient le manuscrit de Paris ; nous les avons reportées à la fin de notre édition.

Glossaire alphabétique des substances médicamenteuses employées par Bienvenu

---

ABSYNTHIUM. — Artemisia absynthium.

AGARICUM. — Agaric, champignon qui croît sur le tronc du larix Europœa : il est très commun dans le levant ; l'espèce la plus estimée venait d'Agaria, contrée de la Sarmatie.

AGRIMONIA. — Aigremoine, A. Eupatoria.

ALABOSTRUM. — Alabastre, albâtre calcaire ou gypseux.

ALOES EPATICA. — La partie la plus pure du suc d'aloès, affectant une couleur hépatique. (Schroder) Aloes est de medicinis confortantibus visum (Barnabas de Reggio).

AMYGDALÆ DULCES. — Amandes douces.

AMYGDALARUM AMARUM OLEUM. — Lait d'amande amère.

ANTHERA. — Extrait d'hyacinte (Ducange) ; semence qui est dans la rose, ou confection faite avec ses fleurs (Pline). Anthere est ce jaune qui est au milieu de la rose (Guy de Chauliac).

APIUM. — Ache, apium graveolens.

ARTHIMISE. — Artemisia, armoise (F. des Composées).

BALSAMUM. — Baume, résine qui s'écoule de plusieurs arbres du genre Myroxylum et Styrax.

BASILICON. — Basilic : ocymum B. (Labiées) plante à odeur aromatique.

BENEDICTA. — Benoiste, geum urbanum.

BERBENA. — Verbena, verveine. Extrensecus agit ad oculorum lippitudines, imbecillitatem, et ruborem (Schroder).

BERYLLUS. — Beryl : espèce d'émeraude. Les émeraudes, comme généralement d'ailleurs les corps de couleur verte, passaient pour avoir une action spéciale sur la vue : Smaragdus coutuentium exacuit aciem oculorum (Pline).

Bétonica. — Bétoine. B. officinalis.

Camphora. — Camphre, extrait du Laurus camphora.

Capilli veneris. — Adiantum capillus veneris: capillaire.

Cardamonum. — Cardamoine. C. amomum.

Cardela. — Bienvenu paraît vouloir désigner sous ce nom le Carduus Benedictus, chardon bénit (Cnicus benedictus).

Carvum. — Carum carve, ombellifère.

Castoreum. — Testicules du castor séchés à l'ombre (Schroder).

Substance résineuse, brun rougeâtre, d'une odeur forte, secrétée par des glandes situées sous la peau de l'abdomen du castor.

Cathapucia minor. — Espurge. Euphorbia lathyris.

Cere. — Cire.

Cicorea. — Chicorée probablement lichorium endiva.

Citoniorum grana, pro citronorum grana, grains de citron.

Coralum rubeum. — Corail rouge.

Cristallum. — Cristal de roche. Il se forme naturellement dans les couches froides «per congelationem celestis humoris, parvæque nivis» (Pline).

Crocus. — Safran, très employé dans les anciens collyres. Abstergit visum et prohibet fluxum ad oculos, valet ad pannum (Avicenne).

Cubèbe. — Poivre de cubèbe. Fruit du piper cubeba.

Cuminum. — Cumin. C. cyminum.

Cynamomum. — Cinnamome : extrait du laurus cinnam.

Dicit Serapio quod usus comestionis cynamomi confert obscuritati visus, et maxime ejus qui accidit ex humiditate (Barnabas de Reggio).

ymas = v. Rubras.

Ebulus. — Sambucus humilis, hièble.

Esule. — Esula, herbe au lait. Euphorbia esula.

Eufrasie. — Eufragie vel euphrasia, euphrasie. L'E. officinale a été plus tard appelée casse-lunettes à cause de la réputation dont elle jouissait pour ses vertus ophtalmiques.

Fæniculus. — Fenouil. Docet Joannes Mesue, auctoritate Democreti, quod fœniculus oculum abstergit, visum clarificat (Barnabas de Regio).

Fragola. — Fragula, trifolium fragiferum, herbe des fraises.

Galinæ pinguedo. — Graisse de poule .Bienvenu donne la préférence à la graisse de poule blanche.

Gariofilus. — Garofolus, girofle.

Gelamandria pour germandria, peut-être le teucrium chamædris, petit chêne.

Gommi vel Gummi. Gomme, Grassus specificie:

1° G. arabicum. Gomme arabique.
2° G. serazorum. Gomme de cerisiers.
3° G. dragagante. Gomme adragante.
4° G. pini. Gomme de pin, résine.
5° G. fœniculi. Suc ou extrait de fenouil.
6° G. Olivarum. Gomme d'olivier?

Iacynthus. — Hyacynte ; pierre précieuse.

Jaspis. — Jaspe-agathe.

Jusquiami semen. — Graines de jusquiame. Hyoscyamus.

Lactuce. — Laitue.

Lauri folia. — Feuilles de laurier (Laurus nobilis).

Lilii radix. — Racine de lys : elle est maturative (Guy de Chauliac).

Liquiritie succus. — Succus liquiritiæ vel riquiliciæ, vel glycyrrhizæ : suc de réglisse.

Macis. — Enveloppe ou péricarpe de la nux moschuta, noix muscade. Myristica moscata.

Margarita lapis. — Perle précieuse. Margaritæ visum confortant, nam ipsæ confortant cor secundum Avicennum (Barnabas de Reggio).

Masticis. — Mastiche ou mastic ; gomme résine du lentisque (Schroder) Pisteia lenticus. Avicenne la recommande contre l'inversion des cils.

Mirre. — Myrrhe, gomme résine qu'on présume s'écouler d'un arbre du genre amyris ou de quelque autre térébinthacé.

Mustus pro muscus : lichen, mousse.

Myrabolans citrinus. — Myrabolan, sorte de noix aromatique. Celles de couleur citrine étaient plus estimées ; expellunt materias fluentes ad oculum (Avicenne)

Joannes Mesue dicit quod myrabolani sunt ex rebus quæ faciunt utentes se juvenescere. Item Serapio, auctoritate Alchindi, dicit quod ipsi fortificant oculos leves id est debiles, et prohibent cursum humorum ad oculos (Barnabas de Reggio).

Nepitelle. — Nepetella, herbe au chat (Labiée).

Nux indica. — Fruit d'un arbre *palmæ similis* (Dioscoride). Cocos nucifera

Oliban. — λιβανος, encens.

Ovum. — Œuf : l'aulbin tire à la froideur, et le moyeu à la chaleur avec sédation (Guy de Chauliac).

Papaver album. — Pavot blanc.

Petro apium. — Petroselinum apium, persil de montagne.

Pimpinella. — Pimprenelle, sanguisorba officinalis.

POLIPODIUM QUERCINUM. — Polypode de chêne ; fougère.

POMUS. — Pommier.

Pomorum grana rase : pépins ou grains de pommes écrasées.

Poma dulcia, pommes douces : sunt naturæ calidioris.

Poma acerba, pommes aigres, sunt naturæ frigidis et astringentis cocta sub cinere, poma dulcia sedant oculorum dolorem (Schroder).

PULLEGIUM. — Pulegium, pouliot espèce de mente.

REUBARBUM. — Rhubarbarum, rhubarbe.

ROSÆ SICCÆ. — Pétales de roses désséchées. Rosa et aqua ejus est visus confortativa secundum omnem modum administrationis ipsius (Barnabas de Reggio).

ROSARUM OLEUM. — Huile de roses.

RUBRUS pro RUBUS. — Ronce, R. fructicosus. *Cymas rubri* : feuilles de ronces.

RUTHE SEMEN. — Semence de rue. R. graveolens. Serapio dicit quod ruta per se et associata acuit visum ; inde solet dici quod ruta est herba, quæ lumina reddit acuta (Barnabas de Reggio).

SALVIA. — Sauge, s. officinalis.

SANDALLUM RUBEUM. — Santalum rubrum, santal rouge (Pterocarpus santalinus).

SAPHYRUS. — Saphyr : habet vim confortativam visus, et sordium oculorum sine gravamine purgativam, ut dicitur in Lapidario (Barnabas de Reggio).

SARCOCOLLA. — Sarcocolle : Lacryma arboris in Perside nascentis (Dioscoride). Præstat ad oculorum albugines, nubeculas, cicatrices (arabici). Colle-chair, résine du Penæa Sarcocolla.

SILER MOTANUM. — Ombellifère, sesseli de Marseille. Valet contra imbecillitatem visus (Schroder).

SPERAGIUS. — Pro sparagus, asparagus (?) asperge.

SPICENARDI. — Spicanardi. Sp. celticum, lavande.

SPINI PAMPINI TENERRIMI. — Bourgeons tendres d'aubépine.

SYCOMORUM LAC. — Sycomorus est lactuosa arbor (Theophraste). Acer pseudoplatanus.

TALHC. — Talc.

TAXI FOLIA. — Feuilles d'If.

THUCIE ALEXANDRINE. — Tuthia, seu tutia, seu pompholix, seu spodium, tuthie blanche. Dépôt blanchâtre qui se dépose à la surface du cuivre en fusion (Schroder).

Turbich. — Turbith, racine de turbith.

Urina pueri virginis. — L'urina pueri virginis, vel lotium pueri investis était, avec le lac mulieris, le mel atticum et l'aqua pluviatilis, les principaux excipients des collyres des anciens.

Urtica. — Vera marina vel sicciliana : ortie ; urtica romana.

Ysopius. — Hysoppus : hysope. Extrinsecus adhibetur crebro ad sigillatione oculorum (Schroder).

Liste des différents médicaments donnés par Bienvenu.

Collyre de ILLICITACION ou HYEROSOLIMITANUM. Collyre de Bienvenu de Guy de Chauliac.

Collyre ROUGE, collyrium de SPINIS.

DYAOLIBANUM nostrum ou ELECTUARIUM HIEROSOLIMITANUM ou IRSSITARIUM.

Electuaire merveilleux pour les lermes constraindre.

Electuaire restaurans et humectatif.

Emplastre contre la malle humeur.

Emplastre de cère et cumin.

Emplastre de la TRES SAINCTE HERBE.

Medecine VERTU DONNÉE DE DIEU.

Oignement de ALABAUSTRUM.

Pilules CONSOLATORIAE.

Pilule HIERACLIS ou HIEROSOLIMITANES pour purger le cerveil.

Pilules contre la pruritude des yeulx.

Pilules pour purger le cerveil.

Pilules pour purgier le chef.

Pouldre BÉNÉDICTE ou ALEXANDRINE.

Pouldre contre le panninum.

Pouldres de gomme.

Pouldres de pierres précieuses.

Pouldre NABATINE. Poudre de Bienvenu, de Guy de Chauliac.

Syrop pour purger le cerveil.

Unguentum ceræ et pinguedinis gall.

Unguentum subtile.

LA VERSION PROVENÇALE

DU

TRAITÉ D'OCULISTIQUE DE BENVENGUT DE SALERN

LA VERSION PROVENÇALE

DU

TRAITÉ D'OCULISTIQUE DE BENVENGUT DE SALERN

Publiée par Henri TEULIÉ

MM. Pansier et Laborde ont dit de Bienvenu et de son œuvre tout ce qu'il paraissait possible d'en dire. Je n'ajouterai que quelques mots concernant la version provençale.

Elle fait partie de l'ensemble des traités de médecine ou de chirurgie contenus dans le manuscrit de Bâle, côté D. II, 11, dont elle occupe les folios 172-177. L'ouvrage est incomplet. A la fin, se trouvent des feuillets de parchemin laissés en blanc ou recouverts d'une écriture postérieure qui laissent supposer qu'on avait l'intention de le compléter.

Le texte provençal n'est pas la traduction originale d'un manuscrit soit latin, soit hébreu. C'est une copie directe ou indirecte de cette traduction. On rencontre, en effet, pour un même mot, des formes différentes, et cette différence provient de ce que les unes sont plus anciennes que les autres ou de ce qu'elles n'appartiennent pas toutes au même dialecte. C'est sans doute un copiste ignorant et distrait qui, après avoir corrigé *hueus*, écrivait plus loin *uous*.

Je n'ai pas donné le texte tel quel. Afin de faciliter la lecture, j'ai ajouté la ponctuation que me paraissait exiger le sens et, dans

le même but, j'ai transformé devant une voyelle *u* en *v* et *i* en *j*. Par contre, je n'ai pas cru devoir uniformiser la graphie.

En 1886, MM. Berger et Aubacher avaient déjà donné une édition diplomatique de ce texte. Grâce à l'extrême obligeance de M. le Dr Bernoulli, bibliothécaire en chef de l'Université de Bâle, j'ai pu collationner de nouveau le manuscrit. Cette revision m'a permis de corriger quelques fautes de lecture de mes devanciers et de rétablir plusieurs passages importants omis par eux.

[LAS CURAS

DE

LAS ENFERMETATZ ET TOTAS MALAUTIAS DELS UELHS

Faitas per BENVENGUT DE SALERN.]

I

(1) Senhors, aujatz medescinas prov[a]das et esperiencias de las curas dels uels e de totas malautias que podon venir als uelhs faitas per me, Benvengut de Salern (2), las cals yeu ey provadas sertanament a femnas es ad homes joves e vielhs.

[II. LAS TUNICAS E LAS COLORS DELS UELHS.]

Devetz saber que set son las tunicas dels uelhs segon mayestre Johan Michi.

La primeyra es apelhada *Rethina*. E la segonda es apelhada *Segondina*. E la terssa : *Escliros*. E la quarta : *Arania* (3). E la quinta : *Uvea*. E la sexta : *Cornea*. E la septima : *Conjunctiva* (4).

(1) F° 172 *a*.

(2) L'auteur du *Traité d'oculistique* n'est désigné dans le manuscrit provençal que sous le nom de *Benvengut de Salern*. Les autres manuscrits l'appellent *Bienvenu Raffe*, *Graffe*, etc. Des israëlites m'assurent que *Raffe* provient d'un mot hébreu qui signifie *médecin*. Je serais heureux d'avoir sur ce sujet l'avis d'hébraïsants compétents.

(3) Ou *Araina*.

(4) Ms. *Conjutinia*.

E ditz que quatre son las colors dels uelhs : la prumeyra es negra; e la segonda es quais blanca ; e la tersa es vayra ; e la quarta es quais rossa.

E yeu, Benvengut, dic : que non son mais doas tunicas de los uelhs que non an neguna colhor, que yeu o ey esproath ben. Et aysso es per amor de la humor, la qual es secca, e per amor de la humor cristallina ; quar cant la humor cristallina secca es pres de lhas tunicas es apar d'una color ; e quant s'en deve que intra preont apar d'autra color.

Don vos dic ques aquels ques an la humor preonda de dintre aparon los uelhs negres e veson mielhs que non fan los autres ; e a cap de trenta (1) ans comenson a pejoyrar. Et aquels que an la humor al mietz dels uelhs, aquels veson ben de la pueriscia entro a la vilesa. Et en questz ven una enfermetat als uelhs, que'n appelha hom *obtalmia*, et aquelha cobre los uels als alquns e non pas a totz.

Et aquels ques an las humors pres de las tunicas et que son los uells vayrs aquels veson ben en la pueriscia e quant son vielhs non veson ben. E quant an als an los uelhs tropas tunicas e tropas lagremas et an los palpelhs vermels pus quels autres e non veson trop ben.

[III. De las humors dels uelhs.]

Aras vos vuelh dire de las humors dels uelhs. E dic vos, per serth, que son tres : e la prumeyra es coma album d'uou, et la segonda es coma cristalhs, e la terssa es coma colhor de veyre.

Als uelhs vos dic qu'es un nervi forcat que va al servelh, et aquel nervi es cavatz, et a en si aquelha concavitat humor, quar es plena de (2) humor que es partida en tres maneyras : quar la una maneyra resembla album d'uou, e la segonda maneyra es coma goma fresca, la terssa coma lart de porc.

(1) F° 172 *b.*

(2) Ms. *du*

[IV. De las caractas que son en .VII. maneyras.]

Aras vos velh dire de las enfermetatz dels uels e de las curas, E, prumeyrament, de las caractas que son en .VII. maneyras, e son quatre que se (1) podon curar, e tres que non.

E la prumeyra es que (2) pot curar es coma caus pura, e aquesta ven entorn lo uelh, os am baston, o am vergua, os am lo poinh, o am peyra, o am vent, os am semblans causas.

E la segonda es coma color celestina, e ven del estomach per manjar malas viandas, e la fumositat monta en la testa.

E la terssa espessia es blanca coma senres, et aquesta enfermetat ven als uelhs per tropa dolor de testa, coma es emigranea, o per tropa frejor de testa, o per trop plorar, o per trop velhar, o per angozia.

E la quarta espessia es sitrina ; es aquesta ven per grant movement de moth manjar, e per gran trebalh e ven per humor e per malencolia.

Aras vos vuelh dire de las autras curas d'aquestas enfermetatz : e dic vos ques aquestas especias non s'en podon ben curar entro que sian ben complidas e ben formadas. Et aquest es lo senhalh en que conoyssiras cant ceran ben complidas : que lo malaute no pot [vezer] lo lum del solelh si non en lo dia (3), lo lum de la candelha si non de nuytz o de sera.

Don vos fau saber que motz megges son que volon curar aquestas enfermetatz am polveras, o am ayguas, o am colliris, o am medecinas laxativas ; e son ne malvadament engannatz, car totas aquestas en-(4)-fermetatz son enge[n]ridas de sotas las tunicas, e son engenradas de las humors secas e de la humor que sembla

(1) F° 172 *c*.

(2) Corr. *e que's*.

(3) Ms. *en la via*. Cf. le texte latin : *Quia ab illa hora et antea parum nichil videt nisi claritatem solis in die et lumen lucerne in nocte seu per noctem*.

(4) F° 172 *d*.

album d'uou, quar aquelha humor se disol e se poyriga coma ayga poyrida e congelhad e ne met se entre las tunicas e la humor cristallina.

Et yeu, Benvengut, vos diray las curas que se devon far, las quals yeu per sert vos dic que ey esprovadas lonc temps, per la gracia de Dieu. Prumeyrament, vos purguaretz lo servelh am nostras pillulas las quals nos avem faytas et an nom *Jerosolimitanas*. Recep: ʒ.I. turbit; aloes espaticum ʒ.V; mastec, cubebas, safran. ʒ.; e cofis lo·n am suc de rosas, e fassa purgar lo servelh; e que fassa fum de las denant ditas causas, e rescepia per lo nas lo fum, et en l'autre jorn segent tu faras lo pacient sezer de sobre .I. banc e caulgue sobre lo banc; e lo mayestre sega devant el, e fassa lui tener los uelhs clauses et am la una man leve la palpelha del uelh de sobre, et am l'autra man tenga una agulha d'argent e trauque am l'agulha lo uelh de la part blanqua deves l'aurelha, e faras o torssen l'agulha, e quant seras pres de la pupilla tu resclauras l'uelh am l'agulha e metras la caracta rasclan de sota la pupilla o de sobre; e cant tu auras pauzada la caracta en son loc, non layses l'agulha tost, mais tem la·n per espasi de catre (1) pater nostres disens. E pueis, osta l'agulha, e·l nom Dieu, en aquelha maneyra torsen que tu la y mesist; e pueis, tu faras aisso am los detz en torsen, e deves tu saber ques am la poncha de la dicha agulha tu deves ostar aquelha ayga poyrida, e cant auras fayt aysso, ajas de coton mulhath am clara d'uou, et tu lo met de sobre l'uelh del malaute; e fay lo·n jaser envers en son leyt entro aja passatz .IX. dias e garda que·lh no·s mude. E cascun dia tu mudaras lo coton doas vegadas en lo jorn, et a la nuit, fin al terme de. IX. jors. En lo loc on dormira sia ben escur; e·l malaute manje de bos hueus en la braza cueitz o en l'ayga o e sian molhs, e manje pauc blanc. E si es joves beva ayga, e si es vielhs beva del vin ben temprat. Garda que non manje de deguna carn, car noiririan trop et engenraria tropa sanc et seria

(1) Fo 173 *a*.

contrasis a la cura. E quant aura complit los sobre ditz .IX. jorns leve se el nom Dieu e lave (1) s'en la cara ab ayga fregga e pauc a pauc fassa sas fasendas.

Et en aquesta maneyra se curon totas los caractas curablas las quals son de color caulsina, celestina, cineresa (2), citrina et en autra no s'en devon curar. E deves saber que tu non deves meggar amb agulha de ferr ni de laton car trop son duras, mais argent es humiis o aur.

(3) Voletz auzir la diferencia d'aquestas caractas curablas. Ieu vos dic ques aquelas que es de color calsina puss tost se cura; mays elha fa pejor vista car ven al uelh per colp E l'autra celestina si ben es curada pus perfeytament home ne vetz ed aquesta ven per grant abundantia e d'umor secca (4). E la terssa cura, qu'es colhor sinerisia, non pot curar l'uelh al prumer estamen tornar si non s'ajuda d'aquest colliri o lectuari lo qual a nom *Jerosolimitan*, e que non manje sovén. Pren : ℥ .II. de jeroffle; de notz muscada, e de noz d'india e de safra aitant de la un com del autre .V. ℥ (5): e de bon castor .I. ℥. Totas aquesta[s] causas fay ben polverejar, passar per .I. crebellador subtilh et am de bon melh escumath de tot encemps tu faras .I. lectuari. E lo passient prenda d'aquelh letuari, a maneyra d'una castanha, lo matin cant levara, e quant se colquara. Gardes s'en de cauzas contrariosas e fay lo·n usar de viandas de bona degestion, caudas es humidas, e d'aquelhas que enge[n]ron bon sanc; garda c'en (6) sempre mays de causas freggas e secas (7) e de carn de buou, e de boc e de cabra, e de anguilhas, e de als, e boletz, e cebas cruzas; e sempre mai pren e beu vin caut en que aja salvia e ruda; e garde s'en de femna pus que poyra; e garde s'en de baynh si non

(1) Ms. *lave se lave sen.*
(2) Ms. *cinere es.*
(3) F° 173 *b.*
(4) Ms. *dumors secca.*
(5) Après ce signe les mots : *e polveriza o* ont été raturés.
(6) Ms. *ten.*
(7) Ms. *sceras.*

en una cornuda, es dedins met erbas caudas, so es camamilla et erbas flayrans ben ; e non tengua lo cap dedins lo bainh que lo fum del ayga li·n faria mal en los uels. Aras vos avem dich de la terssa.

Aras vos voli dire, e nom de Dieu, de la quarta ques a color citrina. Et yeu vos dic ques es redonda e pus dura que las autras, e quant tu la·n tocàras am la agulha de l'argent tu la·n deves metre de sota ben ; so es de la part del nas deves lo blanc de la part de l'aurelha torsen am (1) los detz l'agulha, ayssi com vos ay dit de sobre ; es aquestz non cal trop gardar de viandas car nos si avem motas vegadas provat empero si li·n coven alcunas vegadas de causas confortativas per forssa.

[V. De las .III. caractas que no s'en podon curar.]

Aras vo vuelh dire de las caractas que no s'en podon curar. Et yeu ey vos dich que son tres : la prumeyra es blanqua, e los megges de Salern la apelhon *gota serena*. Et aquestz son los senhals en que las pot hom conoycer. Car la pupilla es clara e negra, e dedins en la concavitat dels uelhs apar de color seren. Si non a en la pupilla deguna taca e los uels se movon tot jorn quais tremolon e las palpelhas coma si eran plenas d'argent viu. E nos avem ne vist trops d'aquelha malautia et avem curatz assatz, per la grassia de Dieu, e gasanhatz de bos floris.

Es aquesta malautia si ven en lo ventre de la mayre per alcuna humor corompuda que es dintre, per so aytals homs nayson sen-(2)-sa lum. E nos avem provath guerir, curar aquels e mais nos non podem negun curar e si aquels donavan tot l'aur del mon, non poyrian curar. E son alcus que veson la claretat del jorn pauc e van (3) am los uelhs ubertz coma si vesian. E son alcus que

(1) Après *am* on a raturé *l'agulha*.
(2) F° 173 *d*.
(3) *euen*, raturé.

veson la ombra del home o d'autra causa. E son alcus que no veson nient coma si non avian huelhs. E fam vos saber que avem d'aquestz non val medecina car jamays no s'en poyran curar, car los nervis son secatz dels uels ; car una humor ven del ce[r]velh degotan coma gota d'ayga e fa secar los nervis dels uels.

Aras vos vuel dire la segonda maneyra ques es quais vertz e non se poth curar ; e ven soptament coma l'autra e los uels son clars e non potdon vezer coma si non avian uelhs. Et aquesta es pus mala de las autras et aquesta ven per (1) tropa frejor del servelh e per trop plorar dels uelhs e per trop velhar e per trops dejunis e per enflament del test.

Aras vos vuelh dire la terssa maneyra que es quant la pupilla apar alargada es apar blanca o negra ; es [a]questa non se pot curar am neguna medecina del mont.

[VI. De las autras enfermetatz que venon als uels.]

Aras vos vulh dire e nom de Dieu de las autres emfermetatz delhs uels diversas que venon o per tropa sanc o per..... car alcunas vegadas lo sanc monta als uels e ven gran ardor e son (2) mot vermels et aquelha ardor enerme lesacor(?) en las palpelhas en tal maneyra que alcunas vegadas no y layssan pelheth. E si aquesta enfermetat non es tost curada fara las palpelhas reversegadas ; per so ajudaretz lor en aquesta maneyra a fay colliri *jerosolimitan*. Recep de tutia alexandrina ℥ .I. am doas liuras de bon vin blanc, e pisa o ben coma sal, e mescla ben, e meth tot en .I. ola nova, e mescla ℥ .I. de rosas seccas, e fay o tot bolhir al foc suau entro que sia lo vin consumath a la mietat ; e pueis colha o tot per .I. drap de lin, e garda aquel colliri per una senmana, e pueis meti lo·n en .I^a. ampolha e uncha ne los uelhs del malaute lo matin el vespre, e dedins una senmana

(1) Ms. *per per*.
(2) F° 174 *a*.

sera gueritz los malautes. Et a nos recorda que pus de mil malautes avem gueritz am aquest colliri bon.

E fau vos saber que enans que vos metatz d'aquest colliri als uelhs vos los devetz far sancnar de lha vena del front miggana si son joves ; o [si] son vielhs purgatz enans lo servelh am nostras pillulas que son contra la malvestat dels uelhs. Aquesta recepta : Receph, aloe epatico, scandali rubey, esuli, reubarbe ana ʒ .V., turbis minoris, catapucia agarici ana ℥ .I. Fay cofieg am suc de artemisa. E disem vos per serth que tan solament no val a la prusor dels uels, ans vos dic, que val aquest enguent a la prusor del cors e a la ronha fortmenl de qualque humor que sia. Dona pueyssas al malaute (1) segon que sera la malautia (2) e lausa·n Dieus, nostre senhor, et yeu, Benvenguth, quar t'en ey amostrat tant gloriosa cura la qual te dic per serth que voz avem proada motas vegadas.

Encaras te vuelh mai mostrar d'autras enfermetatz que venon per gran abundancia de sanc, et en qual temps ven mais e fa mal als uelhs. Don vos dizem qu'es abundan pus en la fin d'aosth e dura entro septembre. Et aquesta enfermetat ve per trop manjar toi (?) frucha diversa que manja hom pus en aquel temps que en autre, e ve atressi per so que om muda d'ayre. E per so, en aquel temps ven pus obtalmia que no fa en autre temps, et aquelh panniculi venon trop fortment als uelhs en aquel temps, e per so ieu vos vuelh dire que enfermetat es *obtalmia*.

Obtalmia es una malautia la qual s'engenra als uelhs per abundancia de sanc corrumpuda ; lo qual sanc c'engenra de las humors caudas e met s'en aquel sanc corrumputh sobre lo blanc del uelh e monta als uelhs am gran furor et am gran ardor sobiranament am gran abundancia de lagremas, e soptament los uels enflon e non romanon aqui ges de pelhs ; e·l malaute non pot dormire ni pauzar, et apar li sentir als uelhs arena et espina [e] fum.

(1) Ms. *Malautes.*
(2) F° 174 *b.*

Aras vos velh dire las malautias e las medessinas e las curas las (1) cals avem faitas e provadas per mot de temps de la obtalmia, las quals se podon far ad homes joves et a viels. ℞. angelot ʒ .I., e sia blanc, e sarcocolli ʒ .I., e fay polvera ben en .I. mortier de coyre, e pueis met d'aquelha polvera als uelhs ben et ajas, pueis d'estopa mulhada en ayga fregga; e·l malaute estia evers los uelhs clauses e, faita una ora, lo pacient si veyra meravelhas, car el se repauzara ben e dormira; e nos avem gueritdas motas gens amb aquesta polvera e gasanhat de bon argent, per la gratia de Dieu.

[VII. De las enfermetatz que venon als uelhs per aquesta obtalmia].

Encaras vos vuelh ensenhar diversas enfermetatz que venon als uelhs per aquesta obtalmia; quar alcus son megges que volon curar e no podon e son fols, car els meton alcunas medescinas que fan mai de mal que de ben, e per aquesta mala cura los uels tornan grosses e son fora de lor loc natural, et esta mal al malautes (2) et aquestz uelhs no c'en poyrian curar per totas las medescinas del mon quar los uelhs son fora de lors locs naturals et es mortificat.

Encaras vos vulh mot dire es ensenhar de motas emfermetatz que venon per aquesta malautia ques a nom obtalmia: motz son que se trobon als uels et an los fort torbatz et an los clars e belhs e non veson res. Et aisso ven per mala garda, car els manjon viandas contrariosas quant an lo mal et aquest es lo senhal que hom a la mal[a]utia quar totjorn los uelhs lui lagremeggon. Et si tu voles guerir (3) d'aquest malh (4) fay aital maneyra: prumeyrament purga lo cervelh am las pillulas. ℞. polipodii,

(1) F° 174 *c.*
(2) Ms. *malautes.*
(3) Ms. *guerit.*
(4) F° 174 *d.*

esuli, mirabolis citrini, reubarbe ana ℥.II., e fay cofiment am lait de sucamors, e segon que sera lo malaute donna li de lhas pillulas. E cant lo cervelh sora purgatz, dona li a manjar matin e vespre del nostre lectoari *ierosolimitano*, lo qual atrobaras en la terssa espessia de las caractas, e cura las, e pois mete dintre los uels de la polvera del *angelhot* sobre dit fin que sia ben gueritz. Aras vos avem complidas las enfermetatz de la obtalmia.

[VIII. De las enfermetatz dels pans o dels panniculi.]

Aras vos vuelh dire e nom Dieu, nostre senhor, de las enfermetatz dels pans o dels *panniculi* que cobron los uelhs coma drap de lin subtil. Et engenron se per gran abundancia de sanc, et engenron se en motas maneyras : prumeyrament per mala garda, segondament per mota dolor de la testa. Don vos dic que per aquesta gran dolor de la testa, ven una enfermetat en la testa que a nom emigranea, que hom a gran dolor al front et als so· sobrescils e pres de las aurelhas, e fa batre las venas fort. E per aquel batement de las venas los uelhs lagremeggon e se torbon, e per so s'engenron als ulhs los panniculi, et apareysson als ulhs en diversas maneyras. Prumeyrament, se engenron als uelhs coma gran de mil de sota las tunicas ; e motz dison que es *gota pan* e ven als uelhs am gran (1) dolor. Lo segon apar sobre la tunica ques es a maneyra d'escata faita coma lentilha. Lo ters apar en la una part del uelh coma floc de neu. Lo quart es que cobre la pupilla et es blanc e non es nient.

[IX. Del I° panniculo ques es en l'uelh coma gran de milii.]

Aras vos avem dith del panniculi en qual maneyra se engenron. Aras vos direm, en lo nom de Dieu, de las curas de cascun ; las buals nos vos dizem, per sert e per veritat, que nos avem provadas per lonc temps.

(1) F° 175 *a*.

E prumeyrament (1) vos vuelh dire de la prumeyra ques es en l'uelh coma gran de milh. E dic vos que quant vos auretz en l'uelh aquelh gran del milh, gardatz vos que neguna medescina non metatz dedins lo uelh ni de foras, quar aquesta enfermetatz no c'en deu curar am medecinas, am (2) laxativas, ni am polveras, ni am lectoaris, ni am cauteris, car totas aquestas cauzas li·n nozon per sert. Mais vos faretz aquesta cura la qual yeu vos [dic] per sert que ela es gloriosa fort per aquest panniculi ques aparon coma gran de milh. Et aquesta es la cura e vos faretz .I. enguent lo qual non val tant solament en aquest panniculi, ans per sert val a tota dolor de cors en qualque part c'om l'aja, et es enguent pus glorios que nos ajam encaras : vos dic que non es pretz en el. Recep : .XL. tals (3) de romze, e piza los ben en maneyra de salsa, e d'autra part ajas doas liuras de bon vin blanc, e met o tot encemps en una ola nova (4) sobre lo foc, e met i .I. plen poinh de ruta et .IIII. ℥. de camamilla de la flor, o verda o secca, e, si podes, met i del pols d'una peyra ques a nom alabaustro mieja liura, de semensa de fenolh ℥ .V., d'oli rosath. Iª. liura, de sera ʒ .II. Totas aquestas cauzas, piza enans que tu las metas al vin, exceptat las flors de la camamilha, se i (5) era, e fay o tot bolhir al foc suau tant entro que·l vi sia consumatz, que aparera que la ola vuelha rompre. E pueis ajas .VI. albums d'uous, e mescla los ben am totas aquelhas causas fin que sian ben encorporatz e mesclatz amb aquelhas causas, e puis ajatz .I. drap de lin, e colhatz tot aisso, e gardatz pueis aquel enguent : e d'aquest enguent unchatz las templas e·l front al malaute. Amb aquest enguent vos gueriretz aquel panniculi que es coma gran de milh.

(1) Ms. *prumeyrameyrament.*

(2) Ms. *am̄.*

(3) Les trois mots *tals de romze* sont en surcharge d'une encre et d'une écriture différentes du reste du manuscrit. On a raturé à la suite de ces mots : *pus vermels que poyras trobar.*

(4) F° 175 *b.*

(5) Ms. *sci.*

Encaras vos vuelh dire autras vertutz ques a aquest enguent precios car el es aissi pressios que no·n a el mon negun tant pressios que se puesca comparar ad aquest enguent. Car si tu t'en unchas am aquest enguent qualque dolor que tu ajas al cors, o al pe, o a la testa, o al estomac, o als roinhos, o a la camba ei gueritz encontenent. E fau te saber que nos n'avem donat a manjar motas vegadas a maneyra de lectoari a las femnas quel avian mal ni dolor en la mayre, e per lo sert nos las gueriam tost. E val encaras a dolor emigranea, et a tota dolor de uelhs es a malautia, sol que tu ne unchos lo front e las (1) cilas e las templas.

[X. Del segon panniculo.]

Aras vos vuel dir, e nom de Jesu Crist, del segon (2) panniculo que apar sobre la tunica del uelh a maneyra d'escama de peis, coma es una lentilha. E dic vos quo aquest panniculo si, al comensament cant el venc, non es curatz am aquestas curas, que yeu te diray, jamais planament no s'en poyra curar ni enteyrament : per que se encarna e si torna dur. Et si tu lo·n volias curar am croc d'argent, e pueis lo·n osteces am lo razor, non se poyria far, que tu non ostesses atressi las tunicas delh uelh ; e si la tunica era ostada, la tunica del uelh seria destrucha.

Donc vos [fau] assaber, amix meus e fils, a totz que cant vos voyretz aquest panniculi endurat e fermat que negun non recepiatz en vostra cura, car per sert no·l poyriatz guerir ni aver honor e vostra fama ne sceria mermada, e per aquo anatz per la via de veritat e laissas falssas errors de mals megges e faitz obras de piatat e Dieus cera am vos e lausatz lo·n totz temps, car el vos a fayt venir a via de veritat.

Doncas nos vos volem dire la medecina e la cura d'aquest segon panniculi, e dic vos, que vos lo curetz al comenssament

(1) Fº 175 *c*.

(2) Après *segon* le copiste a écrit et raturé *manda*.

quant el se comensa ad encarnar sobre la tunica quar cant es endurat no i a concel sensa perilh ; e per so enans que sia dura tu faras un cauteri lo qual se fay am foc, tira e consuma coma nos avem mos-(1)-trat motas vegadas, car lo foc tira motas e consuma e disol e non lo layssa encarnar sobre la tunica per so car tira e disol e consuma per aquel loc cauteriat ; et aquel panniculi se consuma per lo foc e lo uuelh esclaris [s]'eis e·l fa clar am aquestas medecinas que tu li·n ajudaras. Tu penras quatre pomas e metras las sota las senres caudas, e quant ceran cuytas, monda las de la escorssa de foras, e pisza ben la substancia en .I. mortier de eram, e met i una clara d'uou, e mescla tant entro que sia coma enguent o emplaustre, e met i d'estopa ; e pueis tu met dedins lo uelh de polvera de nabet. Fay aisso, met i d'estopa sobre l'uelh claus, e muda doas vegadas de dias al matin et al vespre, e ligua pueis amb una plecha o pausa de drap de lin en aquesta maneyra segura aquest segon panniculum. E d'aquesta gloriosa cura vos faitz gracias a Dieu pus que a mi.

[XI. Del ters panniculo.]

Aras vos vuelh dir de la tersa maneyra del panniculo, e dic vos que el se cura en aquelha maneyra que fa lo segon. Empero ajustatz i aquesta medescina que val fort contra la blancor del uelh, car fa tornar negra la tunica e gasta la macula blanca. Recep : .IIII. ℥. de bon ligno aloes, et ajas .I[a]. ola nova, et ompletz la·n de carbos vius, e metetz lo ligno aloes sobre los carbos, e pueissas ajas .I. bassi bel e net e cobri la olla en aquesta maneyra que lo bassi recepia tot lo fum ; e pueis ajas ℥. .I. de (2) pols de nabet e mescla lo·n am lo fum del bassin ben pistat am .I. pistador de coyre, e trissa ben entro que sia ben polverizat e mesclat am lo fum e, fay aisso, met d'aquesta polvera dedins (3) los uels,

(1) F° 175 *d.*
(2) F° 176 *a.*
(3) Après *dedins* on a écrit *et defora,* mais les trois syllabes *e defo* sont raturées.

e pueis met de sobre lo uelh claus lo emplaustre de las pomas ayssi coma es dit de sobre e de lha polvera atressi mudaras aytantas vegadas; es aquesta es la cura am la qual motas vegadas personas avem curadas.

Encaras vos vuelh dir las vertutz de la polvera del nabet; e provensals lo apelhan *succre candi d'Alissandria:* e (1) prumeyrament mollifica lo panniculo del uelh; segondament mitiga la dolor del uelh; terssament gasta e destruis la rossor el vermelh del uelh; quartament coros lo panniculo; lo sinquen es quar conforta l'uelh; e lo set, restreinh las lagremas si son de la humor fregga. En aquesta maneyra vos dic que a totas las emfermetatz ajuda et en deguna non notz.

[XII. Del quart panniculo.]

Encaras vos vuelh dire del quart panniculo que es cant l'uelh apar tot blanc e deguna negror no y apar aqui ni de lha tunica ni de la lutz, don vos fau saber que ven per gran dolor de la testa que dechen per mieg e va entorn l'uelh, e per aquelha dolor venc aquelh blanc al uelh, et apar lo uelh lusent de color de lapasso; e·l passient non pot pus veser mais que ditz que tot lo mon li apar blanc, e no pot divisar una cauza d'autra (2); e los uells li lagremegon tot jorn, e tota la blancor li apar en torn la tunica emblanquesida. Aras vos ey dit la cauza e·ls accidens d'aquest quart panniculo.

Aras vos vulh dire las medescinas nostras proadas a totas provas proadas a donar. Doncas aquesta es la cura que vos (3) faretz en aquesta malautia: vos faretz un cauteri en lo suc de la testa, e quant auretz fait, ajatz .XII. albums d'uou e faitz los ben batre en una scudelha amb un fust entro que tornon en escuma, e pueis laissatz los pauzar e, faita una ora, ostatz la scuma et ajatz de

(1) Ms *el.*
(2) F° 176 *b.*
(3) Ms. *vos vos.*

coton e mulatz lo·n en aquelha dels uous que roman. En aquest emplaustre vos mudas .X. vegadas e·l jorn e .X. a la nuyt entro que sia gueritz.

Complit es de la quarta maneyra e son causas proadas per nos don vos disem per sert que nos ne avem assatz curatz d'aquesta enfermetat per gracia de Dieu. Et, yeu Benvenguth, vos prec, amix meus e filhs cars, que vos autres fassatz segon la mia medescina e segon las mias curas provadas, e jamais non poyretz errar. Aras vos avem dich de la carta especia del panniculi; aras es (1) tot complit del pannicnli.

[XIII. De las autras enfermetatz que venon als uelhs per flecma.]

Aras vos vuelh dire de las autras enfermetatz que venon als uelhs per flecma, car per ocasion de flecma motas lagremas s'engenron als uelhs de las quals lagremas s'en engenron tres enfermetatz.

[XIV. De la prumeyra enfermetat la qualh s'engenra per ocasion de flecma].

Aras vos vuelh dir la prumey-(2)-ra emfermetat la qualh s'engenra per aquestas lagremas, et es trop mala es es contra natura; don vos disem que per las lagremas atrops que son las palpelas tornon molhas, so es las sobiranas, e dedins naysson pels, e fan ponhidura dedins los uelhs, e d'aquelha ponchura los uelhs se corompon : e·l malautes non pot obrir los uelhs entro que los pelhs ne sian ostatz am poncha de agulha. E fam vos saber que·l malaute torna a pejor estament et el s'apejora entro que los pelhs sian natz. Doncas si li fora melhor si non agues traitz los pels. Don vous fau saber que aitant quant los pells son arabatz, aitant

(1) Ms. *et*.
(2) F° 176 *c*.

tornon pus grosses, e per un c'om ne tratz ne naysson quatre. E ponhon los ditz pels los uels coma si erant pels de porc; et en la ponchura dels pels los uels si torbon e tornon fort vermels en aquesta maneyra que los uels non pot obrir per la gran ponchura dels pels desus ditz. E son trops que·n perdon los uels del tot per la gran ponchura dels pels.

Aras vos avem ditas las enfermetatz d'aquesta maneyra de las lagremas e de fleuma. Aras vos direm las curas d'aquesta enfermetat sobre dicha las quals nos avem faytas e provadas per lonc tems, per gracia de Dieu. Prenetz doas agulhas que sian ayssi longas coma lo det menor, e d'autra part ajas filh, e (1) passe per lo trauc de las agulhas, e lia ben las agulhas am lo filh la una apres l'autra, e pueis levatz ab una man las palpelhas de sobre, e prendetz del angelhot e del canton de la palpelha am las anguilhas, e liatz, en tal maneyra, la carn am las agulhas que puesca claure los uels es obrir, es sian las agulhas ben de cascuna part liadas. E layssas las agulhas liadas amb aquelha part carn de las palpelhas entro que cajan dels uelhs am la carn os am lo cuer. E quant seran casutas, neguna medecina en aquelha nafra que auran faitas las agulhas car per se meteis se curara. E si lo panniculo que s'engenra de dintre los uelhs per occayson del movement e delh batement dels pels non sia destruc, megga lo·n am la polvera del nabet doas vegadas en lo jorn entro que sian los uelhs clars, et amb aquesta cura nos ne avem geritz motz malautes e malautas e gasanhatz assatz de bos deniers. Et avem ne atrobatz mais de malautes de aquesta malautia en la Calabria, que en deguna part, e ven plus a las femnas que non fa als homes.

Aras vos avem ditas las curas de la prumeyra enfermetat que ven als uelhs per ocasion de flecma e de grant habundancia de lagremas.

(1) F° 176 *d*.

[XV. De la segonda enfermetat que ven als uelhs per flecma]

Aras vos vuelh dire de la segonda enfermetat que es quant los uelhs aparon torbatz e ples (1) de venas, e son ples de petitz panniculi, e·l pacient non vetz clar. E nos appelham aquesta emfermetat *panno vitreo*, so es drap de veyre o panno de veire. Aras vos avem dit de la segonda maneyra de la emfermetat.

Aras vos vuelh dire la cura que hom y deu far an aquesta segonda enfermetat que ven per occayson de lagremas. Dic vos prumeyrament que quant vos veyretz los malautes ques an aquesta enfermetat segonda ; prumeyrament, vos li·n fays traire lo cap e faitz li·n .I. cauteri redon per lo mal de la testa e per las templas pres de las aurelhas, cauteri lonc e del cap redon. Quan vos auretz los cauteris, metetz dedins los uelhs de la polvera nostra *alexandrina* que·s fa amb angelhot e sarcocolli, coma es dich de sobre en las caractas, una vegada lo jorn entro que sia gueritz ben e una vegada lo mes donatz li·n de las nostra[s] pillulas *iero-solimitanas* sobra ditas. Et amb aquesta cura vos curatz las emfermetatz de las lagremas dels vuelhs las quals venon per gran flecma. Mais, quant el anara dormir, manje cascuna nueitz del nostre lectoari ques a nom *diaolibano* ; lo qual atrobaras en lo capitol de las caractas. E d'aquesta emfermetat avem assatz atrobat en Toscana et en la marca d'Ancona.

[XVI. De la terssa enfermetat que ven per flecma.]

E la terssa emfermetat es quant lo uelh apar trop carn-(2)-os, e si aquelha carnositat es de sobre lo uelh e que sia enduresit per .I. an o per dos o plus, no·l nos coven a meggar am pillulas ni am colliris quar aproflecha, donc vos li·n faretz [t]rayre la testa

(1) F° 177 *a*.
(2) F° 177 *b*.

prumeyrament, e pueissas faytz li·n .I. cauteri coma es dit de sobre. Et en lo segon jorn, vos li obretz los uels al malaute am vostres detz, e tota aquelh[a] carnositat vos subtilment talharetz en aital maneyra que non talhes la tunica, la qual apelhon alcus megges conjunctiva, et entorn la pupilla e lo blanc de l'uelh vos talhares aysi subtilmens e pauc e pauc entro ques aquela carnositat sia de tot ostada ; e quant aquesta causa auretz faita, metetz dedins lo uelh de ben plen de la polvera *alexandrina* sensa autra mescla la qual es sobre dita, e pueis ajaz d'estopa mulhada o coton, e sia banhatz en s[c]lara d'uou, e metes de sobre l'uelh claus del malaute, e fay aysso per .XV. jorns doas vegadas lo dia. E complitz los jorns, osta·n lo coton de sobre los uelhs. E pueis ajas erba sanctissima, la qual nos apelham *cordelha*, e pisatz la·n ben, e mesclatz i una glayra d'uou, e metetz lo de sobre l'uelh am coton o amb estopa doas vegadas en lo jorn, e lo matin e·l vespre, e pueis met i dedins lo uelh de la polvera sobre dita *alexandrina* en lo matin, e de la polvera del *nabeth* al vespre, e garde se de causas contrariosas : so es a-(1)-saber d'anguilhas, e de cebas, e de legums, e d'erbas vertz, e de carn de buou, e de carn de boc, e de cabra, e de totas autras malas viandas.

E d'aquesta enfermettat an mais e Serdenha que en autra part, e nos avem ne assatz gazanhat d'aquesta enfermetat.

[XVII. De la quarta enfermetat que ven per flecma.]

Oras vos vuelh dir de la quarta emfermetat que ven per la flecma a fa lagremejar los uels. La carta es cant los uels son eflattz e lagremeggon, e·l malautes non pot ben obrir los uels per la grevesa dels palpelhas ques aparon grevas e pesans, e quant vos volretz esser sertz d'aquelha enfermetat tenes i assatz las palpelhas de sobre am vostres detz e vos venrez de sobre [et veiretz] de sobre coma un gras et aquel gras apar quassada e

(1) F° 177 c.

carnosa coma gran de milh, et a nom *ronha* dels uelhs; e dic vos que quant vos veyretz aquesta enfermetat vos lo·n purgaretz en aquesta maneyra, quar ven de flecma falsa. Tu pren : turbis, aloe epaticum, reubarbaro ℥ .V., e d'autra part ajas de suc de ebuli una liura, e fay disolvre am aquelhas cauzas sobre ditas e layssa o estar entro al mati, e pueis colatz o, e pueis prenga la colhadura, et al segon dia obretz los uelhs e reservatz las palpelhas am vostres detz e tota aquelha carnositat vos li·n curaretz am lo rasor ben afilat et talan, e comensa lo a talhar am lo rasor de la part lacremal, so es del blanc, de ves (1) l'aurelha entro a l'autra part e tota aquelha grayssa ostatz la·n enteyrament la qual esta sota la palpelha de la part carnosa, e quant vos auretz levada la carnositat, metez din sobre l'uelh de coton mulhath en clara d'uou e metetz (2)..................................

....

per cantas vegadas la nafra sera (3).........

Devetz saber, senhors, que en totas las emfermetatz dels uelhs, quals que sian ni quals que no, vos devetz aver del enguent *alabaustro*, lo calh vos avem dith de sobre, que se fay am las cimas de las ronze (4) e la peira ques a nom alabaustro, e devetz onchar las templas e las silas.

Quant alcun es feritz per colp pres del uelh et apar lo sanc pres del uelh, ajas .I^a^. teula rossa e fay la·n escalfar al foc ben, e pueis met sobre la teula sobre ditha de melh e layssa bolir ben e pueis e tu ajas de coton mulath amb aquel melh e met de sobre·l colp e cèra gueritz.

(1) F° 177 *d*.

(2) Cinq lignes blanches.

(3) Quatre lignes blanches.

(4) Ces cinq mots *las cimas de las ronze* sont en surcharge d'une encre et d'une écriture différentes.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATUM

Page 9, ligne 23. — Grâce à l'obligeance du Bibliothécaire de Bâle, le texte proveuçal a été relevé par M. Teulié sur le manuscrit lui-même.

Page 21, ligne 29. — Au lieu de *ainsi*, lisez : ains.

Page 25, ligne 18. — Au lieu de *réédité* en Allemagne, lisez : publié en Allemagne pour la première fois par Pagel.

Page 48, ligne 15. — Au lieu de *anteram album et sarcocolla*, il faut lire avec le manuscrit de Metz : R. anzarut id est sarcocollam.



I. Opération pour guérir la rougeur des yeux



II. Opération pour arrêter les larmes



III. Traitement du *pannus*



IV. Blessures de l'œil

Miniatures tirées d'un manuscrit du XIIIe siècle appartenant à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier.

Senhors auiatz me desctinas prouadas
et esperiencias dela cuuras dels uels e
de totas malautias que podon uenir als uelhs faitas
per me ben uengut de salern
las cals yeu ey prouadas
sertanament a femnas es
ad homes iones e uielhs :-

Deuetz saber que set son las tunicas dels uelhs segon
mayestre johan michi. la primeyra es apelhada rethina
la .. e la segonda es apelhada
segondina. E la tersa. eschiros. E la quarta. arania :-
E la quinta. vnea. E la serta. cornea. E la septima conjunctiua. E ditz que quatre
son las colors dels uelhs :-
la prumeyre. es negra. E la segonda es quais blanca.
E la tersa es uayra. E la
quarta es quais rossa. E
yeu ben uengut dic. que no
son mais doas tunicas de
los uelhs que non an neguna collor que yeu o ey
esproath ben. et aysso es per
amor dela humor. la qual
es secca. e per amor de la humor cristallina. quar cant
la humor cristallina secca es
pres delhas tunicas es a par
duna collor. e quant sen deue

ans comenson aperonran. Et
aquels que an la humor al
meiz dels uelhs aquels ues
on ben dela puericia en tro-
ala ueleza. Et en quest uen
una enfermetat als uelhs ..
quen appelha hom ob talmia
qar aquelha cobre los uels
as alquns e non pas atotz
Et aquels ques anlas hu
mors pres delas tunicas
e que son los uells nayres a
quels ueson ben en la pueris
cia e quant son uielhs non
ueson ben. E quant an als
en los uelhs tropas tunicas e
tropas lagremas et an los
palpelhs uermels pus quels
autres e non ueson trob ben
Aras uos
auuelh dire delas hum
ors dels uelhs. e dic uos
per serth que son tres. E la p
meyra es coma album du
ou. E la segonda es coma
cristalhs. E la tersa es co
ma colhor de ueyre. E sils uels
uos dic ques un nervi for
cat que ua al seruelh. et a en
quel nervi es cauatz. et a en
si aquelha concauitat hum
or. quar es plena du humor
que es partida en tres maney
ras. quar launa maneyra
resembla albun duou. E la
segonda maneyra es coma
goma fresca. la tersa coma laig